

Université de Montréal

La volonté du public à contacter le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence : une analyse des enjeux à la recherche d'aide pour un proche radicalisé

Par
Rosalie Chevrette

École de criminologie
Faculté des arts et science

Mémoire présenté à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention
du grade de Maître ès Sciences (M.Sc.) en criminologie

Décembre 2016
©Rosalie Chevrette, 2016

Résumé

Les communautés sont des acteurs de premier plan dans les efforts de prévention de la radicalisation. En effet, la famille et les amis sont parmi les premiers à pouvoir observer certains comportements laissant présager l'adhésion à une forme d'extrémisme violent. Néanmoins, nous n'en savons encore que très peu quant au point de vue des communautés relativement au fait de contacter une ressource formelle ou informelle pour un cas de radicalisation. Cette étude s'intéresse alors à mieux comprendre les enjeux qui influencent la volonté de contacter le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), un organisme indépendant de la police, pour un proche dans une situation de radicalisation. Pour ce faire, nous avons réalisé des entretiens et des focus group menés auprès de 29 individus habitant le Grand Montréal et s'identifiant soit en tant que Québécois, Juif, Musulman, Latino-Américain ou Africain. Les résultats suggèrent la présence d'une multitude d'enjeux à la prise de contact avec une ressource ; certains ayant été identifiés par la majorité des participants, alors que d'autres semblent être plutôt propres à une communauté particulière. Parmi les résultats partagés par l'ensemble des répondants, il a été possible d'observer que la méconnaissance des ressources disponibles et la crainte des répercussions apparaissent comme des enjeux centraux. De plus, les résultats suggèrent que les participants entrevoient la radicalisation comme un phénomène essentiellement lié à l'islam, ce qui pourrait être expliqué par l'influence des représentations véhiculées par les médias, et qui pourrait conséquemment avoir une incidence sur la manière de comprendre et d'identifier un cas de radicalisation. Enfin, la zone grise que représentent les comportements associés à la radicalisation semble poser problème dans l'évaluation de la gravité de la situation et ultimement la décision de faire appel à une ressource d'aide, telle que le CPRMV, ou à la police.

Mots-clés : Radicalisation, prévention, recherche d'aide, signalement, communauté

Abstract

Communities are key players in efforts to prevent radicalization. In fact, family members and friends are among the first to observe changes or early signs suggesting that someone might be heading toward a form of violent extremism. Yet, we still know very little about community-based views on reaching out to a formal or informal resource regarding a possible case of radicalization. This study seeks to better understand the issues that influence the willingness to contact the Center for the Prevention of Radicalization leading to Violence (CPRLV), a Montreal-based independent organization. For this purpose, we conducted interviews and focus groups with 29 individuals living in Greater Montreal, who self-identify as Quebecers or as Jewish, Muslim, Latin American or African. The results suggest the presence of a multitude of issues inhibiting reaching out to a specific resource; while some have been identified by most participants, others seem to be rather specific to a community. Among the results shared by all respondents, it has been observed that the lack of knowledge of available resources and the fear of repercussions appear to be central issues. Moreover, the results suggest that the participants perceive radicalization as a phenomenon essentially linked to Islam, which could be explained by the influence of media representation of the issue and could consequently have an impact on their way of understanding and identifying a radicalization-prone case. Finally, the gray area surrounding the behaviors associated with radicalization appears to be a problem in assessing the severity of the situation and ultimately the decision to reach out to an aid resource, such as the CPRLV, or the police.

Key words : Radicalization, CVE, help-seeking, reporting, community

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Abréviations.....	vi
Remerciements	vii
Introduction.....	1
Chapitre I : La participation de la population à la prévention de la radicalisation.....	6
1.1 Définition de la radicalisation.....	6
1.2 Rôle des citoyens dans la prévention de la radicalisation.....	8
1.2.1 Enjeux et obstacles à la recherche d'aide	11
1.3 La coopération de la population avec la police.....	16
1.3.1 Dénonciation, délation et recherche d'aide.....	16
1.3.2 Coopération : une question de légitimité et de confiance	18
1.3.3 Le signalement d'un crime : l'influence des attitudes sur le processus décisionnel	22
1.3.4 La cohérence des attitudes et l'importance des expériences.....	25
1.4 Les effets de la sécurisation sur les communautés musulmanes.....	27
1.4.1 Lutte contre la radicalisation et son caractère délétère pour les relations sociales ..	29
1.5 Les dimensions individuelle, contextuelle et culturelle.....	31
1.6 Problématique	33
1.6.1 Approche interculturelle	37
1.6.2 Interactionnisme.....	39
1.6.3 Objectifs de recherche.....	40

Chapitre II : Démarche méthodologique et collecte de données	41
2.1 Approche qualitative.....	41
2.2 Le choix de l'instrument de collecte de données	42
2.2.1 L'entretien de groupe.....	42
2.2.2 L'entretien individuel.....	44
2.3 Échantillonnage.....	44
2.3.1 Échantillon théorique.....	46
2.3.2 Échantillon pratique.....	49
2.4 Déroulement des entretiens et discussions de groupe.....	52
2.5 Stratégie analytique : analyse thématique.....	57
2.6 Identification de biais.....	58
2.6.1 Lien controversé entre l'intention et le comportement.....	59
2.7 Limites et contributions de la recherche	59
Chapitre III : Perceptions, attitudes et enjeux relatifs au signalement	61
3.1 Perception de la radicalisation au sein des communautés culturelles à Montréal	62
3.1.1 La radicalisation : phénomène lié à l'islam	62
3.1.2 Le lien entre la radicalisation et l'extrémisme violent.....	63
3.1.3 Les causes de la radicalisation	64
3.2 Le rapport à la radicalisation.....	66
3.2.1 L'effet de la médiatisation du terrorisme.....	70
3.3 Le partage des responsabilités en matière de prévention de la radicalisation.....	71
3.3.1 Attitudes envers le CPRMV.....	73
3.4 Enjeux à la prise de contact avec une ressource pour un cas de radicalisation	77

Chapitre IV : Discussion	90
4.1 Perception de la radicalisation et médias	90
4.1.1 Émergence d’une culture de suspicion : le rôle des médias et des politiques.....	94
4.2 Enjeux individuels, culturels et contextuels.....	95
4.3 L’attitude envers la police et le CPRMV : la cohérence des attitudes à l’épreuve	100
4.4 Entre dénonciation et recherche d’aide.....	102
Conclusion	107
Bibliographie	112
Annexe I : Canevas d’entretien	ix
Annexe II : Fiche signalétique	xi
Annexe III : Formulaire de consentement.....	xii
Annexe IV : Tableau récapitulatif des codes attribués aux participants.....	xv

Abréviations

CPRLV : Center for the Prevention of Radicalization leading to Violence

CPRMV : Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

CVE : Countering Violent Extremism

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Samuel Tanner, mon directeur de recherche, qui a eu confiance en moi dès le début, malgré l'éternelle indécision qui m'habite. Merci pour ta patience, ton écoute, ton soutien et tes judicieux conseils. Enfin, merci de m'avoir guidée tout au long de mon parcours, de m'avoir accordé cette inestimable liberté de recherche et d'avoir accueilli mes idées avec tant d'enthousiasme.

Je ne saurais passer sous silence le précieux apport des personnes qui ont généreusement participé à ce projet. Merci du fond du cœur, sans vous, rien de tout cela n'aurait été possible. Je tiens également à remercier Benjamin Ducol, auprès de qui l'idée même du projet a germé. Merci pour ton appui continu, ta bienveillance et ton optimisme sans faille. Merci à l'École de Criminologie de m'avoir octroyé une bourse qui m'a donné la chance de me dédier entièrement à la rédaction de ce mémoire.

Enfin, merci à toutes les personnes qui ont été là pour moi au cours des dernières années, votre présence a incontestablement rendu ces moments plus doux et agréables.

Introduction

La dernière décennie a été porteuse d'un renouvellement des stratégies et initiatives ayant pour but de lutter contre le terrorisme. Bien que les pratiques antiterroristes au Canada ne soient pas aussi extrêmes que celles adoptées par les États-Unis ou la Grande-Bretagne, le Canada s'inscrit néanmoins dans la tendance occidentale du renforcement de la sécurité nationale et de l'élaboration de lois antiterroristes ayant déplacé l'équilibre entre sécurité et droits civils (Nagra et Maurutto, 2016). À cet effet, depuis les attentats du 11 septembre, on observe au Canada un foisonnement des mesures préemptives visant à contrer la menace terroriste, se traduisant entre autres par différentes mesures légales, notamment la Loi antiterroriste de 2001, la Loi de 2002 sur la sécurité publique, l'Initiative de sécurité publique et d'antiterrorisme et plus récemment la Loi antiterroriste de 2015, aussi connue sous le nom de projet de loi C-51. Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, l'objectif des politiques préemptives est de diminuer le niveau de risque en perturbant et en appréhendant ceux qui cherchent à utiliser la violence avant que les dommages ne se matérialisent (Walklate et Mythen, 2014). Ces nouvelles stratégies ont ainsi accru les pouvoirs de la police pour faire face à des terroristes potentiels ou des actes de terrorisme et, plus précisément, ont donné à la police le droit d'arrêter des suspects sans mandat et de les détenir pendant trois jours sans inculpation, tout en allouant davantage de moyens et de latitude aux différentes agences policières et de renseignement dans le cadre de leurs enquêtes (Nagra et Maurutto, 2016).

C'est ainsi que le terrorisme, notion entrevue par une majorité de chercheurs comme une «tactique qui cible des civils par des actes violents à caractère coercitif en vue de réaliser un objectif politique», a traditionnellement fait l'objet d'une réponse répressive, s'attachant spécifiquement à mettre en échec les diverses stratégies visant à commettre des actes violents (Leman-Langlois, 2007, p. 199). À cet effet, force est de constater que malgré toutes les mesures qui ont été mises en place, l'approche du tout sécuritaire comporte plusieurs limites à bien des égards et est loin d'avoir apporté les résultats attendus (Leman-Langlois, 2007; Taşpınar, 2009).

En effet, bien que certaines mesures, telles que les détecteurs de métal dans les aéroports, aient réussi à réduire les attaques au moyen de détournements d'avion, plusieurs initiatives ont quant à elles failli à démontrer un effet tangible et significatif, tandis que d'autres mesures¹ se sont révélées à être contre-productives en augmentant plutôt la probabilité de certains types de terrorisme (Lum, Kennedy et Sherley, 2006). Qui plus est, le renforcement des mesures de sécurité a eu d'importants contrecoups en ce qui a trait aux libertés civiles et à l'augmentation de différentes formes d'exclusion et d'ostracisme des minorités, et plus particulièrement de la communauté musulmane (Bahdi, 2003; Chung, 2011; Helly, 2004; Peschard, 2015).

Devant les résultats passablement mitigés de l'approche sécuritaire, une remise en question de la réponse à la menace terroriste s'est imposée, de manière à mieux répondre à ce problème hautement complexe et multiforme. Ainsi, en plus des mesures «dures» que constituent les nouvelles politiques antiterroristes, des mesures plus «douces» ont également été mises de l'avant par les décideurs politiques, soit des programmes de prévention de la radicalisation visant à détecter et intervenir auprès des «radicaux» (Ragazzi, 2016b). Ces mesures s'inscrivent dans une logique de préemption et réfèrent à des pratiques de sécurité visant à agir sur des menaces inconnues et reconnues inconnaisables, mais jugées potentiellement catastrophiques, justifiant alors une intervention sécuritaire le plus tôt possible (Aradau et Munster, 2011).

À cet effet, la notion de radicalisation est comprise comme un phénomène social inconnu, mais potentiellement catastrophique et dispersé (de Goede, Simon et Hoijtink, 2014). Malgré le fait que le «processus» de radicalisation soit reconnu comme non linéaire et fondamentalement imprévisible, et malgré un manque largement admis de paramètres pour le rendre mesurable, la radicalisation est désormais soumise aux efforts politiques visant à

¹ Si l'augmentation des mesures de sécurité à l'aéroport a réduit les attaques par détournement d'avion, des études ont mis de l'avant que d'autres types de terrorisme puissent avoir augmenté pendant ce temps, notamment les attentats à la bombe, les attaques armées et la prise d'otages. De plus, les représailles militaires auraient quant à elles un effet inverse, provoquant une augmentation des attentats à défaut de l'effet dissuasif escompté (Lum, Kennedy et Sherley, 2006).

obtenir une intervention préventive précoce (de Goede, Simon et Hoijtink, 2014). Bien que la plupart des organismes d'État reconnaissent que la radicalisation n'est pas un processus simple ou linéaire, tous affirment qu'avec les bons outils et les bons critères, il est possible de l'identifier et par conséquent, d'anticiper les actes violents idéologiquement motivés (Horgan, 2008; Kundnani, 2012; Ragazzi, 2016a). Selon ce discours, il semble alors plus prometteur de se tourner vers ce type de réponses, puisque celles-ci permettent d'envisager des mesures non coercitives afin de prévenir la menace, sachant qu'il n'y a rien de prédestiné dans la transition entre la radicalisation et le terrorisme (Taşpınar, 2009). Manifestement, parmi tous ceux qui entrent dans un processus de radicalisation, seule une minorité exprime la volonté de s'impliquer directement ou indirectement dans des actions violentes (Borum, 2011a; de Graaff, de Poot et Kleemans, 2009; Spalek, 2012; Taşpınar, 2009).

De fait, on observe depuis quelques années que la lutte contre le terrorisme tend de plus en plus à prendre la forme d'initiatives de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, plus communément dénommées par l'acronyme CVE, soit « Countering Violent Extremism ». Cette approche, soutenant que l'ensemble de la société civile doit dorénavant participer à la détection et à l'identification des futurs radicaux (Ragazzi, 2016b), vise à intervenir auprès des communautés vulnérables, principalement en leur fournissant des ressources visant à construire et à soutenir les efforts locaux de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (Department of Homeland Security, 2016). Dans cet esprit, il s'avère primordial de construire des relations de confiance avec les communautés.

C'est ainsi qu'un large pan de la littérature s'est également développé au cours des dernières années autour du phénomène de la radicalisation. Une partie des études s'est spécifiquement attachée à comprendre le phénomène lui-même, à tenter de comprendre les causes profondes, les processus ainsi que les dynamiques et contextes qui l'influencent. D'autres études ont quant à elles étudié la radicalisation sous le prisme de la réaction sociale, se penchant alors sur les mesures répressives et préventives pouvant être mises en place afin de prendre en charge ce phénomène. En ce qui a trait aux mesures préventives, plusieurs recherches se sont concentrées sur les programmes de prévention de la radicalisation, afin de mettre à jour davantage de connaissances empiriques relatives à cette pratique émergente. Parmi les divers

programmes qui s'inscrivent dans le champ du CVE, certains sont liés au gouvernement, alors que d'autres sont des initiatives indépendantes. Or, un constat qui émerge - peu importe la nature de l'initiative - est que la participation des communautés est essentielle pour le bon fonctionnement des différents programmes. En effet, la famille et les amis seraient parmi les premiers à observer des signes d'un individu en processus vers un engagement au sein d'activités extrémistes violentes (Grossman, 2015). Néanmoins, force est de constater que nous n'en savons que très peu à ce jour quant au point de vue des communautés par rapport à leur expérience ou simplement au fait de rapporter une situation de radicalisation violente aux autorités. En effet, on ne dispose encore que de très peu de connaissances portant sur la perception des communautés quant au signalement d'un proche aux autorités.

Si, tel que le soutiennent de nombreuses études, la participation des communautés est un élément crucial à la réussite de tout programme de prévention de la radicalisation, il s'avère essentiel d'explorer leur perception face à leur rôle au sein de ces nouvelles initiatives (Grossman, 2015; Williams, Horgan et Evans, 2016). Ainsi, les communautés faisant partie du continuum des acteurs impliqués dans les stratégies de CVE, l'acquisition de nouvelles connaissances sur les dynamiques de signalement des proches permet d'éclairer un angle mort dans l'approche et les stratégies de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

La présente étude vise ainsi à explorer la perception des individus issus de communautés ethnoculturelles au Québec quant à leur participation au sein de la prévention de la radicalisation. Plus précisément, la recherche tentera de mieux comprendre comment les dimensions individuelle, contextuelle et culturelle influencent-elles la volonté de communiquer avec un organisme indépendant de prévention de la radicalisation, en l'occurrence le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), dans une situation de radicalisation perçue ou réelle. Puisque les programmes de prévention de la radicalisation étant liés à des autorités gouvernementales ou policières semblent rencontrer certaines difficultés, notamment en termes de confiance et de collaboration avec les communautés, il semble primordial d'explorer comment une initiative indépendante, ayant néanmoins une visée comparable, est perçue au sein de la population.

Dans un premier temps, une revue de la littérature a été conduite afin de mieux situer l'étude actuelle et de contextualiser les résultats de recherche. Le premier chapitre va d'abord se s'attacher à clarifier la notion la radicalisation, puis à explorer les différents enjeux et obstacles qui peuvent se présenter lorsque vient le besoin de contacter une ressource pour un proche vulnérable, afin de mieux comprendre ce qui peut influencer la décision d'aller chercher de l'aide. Ensuite, la littérature sur la coopération du public avec la police sera abordée en mettant de l'avant les notions de délation et de dénonciation, afin de mieux comprendre les manières d'interpréter la collaboration avec les autorités. Puis, la relation avec la police sera abordée en lien avec les attitudes et les expériences du public dans ses interactions avec les autorités, suite à quoi les effets de la sécurisation sur les communautés musulmanes ainsi que les effets délétères des pratiques de contre-radicalisation seront abordés. Enfin, certains concepts seront définis, notamment les dimensions individuelle, contextuelle et culturelle qui peuvent influencer la volonté de contacter une ressource afin de partager des informations sur une personne radicalisée.

Le cadre théorique, composé d'une approche interactionniste et interculturelle, sera ensuite explicité. Le second chapitre expose la démarche méthodologique de la recherche et présente le choix de l'instrument de collecte de données, l'échantillonnage, la stratégie analytique, ainsi que les limites et contributions de la recherche. Le troisième chapitre présente une analyse descriptive des différents thèmes ayant été discutés lors des entretiens individuels et de groupe. Enfin, le quatrième chapitre tente d'éclairer la perception populaire du phénomène de radicalisation, de mettre en perspective les principaux enjeux et obstacles perçus à la communication avec le CPRMV et d'apporter une réflexion quant au sens attribué par les individus à la prise de contact avec une ressource pour un individu possiblement radicalisé.

Chapitre I : La participation de la population à la prévention de la radicalisation

1.1 Définition de la radicalisation

La notion de radicalisation a fait l'objet de plusieurs débats au cours des dernières années et il est possible de constater qu'il n'y a toujours pas de définition universellement acceptée dans le milieu académique. Si plusieurs auteurs divergent sur la manière de conceptualiser cette dernière, il est tout de même possible d'observer que la plupart font appel à des concepts similaires afin de la définir. Ceux-ci l'évoquent alors en tant que processus impliquant la socialisation dans un système de croyances extrémistes et qui peut ouvrir la voie à la violence, même si elle n'est pas inévitable (Borum, 2011a; Hafez et Mullins, 2015; Neumann, 2013; Richards, 2015; Schmid, 2013). Ainsi, si certaines formes de radicalisation n'engendrent ultimement aucune violence, la radicalisation violente, elle, s'avère beaucoup plus préoccupante. En effet, il s'agit d'un processus à l'intérieur duquel un individu adopte un système de croyances extrêmes qui est accompagné d'une volonté de soutenir directement ou de s'engager dans des actions violentes afin de réaliser un projet politique ou idéologique (Borum, 2011a; Dalgaard-Nielsen, 2010). Certains auteurs vont également parler d'extrémisme violent, qui est considéré comme le point le plus extrême dans le continuum de la radicalisation, où l'individu est prêt à utiliser la violence au nom de ses croyances ou de son idéologie (Borum, 2011a).

De plus, un autre élément à l'origine des débats tant dans le milieu académique que professionnel est de savoir quel type de radicalisation doit-on prévenir, entre la radicalisation cognitive et la radicalisation comportementale, sachant que le lien entre ces deux types de radicalisation n'est pas démontré (Neumann, 2013). La radicalisation comportementale peut être comprise comme l'adoption de comportements violents, afin de servir une idéologie extrémiste. Quant à la radicalisation cognitive, elle est relative à la pensée et aboutit à des idées radicalement différentes sur la société et la gouvernance, transgressant alors les normes sociétales établies (Neumann, 2013). De la sorte, la radicalisation en soi peut être tout à fait acceptable et même nécessaire au progrès d'une société, si l'on prend l'exemple de Nelson

Mandela ou de Martin Luther King, qui ont tous deux été considérés comme des radicaux à leur époque.

Ainsi, la plupart des initiatives de prévention de la radicalisation se sont concentrées sur la prévention de sa dimension cognitive, tenant pour acquis que celle-ci était une condition nécessaire à l'extrémisme violent (Neumann, 2013). Néanmoins, certains auteurs établis en matière de radicalisation ont critiqué cette hypothèse, avançant qu'il n'existait pas de lien inévitable entre ces deux phénomènes (Borum, 2011b). Ainsi, bien que les initiatives actuelles soient basées sur ce principe, il importe de souligner que l'hypothèse demeure à confirmer. Par ailleurs, il s'avère important de préciser que bien que la notion de radicalisation soit plus communément associée au fanatisme ou à l'intégrisme religieux en raison du contexte actuel, ce phénomène peut autant se présenter sous forme d'adhésion à une idéologie d'extrême-droite ou d'extrême-gauche (Khosrokhavar, 2014; Vertigans, 2007).

Si les chercheurs font face à une impasse lorsque vient le temps d'expliquer ce phénomène complexe qui varie d'un individu à l'autre, il semblerait que la radicalisation soit un concept autant sinon plus nébuleux aux yeux de la population. Puisque celle-ci – dans une très forte proportion – n'aura jamais d'expérience directe avec ce phénomène fortement minoritaire en Occident, elle est alors réduite à construire sa propre perception de la radicalisation à l'aide de sa visibilité dans les médias, soit les représentations véhiculées par les médias de masse, les médias alternatifs et les médias sociaux (H. Adoni et Mane, 1984; Khosrokhavar, 2014; McCombs, 2013). À cet effet, Miller (2002) insiste sur l'importance de la manière dont les événements et les acteurs sont représentés dans les médias, puisque notre connaissance de la société dépend grandement de la façon dont les choses se présentent à nous, et cette connaissance informera à son tour nos actions. Ainsi, il semble important de souligner que depuis les événements du 11 septembre 2001, les médias tendent à associer le phénomène de radicalisation à l'islam, créant un amalgame qui contribue à la stigmatisation des minorités ethniques et particulièrement des communautés musulmanes et arabes (Helly, 2004; Lynhiavu, 2008; Saeed, 2007).

Par ailleurs, Adoni, Cohen et Mane (1984) ont étudié l'influence des médias sur la perception des conflits personnels et sociaux. L'hypothèse principale de leur étude, basée sur la théorie de la dépendance aux médias, suggère que le degré de contribution des médias à la perception d'une réalité sociale est fonction de l'expérience directe avec un phénomène social et de la dépendance aux médias comme source d'informations. Les principaux résultats sont que la perception des conflits sociaux inaccessibles à l'expérience d'un individu est plus influencée par les représentations télévisées que les représentations des conflits interpersonnels qui sont plus accessibles à l'expérience directe. Ces résultats pourraient ainsi suggérer que les individus n'ayant jamais eu d'expérience directe d'un cas de radicalisation baseraient davantage leur perception du phénomène sur les représentations médiatiques que ceux ayant vécu ou ayant été personnellement témoin d'une telle situation.

De plus, bon nombre d'auteurs sont d'avis que la radicalisation, provenant du terme radical, est une notion relative. En effet, selon Sedgwick (2010), le mot «radical» n'a pas de signification en lui-même, puisque son contenu varie selon ce qui est considéré comme la norme dans une société donnée à une période de temps précise. Ainsi, les différents contextes politiques, culturels et historiques produisent des notions différentes du radicalisme (Neumann, 2013; Pick, Speckhard et Jacuch, 2009; Rousseau et Ghayda, 2015; Sedgwick, 2010). Ce faisant, la compréhension et la perception publique de la radicalisation peuvent varier selon les cadres de références des différentes sociétés et communautés ethnoculturelles. Il s'avère alors important de se pencher davantage sur la compréhension qu'ont les individus du phénomène de radicalisation, puisque celle-ci peut vraisemblablement avoir un effet sur la faculté de discerner et de se prononcer si un individu se trouve dans un processus de radicalisation.

1.2 Rôle des citoyens dans la prévention de la radicalisation

Par ailleurs, puisque les efforts de prévention de la radicalisation misent sur l'implication des communautés, il est à noter que certains changements ont été réalisés au sein même des organisations axées sur le CVE. En effet, plusieurs services de police à travers le monde ont pour leur part décidé d'introduire plus sérieusement l'approche de police communautaire dans

leur stratégie de contre-terrorisme et de contre-radicalisation, modèle qui est défini comme une volonté de la police de se rapprocher des communautés, en établissant conjointement leurs priorités et en créant des partenariats avec différentes organisations de la société civile (Baker-Beall, Heath-Kelly et Jarvis, 2014; Brodeur, 2011). Cette approche a donc été préconisée dans l'espoir d'obtenir un meilleur soutien et une plus grande participation de la population au sein des différentes initiatives de prévention de la radicalisation. C'est dans ce cadre que Spalek (2010) s'est intéressée au développement de partenariats avec les communautés, et plus particulièrement des communautés musulmanes et arabes. Selon la chercheuse, cette approche de proximité est d'abord nécessaire puisque le renseignement provenant de la communauté porte en général sur le quotidien des individus, et c'est à l'intérieur de leurs interactions quotidiennes que des détails sur des individus suspectés d'activités terroristes peuvent être collectés (Spalek, 2010).

Or, cette logique s'applique tout aussi bien à des individus n'étant pas soupçonnés d'avoir commis de crime, mais qui sont néanmoins dans un processus de radicalisation menant à la violence. Qui plus est, les informations provenant du public peuvent également servir d'indicateurs quant aux tensions présentes entre les individus et les communautés, tensions qui peuvent être exploitées par les groupes extrémistes afin de recruter de nouveaux membres (Rousseau et Ghayda, 2015; Spalek, 2010). En outre, Spalek et Lambert (2008) soulèvent qu'une telle approche nécessite une véritable considération du point de vue de la communauté de la part de la police et du gouvernement, puisque la divergence d'opinions sur les causes profondes du problème, qu'il s'agisse ici du terrorisme, de l'extrémisme violent ou de la radicalisation, mène inévitablement à l'échec (Alimi, Bosi et Demetriou, 2015). Qui plus est, Spalek (2013) soutient qu'il est primordial d'éviter de circonscrire son action à une communauté en particulier, puisque des études ont rapporté que divers programmes de prévention de la radicalisation avaient stigmatisé la communauté musulmane en la ciblant, l'amenant à s'isoler ainsi qu'à être particulièrement réticente à participer aux programmes en question.

À la différence des initiatives de prévention des crimes traditionnels, la prévention de la radicalisation vise des comportements, des attitudes ou des discours qui ne sont ni directement

ni nécessairement liés à une délinquance ou à un crime. Un peu à la manière de la prévention développementale, qui cherche à intervenir en bas âge auprès des enfants aux compétences sociales lacunaires afin de prévenir la trajectoire délinquante, la prévention de la radicalisation violente vise à intervenir en amont des actes violents idéologiquement motivés, alors que l'individu se situe à l'intérieur du processus de radicalisation. Toutefois, contrairement à la prévention développementale, la prévention de la radicalisation menant à la violence ne cible pas les individus en fonction de leurs compétences sociales, mais va plutôt procéder cas par cas en évaluant une multitude de dimensions de l'individu et de son environnement, notamment les attitudes, l'adoption d'une idéologie violente, ainsi que différents facteurs psychosociaux (Beardsley et Beech, 2013).

Malgré les variantes locales des approches de CVE, ce champ de prévention contient généralement deux composantes de base : un réseau de ressources formelles et informelles pertinentes au CVE et des individus en mesure de diriger des personnes potentiellement à risque aux services appropriés (Williams, Horgan et Evans., 2016). Concernant cette dernière composante, il s'agit autant d'individus dont la mission s'inscrit dans le champ de la prévention que de la population générale, soit l'entourage, la famille ou les amis d'une personne potentiellement radicalisée ou en voie de l'être. De cette façon, les individus potentiellement à risque pourraient idéalement être identifiés aux premiers stades de leur radicalisation par leur entourage et être confiés aux ressources appropriées et compétentes en la matière, afin d'intervenir de manière à exercer une désescalade du processus de radicalisation menant à la violence (Williams, Horgan et Evans, 2016).

De plus, puisque le processus de radicalisation peut connaître une évolution plus lente ou rapide selon le cas, seul un œil attentif et familier peut être en mesure de capter un changement cognitif ou comportemental. Toutefois, l'émergence de certains comportements peut s'avérer tout à fait anodine, tout comme elle peut être significative d'une radicalisation violente (Chan, 2008). Ainsi, si l'entourage d'un individu se trouve dans une position privilégiée afin d'observer la manifestation de comportements, d'attitudes ou de discours témoignant d'une radicalisation pouvant mener à la violence, il n'apparaît pas d'emblée que celui-ci soit pour autant en mesure d'attester de la gravité ou de l'urgence de la situation, et le cas échéant,

d'intervenir de manière optimale, suivant la faible compréhension du phénomène et de ses causes en société. Cette constatation, jumelée d'une prise de conscience de la complexité et de l'interdépendance de nombreux problèmes, a amené les autorités à favoriser une approche plus participative, afin de partager les responsabilités avec le public dans le but de mieux répondre aux problématiques complexes telles que la radicalisation (Head, 2007). En outre, l'importance de la participation de la population à cette prévention étant manifeste, il semble essentiel de s'interroger sur les enjeux et obstacles qui peuvent influencer la décision de contacter une ressource lorsqu'un proche est en situation de radicalisation.

1.2.1 Enjeux et obstacles à la recherche d'aide

En effet, une multitude d'enjeux peuvent faire en sorte qu'un individu affiche une certaine réticence à intervenir ou à contacter une ressource formelle (police) ou informelle (famille, ami, personnel scolaire, leader religieux, CPRMV, etc.) pour un proche, un ami ou un membre de la famille soupçonné d'être dans un processus de radicalisation.

C'est ainsi que certaines études ont récemment été menées afin de mieux comprendre à quels enjeux pourrait faire face la population générale relativement au signalement d'une personne de l'entourage qui est en processus de radicalisation. À cet effet, l'étude de Grossman (2015) sur les enjeux et les barrières perçues quant au signalement aux autorités d'un proche soutenant une idéologie extrémiste violente met en lumière certaines dynamiques fort intéressantes. D'abord, l'étude réalisée en Australie auprès de membres de la communauté musulmane ainsi que d'agents du gouvernement a permis de mettre de l'avant plusieurs barrières perçues au signalement, notamment l'impact sur les relations, le manque de confiance envers le gouvernement, la confusion par rapport au processus de signalement ainsi que le manque de support suivant le signalement. De manière plus importante, les participants ont évoqué une importante crainte et angoisse relativement aux conséquences personnelles, sociales et légales liées au fait de dénoncer un individu aux autorités (Grossman, 2015). En outre, le recours aux autorités dans ce contexte émergeait comme la dernière option pour la majorité des participants, ceux-ci soutenant qu'ils déploieraient une gamme de stratégies intra-communautaires avant de communiquer avec les autorités (Grossman, 2015). Qui plus est, l'étude a relevé que le principal moteur incitant les individus à contacter une ressource pour un

proche radicalisé était le souci éprouvé pour celui-ci : dans ce contexte, la recherche d'une ressource était alors conçue par les participants comme une recherche d'aide pour une personne vulnérable.

C'est également sous cet angle qu'une récente étude sur l'importance du réseau de pairs dans les stratégies de prévention de l'extrémisme violent a été menée à Los Angeles par Williams, Horgan et Evans (2016). Pour ce faire, les auteurs ont réalisé des entrevues et des sondages auprès de 172 participants, notamment des policiers, des leaders et membres de la communauté musulmane ainsi que des membres du *Montgomery County Faith Community Working Group*, un groupe interreligieux. D'abord, l'étude a mis de l'avant que la peur de compromettre le lien avec la personne radicalisée contribuerait à la réticence des pairs à contacter une ressource d'aide (Williams et al., 2016). Qui plus est, la recherche a mis de l'avant que le niveau d'identification personnelle avec les pairs ou les membres de la famille pourrait réduire à la fois la volonté d'intervenir et la faculté à reconnaître des signes indiquant un processus menant à l'extrémisme violent (Williams, Horgan et Evans, 2016). En outre, les enjeux et obstacles relevés dans l'étude s'étendaient non seulement aux agences d'application de la loi, mais également aux autres ressources de prévention de l'extrémisme violent, notamment la famille, les leaders religieux et les ressources au sein de l'école (Williams et al., 2016). Devant ce dernier résultat allant notamment à l'encontre de certaines conclusions de l'étude de Grossman (2015), il apparaît essentiel d'approfondir ce phénomène qui, s'il s'avérait être également présent dans le contexte québécois, aurait d'importantes implications pour un organisme indépendant de prévention de la radicalisation tel le CPRMV.

Par ailleurs, suivant la rareté des études portant sur la prise de contact avec une ressource pour un proche radicalisé, il s'avère intéressant de s'attarder à la littérature sur la recherche d'aide des parents pour leur enfant ayant des problèmes de comportement. En effet, ces études permettent également de mettre de l'avant certains enjeux auxquels le réseau familial peut être confronté dans une situation où un proche est en difficulté et nécessite une aide extérieure. Bien que les enjeux soient différents d'une situation à l'autre, certaines dynamiques observées peuvent être pertinentes afin de mieux comprendre les dilemmes auxquels font face les parents.

Ainsi, l'étude de Pavuluri, Luk et McGee (1996) sur les obstacles à la recherche d'aide soutient que, pour que les enfants et leur famille obtiennent de l'aide, les parents doivent passer au travers d'un certain nombre de filtres. Les auteurs se réfèrent alors au modèle des « filtres et des niveaux » développé par Goldberg et Huxley (1980) afin de démontrer le cheminement qui doit être effectué par les parents pour que leur enfant obtienne de l'aide extérieure : le premier filtre consiste en la reconnaissance du problème par les parents, suite à quoi ceux-ci doivent considérer l'obtention d'aide extérieure et enfin, traverser les barrières perçues à l'obtention d'aide. Selon ce modèle, les parents doivent ainsi passer au travers d'un certain nombre de filtres afin de passer d'un niveau à l'autre. Les résultats de l'étude démontrent que les barrières les plus communément rencontrées dans la recherche d'aide sont la perception que les problèmes sont à même de se régler sans aide - de se résorber par eux-mêmes - ou que les parents devraient être assez compétents pour s'en occuper (Pavuluri et al., 1996). De surcroît, les obstacles majeurs à la recherche d'aide étaient situés à deux niveaux, soit dans la reconnaissance de la présence même d'un problème et dans le fait de surpasser les barrières perçues par les parents. En outre, il a été montré que les parents allaient chercher de l'aide plus souvent auprès de sources informelles (proches, personnel préscolaire et amis) que formelles (médecins spécialistes, thérapeutes, service d'éducation spécialisé, bien-être social et autres organismes volontaires) (Pavuluri et al., 1996).

De plus, une recherche menée par Dempster (2011) sur la décision des parents de rechercher de l'aide pour leur enfant atteint de problèmes de comportement a quant à elle mis l'accent sur l'influence de la stigmatisation dans la recherche d'aide. En effet, la stigmatisation résultant d'un certain diagnostic est un élément qui semble être déterminant dans la décision d'aller de l'avant et de faire appel à une ressource d'aide extérieure. Pour la recherche concernant les attitudes et le comportement de recherche d'aide, la stigmatisation du public est typiquement définie comme la perception de la réaction du public envers une personne qui cherche un traitement ou qui a des problèmes psychosociaux, et qui est considérée comme indésirable pour la société (Vogel, Wade et Haake, 2006). Selon Vogel et ses collègues (2006), l'une des explications possibles de la relation entre la stigmatisation publique et la recherche d'aide est « l'évitement des étiquettes ». Cette théorie suppose que si un individu croit que le public

stigmatise les personnes ayant des problèmes psychosociaux, ceux-ci ne seront pas portés à rechercher de l'aide parce qu'ils ont peur d'être étiquetés et discriminés. Ainsi, le refus d'aller chercher de l'aide pourrait être interprété comme une manière d'éviter, tant pour les parents que pour leur enfant, de se faire apposer une étiquette qui est considérée comme discriminante. Dans ce cadre, l'obtention d'un traitement pour le comportement de l'enfant pourrait représenter un aveu d'être un mauvais parent, entraînant une auto-stigmatisation plus élevée chez le parent (Dempster, 2011). De plus, la croyance des parents qu'un traitement professionnel aura un impact sur les comportements de leur enfant influencera la décision de rechercher de l'aide ou non (Rooke, Thompson et Day, 2004)

Les enjeux relatifs à la recherche d'aide ont également été abordés dans la littérature sur la violence en milieu familial, plus précisément en rapport avec la violence conjugale. À cet effet, bon nombre d'études portant sur la relation entre la victime et l'agresseur ont émis l'hypothèse que la victimisation ayant lieu en contexte familial, amical ou d'une relation intime ne sera pas aussi fréquemment signalée que celle impliquant des étrangers (Goudriaan, Lynch et Nieuwbeerta, 2004). En effet, lorsqu'un crime implique un membre de la famille, les statistiques démontrent que les victimes sont cinq fois moins enclines à le rapporter à la police (Felson, Messner, Hoskin et Deane, 2002). Plus spécifiquement, dans un cas de violence domestique, une étude du Département de la justice américaine a démontré que certains éléments, notamment la peur et la croyance que la violence domestique était de l'ordre du privé, faisaient en sorte que 34% des victimes ne rapportaient pas le crime en question (Felson et al., 2002). Les victimes peuvent également prendre la décision de ne pas rapporter le crime aux autorités par crainte de voir s'effriter la relation avec le proche dénoncé (Anderson et Saunders, 2003). De plus, une étude réalisée auprès de femmes provenant de différents horizons culturels a mis de l'avant le fait que le degré de valorisation de l'honneur familial, de la réputation et de la préservation de l'harmonie jouait un rôle important dans la décision de contacter ou non la police (Wolf, Ly, Hobart et Kernic, 2003). Ainsi, ces femmes, ayant connu certaines expériences négatives avec la police et par peur des répercussions, auraient d'abord consulté des ressources internes à leur communauté, et ainsi ne contacter ou mobiliser la police uniquement dans les cas les plus extrêmes.

Bien que la nature du problème pour lequel les individus aillent chercher de l'aide dans les études précédemment citées soit bien différente – les troubles comportementaux relevant de l'anormalité, la violence conjugale de la criminalité et la radicalisation se situant entre la déviance et la criminalité selon le stade-, certains parallèles peuvent néanmoins être faits. D'abord, la reconnaissance du problème par les parents peut certainement être un élément qui influence la recherche de ressources. En effet, les individus répondent aux problèmes de diverses façons, selon la façon dont ils les définissent ou étiquettent (Fox, Blank, Rovnyak et Barnett, 2001) et évaluent leur sévérité (Greenlay et Mullen, 1990). Ainsi, si leur interprétation de la situation n'est pas liée à la radicalisation, fort est à parier que les parents ou les proches dirigeront leur recherche vers des ressources qui ne sont pas en lien avec la prévention de la radicalisation.

De plus, la peur d'être stigmatisé est un élément qui peut d'autant plus s'appliquer dans le cas d'un proche radicalisé. En effet, la radicalisation étant étroitement liée au terrorisme, la crainte de voir un proche - et possiblement soi-même par ricochet - se faire apposer une étiquette de la sorte est probablement un élément qui peut exercer une influence importante dans la décision de faire appel ou non à une ressource. Enfin, la croyance que l'intervention d'une ressource aura un impact positif sur le comportement de l'individu peut également être un élément qui influence la décision d'aller chercher de l'aide ou non. En effet, si un parent croit qu'il n'y a pas de ressources compétentes pour prendre en charge ce genre de problématique, il semble peu probable que celui-ci se tourne vers une avenue de la sorte.

Si plusieurs enjeux sont intrinsèques à la relation entre un individu et la personne de son entourage potentiellement radicalisée, il est possible que les relations avec les ressources - formelles et informelles - aient également une influence sur l'inclinaison d'un individu à signaler un de ses proches à une telle ressource. Par ailleurs, puisque les comportements étant associés à la radicalisation se situent souvent dans une zone d'incertitude quant à leur criminalité, il est possible qu'une partie de la population croie qu'un organisme en charge de recevoir de telles informations soit alors nécessairement affilié avec les services policiers. Ce faisant, il s'avère pertinent de se pencher sur la littérature sur les relations entre la police et les communautés, en ce qu'elle tente d'expliquer les éléments qui influencent la collaboration du

public avec la police, en mettant l'accent sur la manière dont les attitudes et la confiance peuvent influencer la volonté de coopérer avec les forces de l'ordre.

1.3 La coopération de la population avec la police

Diverses études ont été réalisées pour mieux comprendre les facteurs qui sous-tendent la coopération entre la population et la police. Alors que certaines d'entre elles se sont penchées sur l'importance de l'attitude vis-à-vis de la police, d'autres ont plutôt mis l'accent sur le rôle de la légitimité et la confiance accordée aux institutions afin de mieux comprendre les éléments qui sous-tendent la coopération du public avec la police. Dans un premier temps, il importe d'abord de clarifier la notion de coopération, qui peut être entrevue sous plusieurs angles. Par exemple, la coopération avec les services policiers peut prendre diverses formes, notamment la participation à la mise sur pied de programmes destinés à la communauté, la participation à des consultations ou encore le partage d'information. Cette dernière forme de coopération, qui est celle qui nous intéressera plus particulièrement dans le cadre de notre recherche, consiste de manière générale à contacter les autorités afin de leur communiquer des informations sur un individu ou un groupe à propos d'un crime déjà commis ou que l'on craint qu'il pourrait survenir. En effet, contacter une ressource à propos d'un individu que l'on redoute être radicalisé pourra être interprété de diverses manières, principalement selon la gravité de la situation, de l'intention de l'appelant ainsi que la ressource contactée. Néanmoins, cette action peut être interprétée comme un partage d'informations à une ressource extérieure – qu'il s'agisse de la police ou d'un autre acteur - concernant un individu en situation de radicalisation.

1.3.1 Dénonciation, délation et recherche d'aide

Ainsi, tout dépendant des situations, le partage d'informations aux autorités peut revêtir l'aspect d'une dénonciation ou encore celui d'une délation. Alors que la dénonciation correspond au fait de dénoncer un individu ou un groupe qui agit à l'encontre des lois ou des normes et qui est généralement accomplie pour le bien public, la délation correspond plutôt au fait de dénoncer un des siens aux autorités pour des motifs odieux et traduit la plupart du temps un mécontentement populaire (Brodeur et Jobard, 2005; Joly, 2007).

Si d'un côté la société encourage généralement les citoyens à signaler les crimes et les contrevenants aux autorités au nom de leurs responsabilités civique et sociale, particulièrement dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, d'un autre côté ces derniers apprennent que dans plusieurs situations, il est préférable de ne pas se mêler de la vie des autres (Woldoff et Weiss, 2010). Ces messages contradictoires contribuent à alimenter le dilemme qui anime les membres des communautés témoins d'un crime à savoir s'ils doivent signaler ou non le comportement à la police (Woldoff et Weiss, 2010). Alors qu'il existe diverses raisons pour lesquelles un individu peut faire le choix de ne pas partager des informations à la police, le potentiel d'être stigmatisé occupe certainement une place importante. En effet, même si les motivations d'un individu d'informer les autorités d'une situation peuvent être altruistes, il se peut que l'acte soit interprété comme une trahison par sa communauté (Woldoff et Weiss, 2010). On peut par exemple citer le cas de Mubin Shaikh, un membre de la communauté musulmane qui a révélé avoir été ostracisé par sa communauté après avoir agi en tant qu'informateur auprès des services policiers et de renseignement à Toronto dans une enquête sur le groupe terroriste Toronto 18 ayant mené à plusieurs arrestations en 2006 (Cirincione, 2015).

Cette attitude envers la dénonciation et la délation semble également se présenter dans d'autres communautés. En effet, il a été observé au cours des dernières années l'apparition d'un mouvement appelé « Stop Snitching » dans certaines communautés afro-américaines défavorisées des États-Unis. Ce mouvement se manifeste particulièrement sous la forme d'un refus des membres de la communauté de coopérer avec les policiers dans le cadre d'enquêtes sur les crimes commis à l'intérieur de la communauté (Asbury, 2011). Par ailleurs, Absury (2011) soutient que ce refus de coopération serait en fait un code social de la sous-culture noire qui traduirait la primauté de la loyauté envers les membres de la communauté sur la loyauté envers les autorités.

Enfin, la dénonciation peut reposer sur une panoplie de motivations, notamment un devoir civique ou moral, ou encore une volonté de venir en aide à un individu que l'on considère

vulnérable. Néanmoins, les concepts de dénonciation et de délation ont surtout été étudiés en rapport aux signalements faits aux autorités. Dès lors, il s'avère important d'explorer la manière dont le partage d'informations à une ressource plus informelle, ou du moins non liée à la police, peut être perçu par la population. En effet, il semble essentiel de considérer que si pour certains, le fait de divulguer des informations sur un individu potentiellement radicalisé peut apparaître comme une dénonciation ou encore une délation, la même situation peut être vécue de manière très différente par les proches d'un individu radicalisé, et plutôt émerger en tant que recherche d'aide pour autrui.

1.3.2 Coopération : une question de légitimité et de confiance

Si les attitudes et la relation avec la police peuvent influencer l'inclinaison d'un individu à communiquer avec les autorités, il s'avère que la coopération avec celles-ci repose largement sur une question de légitimité et de confiance. À ce sujet, plusieurs auteurs ont soulevé que la méfiance envers la police variait selon les communautés, les minorités ethniques - particulièrement les Afro-Américains et les Hispaniques - témoignant d'une plus grande méfiance que le reste de la population envers les responsables du maintien de l'ordre (Frank, Smith et Novak, 2005; Kamau, 2003; Lai et Zhao, 2010; Weitzer et Tuch, 2002). De plus, l'étude d'O'Connor (2008) a mis de l'avant que différents groupes d'individus au Canada, soit les jeunes, les minorités ethniques, ceux ayant été victimes d'un crime et ceux étant insatisfaits de leur sécurité personnelle ainsi que de celle de leur quartier semblaient avoir une attitude plus négative envers la police. Par ailleurs, une étude réalisée sur l'ensemble du Canada dans le cadre d'une vaste enquête effectuée par le *Groupe de Recherche sur les Attitudes envers la Criminalité* a démontré que les citoyens étant le plus insatisfaits de la police étaient les Canadiens français, et plus particulièrement les résidents du Québec (Brillon, 1984). De plus, une étude a relevé le fait que les individus appartenant à la communauté noire des grandes villes canadiennes, dont Montréal, se plaignent depuis des années d'être fréquemment arrêtés, questionnés et fouillés par la police de manière totalement injustifiée (Foster, 1996, p. 5).

D'emblée, ces résultats ont plusieurs implications pour la police, notamment en ce qui concerne la coopération du public. Tel que Goldsmith (2005) le soulève, lorsque le public

considère que la police est légitime et digne de confiance, il est beaucoup plus probable que celui-ci coopère avec elle de manière à la rendre plus efficace. À l'instar de Goldsmith, Brodeur (2011) a avancé que la confiance verticale – confiance en les autorités – jouait un rôle crucial en ce sens que les citoyens qui sont méfiants de la police ne collaborent généralement pas avec les autorités légales, à moins d'en être contraints. Ainsi, non seulement la perception de la légitimité se manifeste à travers les attitudes envers la police, mais elle oriente également les actions futures (Tyler et Fagan, 2008).

Par ailleurs, maintes études ont établi que la légitimité de l'action policière reposait principalement sur la perception des citoyens que leurs valeurs personnelles étaient alignées avec celles de la police (Kaariainen et Siren, 2011). Ainsi, si les individus ont la croyance que la police impose des mesures de contrôle social dans le but de préserver des valeurs qu'eux-mêmes considèrent comme importantes, ces derniers vont considérer que l'action de la police est légitime et par conséquent lui accorder une plus grande confiance, qui pourra éventuellement se traduire par une plus grande volonté de coopération. L'étude de Lai et Zhao (2010) a également permis de démontrer que la satisfaction du travail policier dans le quartier respectif des répondants avait également une influence, les individus étant le plus satisfaits du travail policier ayant tendance à accorder une plus grande légitimité à la police.

En ce qui a trait à la confiance, elle semble jouer un rôle important quant au choix de coopérer ou non avec un individu ou un groupe. À cet effet, Gambetta (2000) s'est sérieusement penché sur la question de la confiance et de ses implications en ce qui concerne la coopération, en mettant l'accent sur l'importance des croyances que l'on porte sur les autres. Ce dernier a par ailleurs proposé une définition de la notion de confiance :

Trust (or, symmetrically, distrust) is a particular level of the subjective probability with which an agent assesses that another agent or group of agents will perform a particular action, both *before* he can monitor such action (or independently of his capacity ever to be able to monitor it) *and* in a context in which it affects *his own* action (Gambetta, 2000, p. 216).

Ainsi, lorsque l'on mentionne qu'un individu est digne de confiance, cela veut implicitement dire que la probabilité qu'il effectue une action favorable à notre égard est assez élevée pour que l'on envisage de se livrer dans une forme de coopération avec lui (Gambetta, 2000). Gambetta (2000) postule également que la condition de l'ignorance ou de l'incertitude quant aux comportements des autres est centrale à la notion de confiance. En effet, elle est reliée aux limites de notre capacité à acquérir une connaissance totale sur autrui, de leurs motivations et de leurs réponses aux changements qu'ils auront à affronter. La confiance est alors une réponse liée à notre ignorance ; une façon de faire face aux limites de notre prévoyance (Gambetta, 2000).

Par ailleurs, Gambetta (2000) explique également que la probabilité d'avoir suffisamment confiance en quelqu'un pour s'impliquer dans une action de collaboration avec lui peut différer selon les circonstances. Par exemple, les intérêts, les contraintes, les coûts et les bénéfices peuvent tout aussi bien influencer la décision de se livrer à une forme de coopération avec un individu, indépendamment du niveau de confiance qui lui est attribué. Ainsi, dans certains cas, même s'il n'y a qu'un faible degré de confiance en un individu ou un groupe, la pression de coopérer avec celui-ci peut s'avérer si forte qu'elle conduira à faire confiance aveuglément, d'autant plus si les autres options envisageables sont moins avantageuses (Gambetta, 2000).

De plus, certains auteurs se sont penchés sur le lien qui existe entre la confiance verticale (envers les autorités) et la confiance horizontale (entre les citoyens) et à l'influence que ces différents types de confiance ont sur la coopération. À cet effet, Brodeur (2011) soutient que les citoyens renseignent la police soit parce qu'ils ont confiance en elle ou parce qu'ils la craignent. Ainsi, il y aurait un seuil au-delà duquel les citoyens seraient amenés à abandonner leur solidarité mutuelle afin d'obtenir les bonnes grâces de la police. Dans ces cas spécifiques, la confiance en la police primerait sur la confiance mutuelle entre citoyens et contribuerait à la dégradation de la solidarité. Par ailleurs, Brodeur (2011) a exposé la fragilité de la frontière entre la confiance et la méfiance, soulevant qu'un excès de confiance en la police peut amener les citoyens à se soupçonner entre eux.

Ericson (2007) a également travaillé sur la notion de culture de suspicion et ce, plus particulièrement en relation avec les politiques de contre-terrorisme et de contre-radicalisation. À ce sujet, ce dernier avance que les technologies existantes ont été reconfigurées et de nouvelles organisations ont été créées afin d'augmenter la surveillance et la visibilité. Ces technologies et ces transformations organisationnelles mobilisent à la fois les entités du secteur privé et les citoyens individuels, comme faisant partie intégrante de l'assemblage de surveillance de la sécurité nationale. Ainsi, la vie serait vécue dans des réseaux de surveillance au sein desquels chacun est simultanément surveillé et surveillant : la sécurité intérieure exigeant la surveillance perpétuelle des autres et de soi (Ericson, 2007). Dans ce nouveau monde d'imagination et d'incertitude catastrophique, il y aurait un passage de la culture du contrôle à une culture de suspicion, où chacun se doit d'être à l'affût de tout signe de terrorisme, grand comme petit (Ericson, 2007).

C'est dans le même esprit que Chan (2008) s'est penchée sur cette notion de culture de suspicion, qu'elle entrevoit comme un climat caractérisé par un manque de confiance, désigné par une forte réticence des gens à entrer en relation les uns avec les autres. L'auteur suggère que l'absence de confiance et de solidarité découlant de cette culture de suspicion qui s'est doucement glissée dans les pores de la société depuis les attentats du 11 septembre 2001 doit être contrecarrée. En effet, celle-ci ne fait qu'entraîner les gens à se surveiller les uns les autres plutôt que de les encourager à prendre soin d'eux, ce qui contribuerait à la construction de communautés fortes et résilientes (Chan, 2008).

Par ailleurs, la suspicion, entrevue comme une manière de gérer l'incertitude, a également donné lieu à la création de certaines politiques visant à inclure les policiers et le public dans le renseignement national, notamment à l'aide d'un programme de signalement d'activité suspicieuse (Suspicious Activity Reporting Initiative) (Stalcup, 2015). Grâce à son fonctionnement, les policiers, ainsi que les membres du public et de l'industrie, pourraient soumettre des informations et documenter des incidents survenus qui pourraient concerner la sécurité nationale. À son tour, le gouvernement fédéral communiquerait aux participants des renseignements opportuns sur les menaces à la sécurité (Stalcup, 2015).

L'étude de Patel (2012) avance pour sa part que ce contexte de terreur et de panique caractérisant l'ère post 9/11 a plus spécialement affecté les « brown bodies », compris ici comme tout individu d'apparence moyen-orientale. En effet, ce serait ceux qui font désormais l'objet d'une surveillance accrue, tant de la part des autorités que de la population générale, en étant désignés comme « communauté suspecte », étiquette qui est appliquée de façon régulière malgré l'absence de preuve d'actes répréhensibles ou criminels de leur part (Patel, 2012). En ce sens, la surveillance aurait un aspect plus sinistre que le contrôle de la criminalité qui nous est souvent présenté. Sa fonction de tri social « produit des catégories codées qui permettent de trier les personnes et les groupes de personnes... Et ont fourni des traitements différentiels » (Lyon, 2015, p. 404). Ainsi, ces auteurs nuancent l'image positive associée à la coopération du public avec la police, en mettant en lumière que cette participation peut se faire - et se fait parfois - au détriment de la cohésion sociale.

1.3.3 Le signalement d'un crime : l'influence des attitudes sur le processus décisionnel

Si la confiance semble être un élément à considérer en ce qui a trait à la coopération avec la police, différentes études ont néanmoins montré que cet élément n'avait pas de réelle influence sur la coopération, et plus particulièrement sur le signalement des crimes, laissant alors présager qu'elle ne serait qu'un facteur d'influence parmi tant d'autres (Davis et Henderson, 2003; Goudriaan, Wittebrood et Nieuwbeerta, 2006; Warner, 2007). Il s'avère alors pertinent de se pencher sur les éléments qui influencent la volonté à signaler un crime. En effet, bien que la radicalisation ne soit pas un crime en soi, il est intéressant de se pencher sur ces études, puisqu'elles peuvent néanmoins mettre en lumière certaines dynamiques propres au signalement.

Ainsi, la littérature suggère que l'influence culturelle et les attitudes sont de première importance dans la prise de décision, et que la gravité du crime est un facteur clé (Birkbeck, Gabaldón et LaFree, 1993). En effet, Skogan (1984) soutient que parmi les éléments qui font varier les signalements, la gravité d'un incident serait le plus fort prédicteur. En d'autres termes, plus un individu considère que le crime dont il a été témoin est sérieux, plus il sera porté à le rapporter aux autorités. Ce résultat semble important à prendre en considération dans

le cadre de notre étude, sachant que la radicalisation peut être interprétée comme un synonyme de terrorisme dans l'esprit de la population.

De plus, Kidd et Chayet (1984) ont proposé un modèle afin de développer une compréhension théorique du processus qui régit la façon dont les gens décident de rapporter ou non un crime aux autorités. Ces derniers soutiennent que la décision de signaler un crime varie en fonction de quatre éléments, soit 1) la crainte de représailles par le délinquant, 2) le sentiment d'impuissance, 3) la confiance en la capacité de la police à appréhender le contrevenant et 4) la méfiance envers les autorités. En effet, la méfiance envers les autorités pourrait expliquer le faible taux de signalement des crimes par les immigrants, ces derniers transportant souvent avec eux un bagage de mauvaises expériences avec les autorités de leur pays d'origine (Poole et Pogrebin, 1990). Cette hypothèse trouve également écho dans l'étude de Conaway et Lohr (1994), qui ont démontré que le signalement des crimes était directement relié aux expériences antérieures avec la police. Il se pourrait également que ceux-ci n'aient simplement pas eu le temps de développer un lien de confiance avec les autorités du pays d'accueil. Kidd et Chayet (1984) présentent néanmoins une seconde avenue afin d'expliquer les rapports entre les minorités ethniques et la police, laquelle propose que les contacts des immigrants avec la police dans leur pays d'accueil puissent être négatifs en raison de malentendus découlant de différences culturelles et linguistiques.

D'autres explications théoriques ont également été proposées relativement au signalement des crimes. D'abord, la théorie du choix rationnel a été utilisée afin de tenter de comprendre la décision d'une victime ou d'un témoin d'un crime de rapporter ou non celui-ci à la police (Felson et al., 2002). Selon la théorie, l'individu considèrerait alors les coûts et les bénéfices associés au signalement, et choisirait de rapporter des faits à la police seulement si les bénéfices lui semblent plus élevés que les coûts.

De plus, une explication selon laquelle la réponse serait liée aux normes a été proposée : un individu pourrait en effet décider de rapporter ou non un crime à cause des normes présentes dans son contexte social (Goudriaan, Lynch et Nieuwbeerta, 2004). Par exemple, celui-ci

pourrait avoir la conviction que les crimes se doivent d'être rapportés, ou au contraire qu'il s'agit d'un problème qui ne devrait pas être réglé par la police (Goudriaan, Lynch et Nieuwbeerta, 2004). Ainsi, toute situation ou contexte social dans lequel un crime se produit offre différentes considérations rationnelles et normatives qui peuvent influencer la décision de le signaler à la police.

En outre, la volonté de signaler des crimes peut également être entrevue selon la perspective du capital social, et plus particulièrement selon la perspective de la confiance généralisée. La plupart des définitions du capital social font référence à au moins trois éléments, soit le réseau social, le partage de normes et de valeurs et la confiance (Kaariainen et Siren, 2011). Ainsi, les communautés ayant un fort capital social sont généralement caractérisées par la tendance des citoyens à faire confiance les uns aux autres – même s'ils ne se connaissent pas – ce qui est désigné par la notion de confiance généralisée (Kaariainen et Siren, 2011; Stolle, 2002). Il est alors intéressant de mobiliser ces deux notions en les mettant en lien avec la question du contrôle social formel et informel. En effet, le capital social, en tant que ressource pour le contrôle social informel, pourrait encourager les citoyens à trouver une solution à leurs problèmes entre eux et réduire par le fait même leur besoin à recourir au contrôle social formel, et donc à la police (Kaariainen et Siren, 2011).

Quant à eux, Davis et Henderson (2003) ont mis de l'avant le fait que les meilleurs prédicteurs du signalement des crimes étaient reliés à l'« empowerment » communautaire: les individus qui affirmaient que leur communauté était susceptible de travailler collectivement pour résoudre les problèmes locaux, et qui croyaient que celle-ci occupait également une place au sein du pouvoir politique, étaient plus enclins à affirmer qu'ils rapporteraient un crime que ceux dont la communauté a été privée de ses droits. Enfin, la littérature portant sur la confiance propose que plus le niveau de confiance des citoyens envers la police et le système de justice est élevé, plus la volonté de signaler les crimes augmente (Kaariainen et Siren, 2011). L'idée principale exposée par cette théorie est que les citoyens qui croient que la police est efficace à combattre la criminalité, tout en respectant leurs droits et libertés, seront alors plus enclins à coopérer avec elle. Ainsi, il apparaît essentiel d'accorder une attention

particulière à la confiance, aux normes, aux expériences et plus largement au contexte afin de mieux comprendre ce qui influence la volonté de contacter les autorités désignées dans le cadre de la prévention de la radicalisation menant à la violence.

1.3.4 La cohérence des attitudes et l'importance des expériences

Néanmoins, ces recherches ont étudié l'attitude envers la police de manière isolée, ce que certains auteurs ont par ailleurs vivement critiqué. En effet, tel que le soutiennent Albrecht et Green (1977), une attitude n'existe pas de manière isolée et il faut alors la considérer en contexte. Apportant une perspective plus compréhensive en s'appuyant sur les théories de la cohérence, les auteurs affirment qu'il est primordial d'étudier les attitudes négatives envers la police comme faisant partie d'un tout plus large qui s'articule autour d'un système de valeurs (Albrecht et Green, 1977).

Leur recherche, basée sur un échantillon de 398 d'entretiens effectués auprès d'individus vivant dans des quartiers urbains et ruraux avec des concentrations ethniques et des indices sociaux-économiques différents, leur a permis de démontrer que les attitudes négatives envers la police étaient reliées de près aux attitudes négatives envers le système judiciaire et envers la perception qu'un individu obtienne un traitement équitable en justice en dépit des considérations de richesse et de puissance (Albrecht et Green, 1977). Ainsi, les répondants ayant exprimé un sentiment négatif envers leur police locale affirmaient aussi généralement se sentir impuissants face aux processus légaux et politiques, et exprimaient un plus grand cynisme quant à l'efficacité des opérations de ces processus (Albrecht et Green, 1977).

Au Québec, le rapport d'Eid, Magloire et Turenne (2011) sur le profilage racial et la discrimination systémique des jeunes appartenant à une minorité ethnique abonde dans le même sens et tend à démontrer que le profilage racial entraînerait une érosion de la confiance envers l'ensemble des institutions étatiques, ce tant de la part des minorités ethniques que de la population générale. Ainsi, il semblerait que les attitudes envers la police soient liées aux attitudes envers les principales institutions légales et étatiques, et que les bavures policières, hautement médiatisées, aient des répercussions négatives dans l'ensemble de la population. En

outre, Brillon (1984) a étudié les attitudes des Canadiens envers la police et a observé que celles-ci s'enracinaient réellement à l'intérieur des représentations que les individus ont du système de justice. À l'instar d'Albrecht et Green, l'auteur défend l'importance de considérer les attitudes du public envers la police en relation avec les représentations que le public a des institutions pénales, de ses fonctions et de ses finalités (Brillon, 1984). Ainsi, il semble primordial de considérer l'attitude des individus quant aux institutions, car elles pourraient vraisemblablement avoir une incidence sur leur perception.

Qui plus est, il semble important de prendre en compte l'expérience des individus issus de communautés ethnoculturelles, puisqu'elle peut s'avérer révélatrice de leurs perceptions des institutions et de leur intégration au sein de la société. À cet effet, de nombreuses études portant sur le sujet ont été réalisées afin de mieux comprendre l'expérience des immigrants au Québec. Pour sa part, Helly a réalisé une étude en 1995 auprès de 84 immigrants habitant Montréal, afin de mieux comprendre leur expérience et leur rapport à leur société d'accueil. La recherche a alors montré que seule une très faible proportion des répondants n'avait pas construit de lien collectif avec la société québécoise, tandis que la grande majorité présentait un fort lien d'attachement avec la société et ses préceptes démocratiques. De plus, les résultats de l'étude indiquent que les immigrants ne manifestaient aucune aliénation à l'égard de l'État québécois (Helly, 2002).

Or, certaines recherches réalisées plus récemment semblent moins optimistes quant à l'intégration des individus issus de l'immigration au Québec. En effet, bien qu'aujourd'hui tous les citoyens québécois jouissent d'une égalité des droits, l'étude d'Eid, Magloire et Turenne (2011) a démontré que les minorités ethniques sont encore souvent la cible de comportements et d'attitudes empreintes de préjugés, en plus de subir une discrimination systémique dont les racines historiques sont profondes. Ainsi, les auteurs soutiennent que les minorités ethniques sont encore fréquemment exclues de la représentation des groupes majoritaires et sont plus susceptibles de rencontrer des difficultés si elles tentent de s'impliquer dans la vie citoyenne (Eid, Magloire et Turenne, 2011). À cet égard, Crawford (1997) soutient que les groupes qui occupent les positions les moins puissantes ou qui

constituent des sections désorganisées de la société sont particulièrement exclus de la participation et du travail d'équipe avec les groupes majoritaires.

En outre, Crawford (1997) affirme que les groupes inclus dans le dialogue et la participation sont souvent des groupes respectés, et par conséquent les groupes étant perçus comme potentiellement problématiques sont la plupart du temps marginalisés ou ignorés. De même, il semblerait que les groupes étant exclus du processus politique ou recevant peu de services et de support du gouvernement tendent à présenter une méfiance accrue envers les bureaucraties publiques (Warren, 1999). Ainsi, tel qu'observé dans maintes études sur la confiance envers la police et sur la cohérence des attitudes, il serait possible que les groupes se sentant marginalisés en société soient moins enclins à coopérer parce qu'ils perçoivent ou anticipent un rejet, et ce même si leur participation dans le cadre de la prévention de la radicalisation est sollicitée par les groupes majoritaires.

1.4 Les effets de la sécurisation sur les communautés musulmanes

Maintenant que nous avons tâché de mieux comprendre les éléments susceptibles d'influencer la participation du public à la prévention de la radicalisation, il nous semble important de mettre en lumière la manière dont les discours et les politiques de contre-terrorisme et de contre-radicalisation ont affecté les communautés musulmanes. Le terme « sécurisation » fait référence à l'accent mis de plus en plus sur la sécurité nationale, à la fois étroitement liée à la lutte contre le terrorisme et à la poursuite de groupes tels qu'Al-Qaida (Bramadat et Dawson, 2014). Par ailleurs, cette notion ne réfère pas uniquement à la manière dont certaines questions deviennent politisées à un point tel qu'elles requièrent des réponses draconiennes et rapides, mais également à la manière dont certains groupes religieux et ethniques deviennent la cible de suspicion, de surveillance, de harcèlement ainsi que d'un fort stigma social (Bramadat et Dawson, 2014).

En Amérique du Nord, l'impact social de ce contexte sociopolitique sécuritaire sur les communautés musulmanes a été sévère, car elles sont sujettes à la suspicion, aux préjugés et aux stéréotypes négatifs de la part de l'État et des membres de la société d'accueil (Jamil et

Rousseau, 2012). Qui plus est, le climat de peur et d'anxiété engendré par la lutte contre le terrorisme met en question leur sentiment d'appartenance et leur statut de citoyens (Cainkar, 2009) en raison du renforcement des perceptions préexistantes de l'Autre musulman comme violent et dangereux (Razack, 2008). Cette préfiguration de certains groupes de citoyens comme sujets à risque a produit une série d'effets néfastes. En effet, Ahmed (2004) soutient que la peur et la suspicion de la majorité de cet Autre «colle» à leur corps, les créant comme des objets de peur qui deviennent interchangeable avec d'autres corps. Ainsi, les Musulmans semblent tous être les mêmes lorsqu'ils sont vus à travers le prisme de la peur et du soupçon associés à la menace du terrorisme (Jamil et Rousseau, 2012).

Ainsi, plusieurs études ont démontré que depuis les attentats du 11 septembre 2001, les Musulmans ont été le groupe cible identifié dans la lutte contre le terrorisme en termes de mesures juridiques, de surveillance, de police et de politique de sécurité (Walklate et Mythen, 2014). Au Canada, des études ont mis en lumière la perception et l'expérience qu'ont fait les Musulmans canadiens d'une plus forte surveillance, de stéréotypes négatifs et de discrimination dans le contexte post 9/11 (Helly, 2004; Jamil et Rousseau, 2012). Par ailleurs, dans une étude menée dans l'est du Canada, des Musulmans d'origines ethniques et raciales différentes ont affirmé ressentir que les Blancs nés au Canada regardaient les Arabes et les Musulmans plus étroitement et avec plus de suspicion qu'ils ne l'avaient fait avant le 11 septembre (Crocker, Dobrowolski, Keeble, Moncayo et Tastaglou, 2007, p. 49). Plus récemment, les rapports commandés par la Commission canadienne des droits de la personne et le Groupe de surveillance des libertés civiles internationales ont suscité des alarmes au sujet de l'utilisation excessive du profilage racial dans les aéroports, en particulier lors du dépistage des communautés musulmanes et arabes (Nagra et Maurutto, 2016)

Si plusieurs études ont démontré les effets des politiques antiterroristes sur les communautés musulmanes, il s'avère néanmoins important de nuancer l'expérience des individus appartenant à ces communautés. À cet effet, Jamil (2014) a démontré que bien que tous les Musulmans d'Asie du sud interrogés à Montréal aient affirmé se sentir plus visibles aux autres en tant que communauté suite aux attentats du 11 septembre, seulement les participants faisant

partie d'une classe sociale désavantagée ont rapporté avoir connu des expériences personnelles négatives liées à ce contexte. Ainsi, il est possible d'observer que les individus sont affectés à différents degrés par ce contexte de sécurisation, la relative sécurité de vie des Musulmans de la classe moyenne jouant possiblement un rôle de protection dans la façon dont ils vivent et répondent à la sécurisation (Jamil, 2014).

Enfin, Raggazi (2016a) soutient que les études réalisées sur la « communauté suspecte » ne rendent compte que partiellement des effets des politiques de contre-terrorisme sur les sociétés multiculturelles. En effet, une grande partie de la littérature s'est focalisée trop étroitement sur les effets discriminatoires des politiques antiterroristes et n'a pas été en mesure de saisir les effets politiques complexes, multifacettes et insidieux des politiques de lutte contre le terrorisme et de contre-radicalisation fondées sur la participation active et l'implication des Musulmans dans leur propre surveillance (Ragazzi, 2016a). Selon l'auteur, plutôt que de favoriser l'assimilation, tel qu'espéré par le gouvernement, ou l'aliénation, tel que le prétendent les partisans de l'hypothèse de la « communauté suspecte », les politiques antiterroristes produisent et renforcent le gouvernement d'une société de groupes ethno-religieux divisés.

1.4.1 Lutte contre la radicalisation et son caractère délétère pour les relations sociales

Si les politiques antiterroristes ont eu d'importants contrecoups auprès des communautés musulmanes, il s'avère que les mesures plus douces, caractérisées notamment par les différentes stratégies de lutte contre la radicalisation, ont quant à elles plus largement affecté les relations sociales, et ce, à plusieurs niveaux.

D'abord, la création de communautés suspectes et l'avènement d'une culture de suspicion, auxquelles les stratégies de lutte contre la radicalisation contribuent, ont inévitablement eu un effet néfaste sur les relations sociales, en traçant une ligne entre un « nous » qui sommes dignes de protection et un « eux » dont le statut protecteur est problématique puisqu'ils peuvent potentiellement nous menacer (Mythen et Walklate, 2016). L'acceptation implicite est alors

que la sécurité de la majorité repose sur les restrictions des libertés de quelques-uns. À cet effet, dans leur étude sur «Prevent», une initiative britannique de prévention de la radicalisation, Mythen et Walklate (2016) ont démontré que les politiques préemptives, telles que Prevent, bien qu'elles puissent prétendre ne pas différencier et/ou cibler certains groupes et communautés, dans la pratique, gèrent la sécurité en construisant des divisions (Mythen et Walklate, 2016).

Ensuite, si l'impact négatif des lois antiterroristes sur certains groupes minoritaires a été discuté, la dynamique entre le groupe majoritaire blanc et les groupes musulmans minoritaires requiert également une certaine attention. Dans une enquête nationale, Gibson et ses collègues (2007) ont constaté que le public canadien ne considérait pas le terrorisme comme une menace très importante. En effet, les répondants se sont dits davantage préoccupés par l'impact de la peur du terrorisme sur la cohésion sociale dans la société canadienne. Ceux-ci ont noté que la société dans son ensemble était devenue plus paranoïaque et craintive et se sont dit préoccupés par l'augmentation des tensions sociales, la discrimination et la ségrégation de certains groupes ethniques et religieux, notamment en raison du profilage racial et religieux (Gibson et al., 2007). Ainsi, cette transformation des relations sociales entre groupe majoritaire et groupes minoritaires, émanant des politiques de lutte contre le terrorisme et la radicalisation, semble être une préoccupation plus pressante pour le public canadien que la menace d'une attaque terroriste.

Par ailleurs, Ragazzi (2016b) soutient que si les mesures «dures» peuvent être efficaces lorsqu'elles sont ciblées et respectueuses de l'état de droit, les mesures plus «douces», tel qu'elles sont actuellement appliquées par les gouvernements, sont à la fois défectueuses et dangereuses. Sa première critique concerne le fait qu'elles soient basées sur l'idée qu'il est possible de suivre ou reconnaître un processus de radicalisation; qu'il existe des radicaux «potentiels» et que, avec les bons outils et les bons critères, nous pourrions anticiper la création de futurs terroristes (Kundnani, 2012). Cette hypothèse suggère que non seulement la police, mais aussi l'ensemble de la société civile - enseignants, professeurs d'université, gardiens de prison, travailleurs sociaux et imams - devraient participer à la détection et à

l'identification des futurs radicaux. Ainsi, Ragazzi (2016b) dénonce l'apparition d'une logique destructrice de suspicion dans les sphères sociales qui ont besoin de relations de confiance pour fonctionner. En effet, si l'on observe ce que les stratégies de contre-radicalisation impliquent, c'est précisément la possibilité détourner les relations de confiance qui constituent les conditions de possibilité du bon fonctionnement des services éducatifs, sociaux et de santé (Ragazzi, 2016b). Ainsi, on demande aux familles, et aux mères en particulier, d'utiliser les relations de confiance qu'elles ont avec leurs enfants pour les surveiller et les signaler. Les médecins, les infirmières, les enseignants et les travailleurs sociaux sont invités à exploiter les relations de confiance qu'ils ont avec leurs patients, étudiants ou clients afin de les surveiller et de les signaler. Enfin, on demande aux leaders communautaires et religieux d'utiliser la confiance que la communauté a en eux pour les surveiller et les signaler. En un mot, ces stratégies inculquent une logique de surveillance dans tout le corps social (Ragazzi, 2016b).

Par ailleurs, les initiatives de lutte contre la radicalisation ont également misé sur l'établissement de partenariats avec des représentants des communautés. Différentes critiques ont été adressées à cette stratégie, notamment le fait qu'elle valorise la responsabilisation et l'implication des Musulmans dans le *policing* de leur propre communauté (Ragazzi, 2016a). Ainsi, la création de «communautés suspectes», combinée à l'implication de représentants communautaires modérés (ou du moins ayant un discours en ligne avec le discours politique majoritaire), a contribué à l'émergence de tensions inter et intracommunautaires, ainsi que d'une rupture de la confiance avec les autres membres de la communauté, les agents d'application de la loi et les autorités publiques (Ragazzi, 2016a).

1.5 Les dimensions individuelle, contextuelle et culturelle

Enfin, différents champs de la littérature ont été mobilisés afin de dresser un portrait aussi large que possible des éléments qui peuvent influencer la volonté de contacter un organisme indépendant de la police dédié à la prévention de la radicalisation. Les études ont principalement fait ressortir trois dimensions qui semblent influencer cette volonté, soit les dimensions individuelle, contextuelle et culturelle. La première notion, soit la dimension individuelle, permet d'éclairer les motivations et les enjeux personnels auxquels font face les

individus en ce qui a trait à la décision de contacter ou non une ressource pour une personne possiblement radicalisée. Ainsi, les considérations d'ordre personnel, comme la manière de définir un problème ou les craintes exprimées par rapport aux conséquences personnelles, légales ou sociales seraient des éléments d'influence se rapportant à la dimension individuelle.

En ce qui a trait à la dimension contextuelle, elle fait référence aux éléments se rapportant au contexte et à l'histoire d'un individu, qui sont importants à considérer puisque la décision de communiquer avec une ressource s'inscrit nécessairement dans un contexte donné. Par exemple, cette dimension pourrait être explicitée par des éléments liés au cadre d'intervention québécois qui nécessite le consentement des jeunes ou encore à l'expérience avec la police ou avec des ressources d'aide. Ces éléments contextuels peuvent également contribuer à modeler la décision de contacter une ressource vis-à-vis d'une personne que l'on craint être dans un processus de radicalisation.

Enfin, la dimension culturelle a également fait l'objet de nombreuses études, néanmoins il semble que le concept de culture a été galvaudé et servi à toutes les sauces depuis quelque temps, ce qui justifie de se pencher plus sérieusement sur cette notion afin d'en clarifier le sens de manière aussi limpide que possible. D'abord, s'il n'existe pas de consensus quant à la définition du concept de culture, il a néanmoins fait l'objet de multiples tentatives de définition. Parmi les domaines d'études qui se sont penchés sur ce concept, l'anthropologie s'est tout spécialement concentrée à démystifier le terme. Ainsi, la notion de culture serait entrevue par une pluralité d'auteurs en anthropologie comme un processus de transmission d'un héritage :

La transmission de manières acquises de penser, de sentir et d'agir qui constitue le processus culturel, trait spécifique de la vie sociale de l'homme, n'est sans doute qu'une partie de ce processus total d'interaction entre les personnes, ou processus social qui constitue la réalité sociale elle-même (Radcliffe-Brown, 1972, p. 71).

Quant à Redfield, la culture est « tout cet ensemble intégré et traditionnel de manières d'agir, de penser et de sentir qui donne son caractère au groupe social » (Redfield, 1962, p. 107). Par ailleurs, certains auteurs soutiennent que le comportement culturel est structuré de manière inconsciente, c'est-à-dire que « le sens culturel des actions comme des pensées échappe aux intentions subjectives des acteurs » (Perrineau, 1975, p. 949).

De plus, selon Herskovits, pour qui toute expérience est vécue différemment selon l'individu puisqu'elle est vécue au travers de son propre cadre de référence, « les jugements sont basés sur l'expérience et chaque individu interprète l'expérience dans les limites de sa propre enculturation » (Herskovits, 1967, p. 57). Ce dernier offre un exemple afin de mettre en lumière l'impact du « cadre de référence » culturel en ce qui a trait à la définition du caractère normal ou anormal d'un comportement. Celui-ci évoque alors le cas de la transe religieuse qui, au sein de certaines cultures africaines, fait partie d'un comportement compréhensible, prévisible et normal, alors qu'au sein des sociétés occidentales le phénomène est interprété comme un comportement psychopathique (Herskovits, 1967). L'auteur souligne également le caractère dynamique de la culture, qui manifeste des changements certes parfois lents, mais continus et constants (Herskovits, 1967). Ainsi, il semble primordial de prendre en considération le cadre de référence culturel de chacun, afin d'être en mesure de situer leurs actions et leurs intentions à l'intérieur de leurs propres normes culturelles.

Également, puisqu'il semble hasardeux de départir ce qui relève de la culture ou de l'individu suivant le caractère dynamique de la culture et son imbrication dans les comportements, la dimension culturelle dans la présente étude regroupe essentiellement les éléments que les individus ont identifié eux-mêmes comme émanant de leur cadre de référence culturel.

1.6 Problématique

La prévention de la radicalisation violente, en tant que nouvelle approche se basant sur la volonté d'intervenir en amont d'un acte violent, nécessite la collaboration de plusieurs acteurs, dont le public. Si la définition de la radicalisation ne fait pas consensus au sein du milieu académique, une grande partie des auteurs semblent néanmoins s'entendre sur le fait qu'il s'agisse d'un processus au cours duquel un individu adopte une idéologie extrémiste, qui peut

être accompagnée de violence ou non. Les difficultés à définir la notion dans le milieu académique n'a toutefois pas empêché les politiques, les services de police et les médias à d'avoir copieusement recours à ce terme. Ainsi, l'utilisation publique de la notion porte à se questionner quant à la perception populaire de la radicalisation. En effet, la manière de concevoir ce phénomène semble être un élément important à prendre en considération, sachant que l'interprétation d'une situation, comme étant sérieuse ou anodine, relevant de la radicalisation ou non, peut orienter la décision d'un individu de contacter une ressource particulière.

Par ailleurs, les différentes études sur le signalement ou la recherche d'aide pour un proche ont mis de l'avant plusieurs enjeux et obstacles perçus au signalement, notamment la peur de compromettre le lien avec la personne, la difficulté de reconnaître et d'accepter la présence du problème, la crainte d'être étiqueté et stigmatisé, la crainte des répercussions personnelles, légales et sociales ainsi que la croyance qu'il existe des ressources compétentes afin de répondre à la problématique de la radicalisation.

D'autre part, les différentes études réalisées sur les relations entre les communautés et la police ont fait ressortir que le lien de confiance entre ces deux acteurs est déterminant, et qu'une panoplie d'éléments, notamment l'attitude, l'expérience et la légitimité attribuée aux institutions influencent la volonté des individus à coopérer avec les autorités dans le cadre de la prévention des crimes traditionnels. En outre, les individus issus de minorités ethniques seraient également plus méfiants à l'égard de la police et ainsi moins enclins à coopérer avec les autorités. Ainsi, les dimensions individuelles, culturelles et contextuelles sont à prendre en considération, puisque ces dernières pourraient vraisemblablement constituer des éléments décisifs relativement au succès des initiatives de prévention de la radicalisation et permettront de mieux comprendre le rapport au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), première initiative de la sorte à voir le jour au Québec.

En effet, le CPRMV est un organisme sans but lucratif qui a été mis en place par la ville de Montréal et le gouvernement du Québec en novembre 2015 à Montréal, suite aux attentats de

Saint-Jean-sur-Richelieu et du Parlement d'Ottawa. Depuis, son approche singulière et novatrice en Amérique du Nord, basée sur la collaboration avec différents acteurs (services de santé, services sociaux, milieux communautaires, sécurité publique, secteur de la recherche, etc.) lui a mérité l'intérêt grandissant de la part de la communauté internationale. Cet organisme, basant son action sur trois axes, soit la formation, la recherche et l'intervention, a mis sur pied une ligne d'assistance et un site Internet afin de permettre au public de contacter un intervenant de façon anonyme et confidentielle pour communiquer des informations relativement à un individu potentiellement radicalisé ou en voie de l'être².

Par ailleurs, très peu d'études ont été réalisées quant à la perception de la population en ce qui a trait au phénomène de radicalisation. Cet aspect est particulièrement important à approfondir, suivant la manière dont le phénomène est dépeint dans la sphère publique et la relativité même du concept. En effet, les différentes interprétations qu'il peut s'en faire doivent être mieux comprises, afin de permettre aux initiatives de prévention de s'adapter en conséquence.

De plus, les études sur les attitudes du public envers la police, bien qu'elles soient utiles afin de fournir un portrait de la relation entre ces différents acteurs, n'ont malheureusement qu'une valeur épisodique. En effet, celles-ci ne peuvent que se targuer de donner un portrait limité de l'opinion du public envers la police, sachant que les opinions et les attitudes ne sont pas déterminées ni figées dans le temps, et qu'elles se transforment en fonction des interactions. Il s'avère donc important d'actualiser et de renouveler périodiquement les études de ce genre, qui, aussi importantes soient-elles, ne peuvent demeurer un portrait juste et fiable sur une période prolongée.

Par ailleurs, les études sur les relations entre les communautés et la police étant majoritairement quantitatives (Decker, 1981; Holmes et Goodman, 2010; Lai et Zhao, 2010; Sullivan, Dunham et Alpert, 1987), il s'avère que les variables explicatives proposées afin de

² Le site internet du CPRMV est accessible via l'adresse suivante : <https://info-radical.org/>

comprendre les divergences de perceptions entre certains groupes de citoyens et les différentes méthodologies utilisées semblent affecter la consistance des résultats, souvent incohérents d'une étude à l'autre. Ainsi, même si une grande majorité d'études arrive par exemple à établir que les Afro-américains ont tendance à manifester une plus grande méfiance que les caucasiens à l'égard des policiers aux États-Unis, les conclusions sont beaucoup plus mitigées au Québec. De plus, si les différents groupes ne partagent pas les mêmes structures cognitives, alors il semble inapproprié de les comparer à l'aide des mêmes échelles d'attitude qui ne prétendent pas donner des dimensions variées des attitudes (Sullivan et al., 1987). Par ailleurs, la majorité des recherches se sont concentrées sur l'étude de certaines ethnies, en particulier les Afro-Américains, les Hispaniques et plus récemment les musulmans dans le cadre d'études liées à la prévention de la radicalisation et l'extrémisme violent. Il semble alors important d'élargir le champ des communautés habituellement sollicitées en consultant les principales communautés ethnoculturelles de Montréal.

Qui plus est, rares sont les recherches qui tentent d'explorer les raisons profondes ou qui laissent la place nécessaire aux individus afin de s'exprimer sur leurs expériences et leurs opinions. Or, c'est justement à travers celles-ci qu'il est possible de comprendre les perceptions et les significations que les individus attribuent à leurs interactions. Ainsi, ce n'est qu'en donnant la parole à un individu que l'on peut mieux comprendre ce qui motive et régit ses interactions.

La présente recherche vise à mieux comprendre comment les dimensions individuelles, culturelles et contextuelles peuvent influencer la volonté d'un individu de contacter le CPRMV afin de lui communiquer des informations relatives à la radicalisation d'un individu. Puisque l'approche du CPRMV repose en grande partie sur la collaboration du public, il s'avère alors essentiel de se pencher sur la manière dont est perçue cette ressource au sein de la population, et spécialement chez les individus appartenant à différentes communautés ethnoculturelles. Cette notion de communauté ethnoculturelle renvoie d'ailleurs à un processus de construction identitaire (ethnicité) sur un fond de culture partagée (Cuche, 2001). Les communautés ethnoculturelles ne doivent toutefois pas être considérées comme étant homogènes, le niveau d'ancrage ainsi que le type de référent culturel mobilisé – langue, région

géographique d'origine, pratiques religieuses ou spirituelles, classes sociales, etc. – au sein de ce processus peut effectivement varier d'un groupe à l'autre et d'un individu à l'autre, à l'intérieur même d'un groupe (Emongo, Das et Bibeau, 2001).

Ainsi, cette recherche souhaite se pencher sur une question qui a fait à ce jour l'objet de peu d'intérêt dans la littérature. D'une part, la radicalisation n'est pas un crime en soi et donc tout comme la déviance, la gravité du comportement est sujette à l'interprétation de tout un chacun. D'autre part, il ne s'agit pas de la police qui est chargée de la prévention de la radicalisation dans ce cas-ci, mais bien d'un organisme indépendant créé depuis peu. En outre, cette étude permettra de mieux comprendre ce que les individus perçoivent et interprètent comme étant un phénomène de radicalisation.

Enfin, l'étude souhaite contribuer au développement de nouvelles réflexions, notamment quant à la littérature sur le signalement d'un crime dans un contexte de radicalisation, sur les notions de dénonciation, de délation et de recherche d'aide, ainsi qu'à la littérature sur la confiance, qui est une notion qui a été utilisée dans plusieurs domaines et qui s'est avérée particulièrement intéressante pour les études sur le *policing*, mais qui n'a pas encore fait l'objet d'études portant sur la prévention de la radicalisation.

1.6.1 Approche interculturelle

Puisque cette recherche porte sur la volonté des individus issus de communautés ethnoculturelles de Montréal avec le CPRMV, une approche interculturelle semble toute désignée afin de traiter du sujet. L'approche interculturelle se concentre entre autres sur les processus d'interaction entre des individus issus de cultures différentes. Cette approche est ainsi particulièrement intéressante si l'on souhaite mieux comprendre à la fois comment s'opère et sur quoi repose la décision des individus issus de communautés ethnoculturelles de communiquer ou non avec cet organisme chargé de la prévention de la radicalisation.

Edward T. Hall, considéré comme l'auteur à l'origine des théories de la communication interculturelle, s'est concentré au cours des années 1950 sur les contacts entre les individus issus de cultures différentes et les problèmes de communication interpersonnelle en découlant (Rogers, Hart et Miike, 2002). S'inspirant de son approche, une longue tradition en communication interculturelle s'est développée, se concentrant sur l'identification des schémas de communication propres à chaque culture et à l'analyse de l'influence de la culture d'appartenance sur les comportements humains. Toutefois, plusieurs auteurs ont fait la critique de cette tendance à avoir recours à une approche fonctionnaliste dans le champ de la communication interculturelle, dont Cohen-Émerique qui prône plutôt une perspective poststructuraliste :

Cette approche ne réduit pas toutes les difficultés et les malentendus dans la communication à des variables culturelles, en évacuant les facteurs socio-économiques, politiques et historiques, à l'origine d'attitudes d'intolérance, de rejet, d'infériorisation, de discrimination, de méfiance, de victimisation qui interfèrent dans les contacts entre les peuples. Elle intègre aussi les différences de statut (majoritaire/minoritaire), la hiérarchisation des valeurs symboliques (culture supérieure/culture inférieure) et les écarts socio-économiques (riche/pauvre, développé/sous-développé). Ces variables sont d'autant plus importantes à prendre en compte qu'il s'agit de relations avec des personnes, quelle que soit leur origine, souvent porteuses d'une histoire lourde de domination, d'infériorisation ou d'exclusion (Cohen-Emerique, 2015, p. 15).

De même, Martiniello (2011) a dénoncé cette tendance à adopter la culture en tant que principale grille de lecture, ce qui a pour conséquence de délaissé toutes les questions d'ordre social, économique ou systémique. Ce dernier dénonce ainsi cette dérive qu'il nomme la « culturalisation à outrance de la vie sociale », qui présume que la culture structure l'ensemble des comportements et des choix (Martiniello, 2011, p. 117). Ainsi, l'étude de la diversité culturelle a pour objectif de chercher à comprendre l'influence de la culture dans les comportements humains, de départir ce qui est de l'ordre du social, du psychologique et du

culturel et de comprendre comment ceux-ci s'articulent entre eux (Cohen-Emerique, 2015). Par ailleurs, Trompenaars et Hampden-Turner (2008) soutiennent qu'il s'avère essentiel de considérer les cultures dont sont issus les citoyens, puisque celles-ci peuvent les amener à envisager les problèmes de manière complètement différente.

1.6.2 Interactionnisme

De plus, une approche interactionniste guidera cette recherche, puisqu'elle permet de mieux comprendre la communication en s'intéressant à l'univers de significations auquel les acteurs se réfèrent, et donc aux logiques qui sous-tendent leurs actions (Morrissette, 2010). Qui plus est, cette posture compréhensive nécessite que l'on s'intéresse à la culture et aux symboles partagés au sein des groupes, ceux-ci pouvant éclairer la compréhension de l'influence de la dimension culturelle sur la volonté de participer à la prévention de la radicalisation (Morrissette, 2010). Puisque l'on s'intéresse davantage à l'intention d'interagir plutôt qu'à l'observation directe d'une interaction dans un contexte donné, il semble également pertinent de se référer au concept de représentation sociale, puisque les interactions peuvent être influencées par la représentation que chacun a de l'autre.

Selon Jodelet (2003), la représentation sociale est une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Par ailleurs, l'auteure ajoute que l'on « reconnaît généralement que les représentations sociales en tant que systèmes d'interprétation, régissent notre relation au monde et aux autres, orientent et organisent les conduites et les communications sociales » (Jodelet, 2003, p. 53). Ainsi, on retrouve l'idée que les représentations sociales impliquent du sens, tant pour les individus que pour une même communauté, et qu'elles orientent les actions des individus de ce groupe. Ces dernières ont alors la possibilité de varier selon l'histoire d'un individu, tout en partageant une certaine base commune avec le groupe d'appartenance.

1.6.3 Objectifs de recherche

L'objectif général de cette étude exploratoire est d'obtenir une meilleure compréhension de l'influence des dimensions individuelle, contextuelle et culturelle sur la volonté d'un individu de contacter le CPRMV afin de lui partager des informations en rapport à un proche possiblement radicalisé.

Pour ce faire, nous cherchons à atteindre trois objectifs spécifiques, soit :

1. Apporter une meilleure compréhension en ce qui a trait à la perception de la radicalisation au sein de la population ;
2. Mieux comprendre la manière dont les responsabilités sous-jacentes à la prévention de la radicalisation sont reçues par le public;
3. Réfléchir au sens qu'attribuent les individus à la prise de contact avec une ressource formelle ou informelle pour un cas de radicalisation.

Chapitre II : Démarche méthodologique et collecte de données

Ce chapitre présente la méthodologie utilisée dans le cadre de ce mémoire. En premier lieu, la pertinence de l'utilisation d'une approche qualitative sera expliquée, suivie du choix de l'instrument de collecte de données, qui est composé de l'entretien semi-dirigé et de la discussion de groupe. Ensuite seront présentés l'échantillonnage ainsi que le profil des répondants. Enfin, l'analyse thématique qui constitue la stratégie analytique sera présentée, suivie de certains biais et limites avec lesquels nous avons dû composer lors de notre recherche.

2.1 Approche qualitative

Nous avons privilégié une méthodologie qualitative dans le cadre de ce mémoire, puisque celle-ci permet de mieux « comprendre les conduites sociales en tenant compte de la perspective des acteurs sociaux » ainsi que d'expliquer les significations et le sens donné aux choses de la vie (Mucchielli, 2009; Poupart, Groulx et Deslauriers, 1998, p. 82). En ce sens, une méthodologie qualitative semble effectivement tout indiquée, en ce qu'elle permet d'atteindre une compréhension plus approfondie des éléments qui influencent la volonté d'un individu de contacter le CPRMV à propos d'un individu radicalisé ou en voie de l'être.

Qui plus est, le sujet de recherche en lui-même tend à placer l'individu au cœur de l'étude, ce qui nous a naturellement amenés à privilégier une approche qualitative, souhaitant rendre compte du point de vue de l'acteur vis-à-vis d'un sujet à la fois complexe et sensible. En effet, selon Mayer, Ouellet, St-Jacques et Turcotte (2000, p. 160), « la principale caractéristique de l'approche qualitative est de privilégier le point de vue des acteurs sociaux dans l'appréhension des réalités sociales ». En outre, puisque nous souhaitons explorer le point de vue des individus quant à un sujet nouveau et encore très peu exploré, il nous semblait important de laisser la parole aux participants, afin qu'ils puissent s'exprimer ouvertement sur ce qui leur semble important.

Pour ce faire, nous avons ainsi déterminé qu'il serait intéressant de rencontrer des individus issus de différentes communautés ethnoculturelles à Montréal, suivant les résultats d'études précédemment réalisées sur le lien entre les attitudes et perceptions négatives et la coopération avec les autorités dans le cadre de la prévention du crime. Nous avons ainsi souhaité rencontrer des individus issus de différentes communautés à Montréal, soit les communautés africaine, juive, latino-américaine, musulmane, asiatique ; échantillon auquel nous avons ajouté un groupe de Québécois. En effet, bien que les membres des communautés ethnoculturelles puissent faire face à des enjeux particuliers qu'il importe d'explorer, il nous semblait également essentiel d'entendre le point de vue de Québécois, ne serait-ce que parce qu'ils représentent la majorité de la population du Québec.

2.2 Le choix de l'instrument de collecte de données

Deux méthodes de collecte de données ont été sélectionnées pour la réalisation de cette étude, soit l'entretien de groupe et l'entretien individuel. Certains éléments nous ont également guidés vers une approche semi-directive, notamment le fait que la recherche se base davantage sur l'intention que sur l'expérience des acteurs et que le sujet de recherche est de nature assez sensible. Cette approche nous a ainsi permis d'introduire certains thèmes qui n'auraient possiblement pas été abordés naturellement par les participants, tout en leur laissant l'opportunité de s'exprimer sur ce qui semblait important pour eux. Enfin, tant pour les entretiens individuels que de groupe, les participants avaient la possibilité que l'entretien se déroule dans leur langue de préférence, soit l'anglais ou le français.

2.2.1 L'entretien de groupe

L'entretien de groupe, aussi appelé *focus group*, est une méthode utilisée afin d'explorer et de débattre, de manière collective, des questions précises (Kitzinger, 1994). Cette méthode offre ainsi la possibilité d'obtenir des informations sur le point de vue d'individus sur certaines questions, en plus d'éclairer les différences de perspectives entre les individus d'un groupe (Rabiee, 2004).

Plusieurs raisons ont motivé la sélection de cet outil de collecte de données. D'abord, en regard du nombre d'individus que nous souhaitions interviewer, soit entre 4 et 6 pour chacun des 6 groupes ciblés, il nous semblait que cette méthode permettrait de maximiser l'efficacité de la collecte de données, particulièrement dans certaines communautés qui ne sont pas toujours facilement accessibles. En effet, l'entretien de groupe s'est souvent montré particulièrement utile afin d'obtenir le point de vue d'individus provenant de milieux plus difficiles d'accès, tels que les groupes de minorité ethnique (Barbour et Kitzinger, 1999). Le *focus group* peut ainsi offrir un espace de discussion à des groupes minoritaires ou marginalisés, en leur donnant l'opportunité de prendre la parole afin de s'exprimer librement (Touré, 2010).

Qui plus est, un des principaux avantages de l'entretien collectif est qu'il permet de générer une discussion parmi les participants. En effet, le commentaire d'un participant peut stimuler les idées des autres, et mener à des réactions et des interactions au sein du groupe (Knodel, 1995). De plus, cet outil de collecte de données s'est révélé être particulièrement pertinent pour des études où les sujets abordés sont sensibles, puisque des commentaires ou des confidences faits par un participant peuvent encourager les autres participants à s'exprimer plus ouvertement (Knodel, 1995).

Néanmoins, certains auteurs soulèvent que la constitution du groupe peut altérer la dynamique et les réponses obtenues. En effet, puisque plusieurs individus sont rassemblés dans le cadre d'une discussion, et que ces derniers ne se connaissent pas nécessairement, il ne fait aucun doute que certains peuvent ressentir une pression relative au groupe et que celle-ci peut altérer leurs réponses individuelles (Baribeau, 2009). Par ailleurs, Kitzinger (1994) avance que le recours à des participants qui se connaissent déjà peut être avantageux, sachant que la relation de confiance qui existe entre les membres du groupe peut encourager l'expression de leur opinion personnelle, et ce particulièrement lorsque des sujets sensibles ou personnels sont abordés. En ce qui a trait à nos groupes, si tous les membres ne se connaissaient pas nécessairement, ils connaissaient au moins un autre participant à l'intérieur du groupe, qui s'avérait souvent être la personne ressource ayant organisé la discussion. Quant au nombre

idéal de participants par groupe, aucun consensus n'existe dans la littérature, bien que plusieurs auteurs proposent qu'ils soient composés d'entre 5 et 10 participants (Knodel, 1995). Nous avons cependant opté pour un nombre plus restreint, soit entre 4 et 8, afin de favoriser une ambiance plus propre à la confiance et de laisser davantage de temps à chacun des participants pour s'exprimer.

2.2.2 L'entretien individuel

Nous avons opté pour l'entretien individuel afin de répondre à deux situations. D'abord, certaines personnes contactées n'avaient pas les ressources ou la volonté nécessaire afin d'organiser un entretien de groupe, mais ont tout de même accepté de nous présenter à quelques personnes afin que nous puissions réaliser nos entretiens auprès d'elles. Ainsi, puisqu'il a été impossible de réaliser un entretien de groupe dans certaines communautés, nous avons choisi de réaliser des entretiens individuels avec les personnes intéressées. De plus, cette méthode a également été utilisée de manière complémentaire à l'entretien de groupe, de manière à approfondir certains éléments discutés lors du focus group.

Cette méthode nous a ainsi permis d'explorer la perception de 9 participants de différentes apparences ethnoculturelles, notamment quant au phénomène de radicalisation, à la responsabilité de la population vis-à-vis de sa prévention et de leur perception des ressources disponibles pour l'entourage et les proches d'un individu radicalisé. L'approche semi-directive de l'entretien individuel a permis à la fois d'aborder des thèmes assez précis, tout en laissant au répondant la liberté de formuler les réponses en ses propres termes et de présenter les éléments qui lui semblaient le plus importants.

2.3 Échantillonnage

La recherche a fait appel à des participants issus de différents groupes ethnoculturels présents dans le grand Montréal, puisqu'il s'agit de la région québécoise où se trouve la plus forte concentration ethnique. La décision de rencontrer différents groupes – et non seulement des individus s'identifiant en tant que Musulmans par exemple – s'explique par la volonté du

CPRMV de ne pas stigmatiser un groupe en particulier. Il nous a alors été fortement suggéré par l'organisme d'aller à la rencontre de différentes communautés dans le cadre de ce projet de recherche. L'échantillonnage a ainsi été composé en fonction de l'importance démographique des communautés ethnoculturelles à Montréal (Shahar, 2014; Statistics Canada, 2008, p. 18) et selon les contacts du CPRMV avec certaines associations culturelles montréalaises³. Il nous est également apparu pertinent de rencontrer des individus issus de populations à priori - ou du moins, jusqu'à présent- non concernées⁴ par le phénomène contemporain de radicalisation et ce, principalement pour deux raisons. D'une part, il nous semblait intéressant d'explorer la manière dont le discours politique les a touchés. En effet, le message majoritairement véhiculé par divers acteurs du champ du CVE est que tous, sans égard à l'appartenance culturelle ou religieuse, peuvent être touchés par le phénomène de radicalisation. Ainsi, en l'absence de cas qui puisse démontrer cette affirmation, il nous semblait important de comprendre à quel degré le message a été accepté et intégré par des individus issus de communautés à ce jour non touchées par le phénomène.

D'autre part, puisque les communautés ne sont pas des groupes hermétiques, et qu'il est alors tout à fait vraisemblable qu'un individu puisse côtoyer au quotidien des personnes issues de différents groupes culturels, il semblait également pertinent de sonder des individus issus de diverses communautés. Si les pairs sont les mieux placés pour détecter des signes de radicalisation, cela implique alors que tous pourraient être concernés par la recherche d'aide pour autrui.

Il a alors été déterminé que les groupes à rencontrer seraient les suivants : africain, musulman, juif, latino-américaine et asiatique⁵. De plus, nous avons ajouté un groupe de Québécois à

³ Il avait d'abord été convenu que le Centre nous mette en contact avec des associations culturelles de Montréal avec lesquelles il entretient des liens. Toutefois, peu avant d'entamer la collecte de données, nous avons décidé de changer de stratégie et de contacter des associations culturelles qui ne connaissaient pas le Centre, afin d'éviter ce qui constituait selon nous un biais important.

⁴ À ce jour, les cas contemporains de radicalisation au Québec ont impliqué des Québécois blancs francophones et des personnes issues des communautés arabo-musulmanes de la région de Montréal.

⁵ Nous avons laissé aux participants le soin de définir eux-mêmes leur appartenance culturelle lors des entretiens.

notre échantillon, puisqu'il s'agit de la population majoritaire à Montréal et au Québec : il nous semblait ainsi essentiel d'explorer leur point de vue sur le sujet. Bien que l'identité québécoise soit encore aujourd'hui à définir et à préciser, le terme québécois fait ici référence à des individus résidant au Québec, partageant les principales caractéristiques d'être blanc, francophone et de confession catholique. Enfin, nous avons réussi à rejoindre tous les groupes ciblés, exception faite de la communauté asiatique, qui n'a pas répondu aux messages de sollicitations envoyés.

2.3.1 Échantillon théorique

Dans le cadre de la présente étude, nous souhaitions rencontrer des participants issus des groupes ciblés, hommes et femmes, âgés d'au moins 18 ans et habitant le Québec depuis minimalement un an. Ce dernier critère a été sélectionné afin de s'assurer que les participants avaient eu une période minimale afin de se familiariser avec les institutions québécoises et leur fonctionnement. Le nombre de participants visé pour cette recherche était de 30. Nous souhaitions également interviewer tous les groupes ciblés lors d'un entretien de groupe et réaliser des entretiens individuels auprès des participants intéressés, dans le but d'approfondir certaines questions.

La constitution des entretiens de groupe a été essentiellement balisée par l'aspect culturel, proposant que chaque groupe soit constitué d'individus partageant la même appartenance ethnoculturelle. À cet effet, plusieurs auteurs avancent qu'il est important de considérer la culture au sein des groupes et conseillent d'opter pour une homogénéisation interne en regard de l'appartenance culturelle des membres (Knodel, 1995 ; Halloran et Grimes, 1995). En outre, nous avons opté pour une diversification interne en regard des autres éléments, soient le sexe, l'âge et le niveau d'instruction, afin d'obtenir un éventail aussi large que possible de points de vue au sein d'un groupe restreint (Pires, 1997).

La sélection de ces critères d'échantillonnage a principalement été faite afin de rassembler des individus qui étaient plus susceptibles d'avoir des référents culturels partagés. Ce faisant, nous

souhaitions mettre en place les meilleures conditions afin que les participants se sentent à l'aise de s'exprimer et de discuter de leur point de vue, des éléments qui les rejoignent ou les opposent et des nuances qui peuvent émerger entre leurs visions, croyances ou opinions (Baribeau, 2009). Par ailleurs, les participants ont été classés par groupes aux fins de l'analyse, en respectant leur identification en ce qui a trait à leur appartenance ethnoculturelle. Ainsi, les participants ont essentiellement été regroupés selon leur auto-identification à un groupe particulier, que celui-ci fasse référence à une religion ou à un territoire géographique⁶. De manière générale, l'identification de l'appartenance ethnoculturelle concordait avec l'association culturelle ou l'organisme rencontré : par exemple, les participants rencontrés par l'entremise de l'association latino-américaine se sont identifiés en tant que Latino-Américains. Nous avons toutefois respecté l'identification des participants dans toutes les figures de cas (dans le focus groupe réalisé avec la collaboration de l'association africaine, un homme s'est identifié comme Musulman ; c'est donc dans ce groupe qu'il a été classé aux fins de l'analyse).

De plus, puisque nous n'avions pas de contact préétabli au sein des différents groupes ciblés, nous avons choisi de contacter des associations culturelles montréalaises afin de recruter nos participants. Dans un premier temps, une série d'associations ont été ciblées en s'assurant, avec l'aide d'un collaborateur du CPRMV, que celles-ci n'avaient pas eu de rencontre préalable avec l'organisme. En effet, bien que le Centre ait des liens avec certaines associations culturelles à Montréal de par les ateliers de formation et de sensibilisation offerts dans certaines communautés, la plupart des individus n'ont, pour leur part, jamais eu de contact avec l'organisme. Ce faisant, il nous semblait important de rencontrer des individus qui n'avaient jamais côtoyé le Centre, de manière à obtenir un portrait possiblement plus représentatif de la population.

⁶ Les participants ont rempli une fiche signalétique dans laquelle ils devaient eux-mêmes identifier leur appartenance ethnoculturelle, ce qui a formé les 5 groupes mentionnés précédemment.

Qui plus est, puisque notre recherche vise à mieux comprendre les éléments qui influencent la communication avec le CPRMV, il nous semblait important que la connaissance même du Centre ne soit pas un prérequis pour la sélection. En effet, le simple fait d'ignorer l'existence de cette ressource peut très bien constituer un élément explicatif qu'un individu ne songe pas à communiquer avec le Centre. Ce faisant, si l'on souhaite mieux comprendre les ressources que le public pourrait souhaiter contacter advenant une situation de radicalisation, nous devons prendre en considération que ceux-ci se basent sur une information souvent incomplète et limitée afin de prendre une décision.

Les associations culturelles ont également été sélectionnées en fonction de leur mission. Nous avons ainsi cherché à contacter différentes associations culturelles dont la principale raison d'être est de rassembler des individus issus d'une même communauté et de tenir des activités et des ateliers qui valorisent l'expression individuelle et collective, l'intégration et le vivre-ensemble. Les différentes associations ont donc été contactées par courriel, à l'aide d'un message présentant brièvement le contexte et les objectifs de la recherche, ainsi que les conditions de participation.

Nous avons ensuite procédé par la méthode « boule de neige », puisque l'accès aux individus issus de communautés ethnoculturelles est généralement assez difficile. Cette méthode se base sur l'accès à une personne-ressource, qui fait le lien entre les prochains participants, procédant alors par contacts successifs (Pires, 1997). En effet, il est plus aisé de recruter des individus qui se connaissent au préalable et qui ont confiance l'un en l'autre. Qui plus est, la nature de l'étude a également eu un impact sur l'accès aux participants, la plupart des associations contactées ayant manifesté une certaine réticence à participer en raison de la sensibilité du sujet. Aussi, grâce à la personne-ressource contactée au sein de chacune des associations, nous avons eu la chance de bénéficier de son réseau de contacts ainsi que de sa collaboration pour organiser les entretiens de groupe et individuels⁷.

⁷ Les associations culturelles qui ont accepté de participer au projet ne sont intentionnellement pas nommées dans l'étude, de manière à garantir les conditions de confidentialité aux participants, puisque plusieurs participants travaillaient au sein même d'une association.

Cependant, tel qu'il sera exposé dans la prochaine section, différentes contraintes et impondérables ont parsemé notre chemin, transformant la composition prévue de notre échantillon.

2.3.2 Échantillon pratique

Nous avons réussi à interviewer 29 individus au total, dont 9 lors d'entretiens individuels et 20 lors d'entretiens de groupe, soit tout près de notre objectif initial, et ce malgré l'impossibilité à rejoindre la communauté asiatique. Les entretiens se sont déroulés du mois de juillet à octobre 2016, regroupant au total 12 hommes et 17 femmes âgés d'entre 21 et 73 ans. Ces derniers avaient tous et toutes complété un niveau de scolarité universitaire et étaient employés en tant que professionnels. Ils étaient établis au Québec depuis minimalement 2 ans ; la plupart y étant installés depuis au moins une dizaine d'années. Presque tous étaient citoyens Canadien, et sont arrivés en tant qu'immigrants ou étudiants. Le nombre de personnes interviewées par groupe diffère, principalement selon l'intérêt et la disponibilité des individus contactés par la personne-ressource. Par ailleurs, bien que nous souhaitions réaliser des entretiens de groupe parmi tous les groupes ciblés, l'intérêt des individus à participer et la difficulté de trouver un moment qui satisfasse tout le monde ont fait en sorte que nous n'avons pu réaliser les entretiens collectifs que dans trois des populations ciblées, soit auprès des participants s'identifiant comme Juifs, Africains et Québécois.

Participants s'identifiant en tant que Juif

En ce qui a trait aux participants s'identifiant en tant que juifs, nous avons réalisé un entretien de groupe réunissant 4 personnes qui se connaissaient préalablement, dont 3 femmes et 1 homme. Ceux-ci travaillaient au sein de l'organisation, et étaient tous établis au Québec depuis leur naissance, excepté une participante qui y était depuis 11 ans. Les participants se sont identifiés comme issus de la communauté juive - francophone et anglophone - et étaient

non pratiquants. La discussion de groupe s'est déroulée dans un local de l'association culturelle.

Participants s'identifiant en tant qu'Africain

En ce qui a trait à l'entretien collectif prévu avec ce groupe, la composition mixte (en regard de l'appartenance culturelle) du groupe est un impondérable avec lequel nous avons dû composer : la personne-ressource contactée via l'association culturelle s'est proposée d'organiser l'entretien et de recruter des participants, mais a également invité des individus d'appartenance culturelle autre qu'africaine à participer à la discussion. Ainsi, bien que l'entretien de groupe ait majoritairement rassemblé des individus s'identifiant comme Africain, soit 6 individus, dont 3 femmes et 3 hommes, il importe de souligner la présence de 2 individus s'identifiant comme Musulmans, soit un homme et une femme, ainsi que d'un individu s'identifiant comme Québécois. Les individus s'identifiant en tant qu'Africains provenaient de différents pays, notamment la Côte-d'Ivoire, le Sénégal et la République démocratique du Congo. Les participants ne se connaissaient pas tous, mais avaient tous un lien avec la personne-ressource, également présente lors de l'entretien. Ainsi, le focus group s'est déroulé dans la salle communale de l'association culturelle, réunissant 9 participants de diverses appartenances culturelles.

Bien que nous anticipions réaliser nos entretiens collectifs auprès de groupes culturellement homogènes, nous avons pu observer que la diversité culturelle semble avoir joué un rôle tout à fait intéressant lors de la discussion. En effet, cette diversité au sein d'un même groupe semble avoir contribué à ce que les participants mettent davantage l'aspect culturel de l'avant afin de justifier leurs réponses. Cette composition mixte a alors permis une observation plus aisée des facteurs culturels dans l'expression des participants ; ceux-ci justifiant explicitement – à l'occasion – leurs manières de penser et d'agir en fonction de leur propre culture d'appartenance. De plus, suite à l'entretien de groupe, un entretien individuel a été réalisé avec un individu s'identifiant comme Africain, intéressé à approfondir certains éléments abordés précédemment.

Participants s'identifiant en tant que Québécois

Nous avons également rencontré 8 participants au cours d'un entretien de groupe, dont 5 femmes et 3 hommes. Dans ce cas-ci, l'entretien de groupe a été organisé dans le cadre du Forum Social Mondial en collaboration avec une association culturelle, ce qui implique que la plupart des répondants ne se connaissaient pas et ont décidé de participer à l'entretien sur une base volontaire, suivant leur intérêt porté au sujet. Par ailleurs, le Forum Social Mondial étant un rassemblement militant de la gauche, il est possible de présumer que les participants appartenaient également à la gauche du spectre politique. Parmi ceux-ci se trouvaient 6 Québécois et 2 Français, ces derniers habitant au Québec depuis plus de 20 ans. L'atelier a été annoncé sur les réseaux sociaux et l'entretien s'est déroulé dans la salle commune d'une association culturelle.

Participants s'identifiant en tant que Musulman

En ce qui a trait aux participants s'identifiant comme Musulman, nous avons réalisé des entretiens individuels auprès de 4 personnes, dont 3 hommes et 1 femme provenant de l'Algérie et du Maroc. Les participants interviewés n'étaient pas intéressés à organiser ou à participer à un entretien de groupe, mais ont tout de même accepté de faire un entretien individuel. De plus, un participant nous a recommandés à d'autres contacts suite à son entrevue, auprès desquels il a été possible de mener d'autres entretiens individuels. Par ailleurs, 3 des participants ont préféré que l'entretien soit réalisé par téléphone, invoquant essentiellement des contraintes temporelles. Tel que mentionné ci-haut, nous avons également pu interviewer 2 participants s'identifiant comme Musulmans, provenant de la Guinée et du Bangladesh, qui se sont volontairement joints à l'entretien de groupe réalisé avec l'association africaine. La majorité des participants [4] étaient très peu pratiquants, voire non pratiquants pour certains ; des deux autres participants pratiquants rencontrés, un appartenait au courant Soufi. Si les répondants se sont identifiés en tant que Musulman(e)s, ceux-ci s'entendaient pour dire que la communauté était toutefois loin d'être un ensemble homogène. Par ailleurs, à l'exception de la participante provenant du Bangladesh qui était arrivée au Québec depuis

seulement 2 ans, tous les participants étaient arrivés au Québec depuis plus d'une dizaine d'années.

Participants s'identifiant en tant que Latino-Américain

Enfin, nous avons réalisé des entretiens individuels auprès de 4 femmes s'identifiant comme Latino-Américaine. Ces dernières, provenant de la Colombie et du Salvador, se connaissaient toutes puisqu'elles travaillent au sein de l'organisation contactée, mais ont préféré réaliser des entretiens individuels, entre autres puisqu'il s'avérait difficile de conjuguer leurs horaires respectifs. Suivant leurs disponibilités, 3 des entretiens ont été réalisés dans les locaux de leur association culturelle, et le quatrième a été réalisé dans un lieu public.

2.4 Déroulement des entretiens et discussions de groupe

Les entretiens et les discussions de groupe se sont déroulés dans l'environnement choisi par les participants, soit dans les locaux de leur association culturelle ou dans un lieu public. En ce qui a trait aux discussions de groupe, elles se sont toutes déroulées dans les locaux des associations culturelles qui ont accepté de participer à la recherche. Quant aux entretiens individuels, certains ont été menés dans les locaux de leur organisme, alors que d'autres se sont déroulés par téléphone ou encore dans un lieu public, à savoir un café et une foire d'alimentation d'un centre commercial. Ces entrevues ont cependant eu lieu à un moment où il y avait très peu d'achalandage dans les lieux publics, ce qui semble avoir contribué au sentiment d'aisance des participants tout au long de leur entretien.

Tout d'abord, les entretiens de groupe et les entretiens individuels ont connu un déroulement différent, notamment relativement aux consignes. En ce qui a trait aux entretiens de groupe, nous avons d'abord réitéré les objectifs de la recherche et expliqué la progression de la discussion. Nous avons mis l'accent sur l'importance que tous puissent s'exprimer ouvertement sur le sujet, sur le fait qu'il n'y avait pas de bonne ou de mauvaise réponse et que les participants étaient invités à répondre aux propos des autres participants afin d'ajouter à la

discussion. Nous avons enfin précisé notre rôle en tant qu'animateur, suite à quoi le formulaire d'éthique a été signé.

Quant aux entretiens, nous avons d'abord réitéré les objectifs de la recherche et expliqué son déroulement, suite à quoi le formulaire d'éthique a été signé. Dans le cas des entretiens téléphoniques, nous avons recueilli le consentement verbal des participants après leur avoir lu le formulaire d'éthique. De plus, il a été mentionné aux participants qu'ils étaient libres de se retirer de la recherche à tout moment ou de ne pas répondre à des questions qu'ils considéraient trop sensibles. Il a également été précisé qu'il n'y avait aucun risque inhérent à la participation à ce projet. En plus du formulaire d'éthique signé par les participants au début de l'entretien, ils ont rempli une fiche signalétique, dans laquelle figuraient les variables sociologiques suivantes : le sexe, l'âge, l'appartenance ethnoculturelle, l'occupation professionnelle et le dernier niveau d'éducation complété. Nous avons de plus ajouté une variable stratégique qui est la période de temps depuis laquelle l'individu habite au Québec. Ces informations visaient à dresser un meilleur portrait de notre échantillon, afin de mieux circonscrire les limites et la portée des résultats de notre étude.

Les entretiens individuels et en groupe ont été organisés selon trois thèmes, chacun amené à l'aide d'une question ouverte et approfondis grâce à des questions plus précises. Tous les entretiens ont ainsi débuté avec la question suivante : « J'aimerais que vous me parliez de ce qu'est la radicalisation selon vous ? ». Les participants étaient alors invités à discuter de leur perception de la radicalisation et des éléments qui influencent cette même perception. Ensuite, le thème de la prévention de la radicalisation était amené, lors duquel les participants étaient invités à discuter de leur perception des causes de la radicalisation ainsi que de la répartition des responsabilités entre différents acteurs sociaux dans la prévention de la radicalisation. Cette thématique était amenée avec la question suivante : « Comment pensez-vous que l'on peut prévenir la radicalisation ? ». Enfin, un scénario a été élaboré dû à la nature plus sensible du dernier thème abordé, soit la prise de contact avec une ressource relativement à un individu potentiellement radicalisé. Cette façon de faire visait à mettre les participants plus à l'aise de se confier, en leur permettant de discuter d'une situation sans leur donner l'impression de trop

se dévoiler. Le scénario était ainsi amené volontairement à la fin de l'entretien ou de la discussion de groupe, lorsque les participants étaient plus à l'aise et en confiance. Le scénario était le suivant :

Vous remarquez qu'un membre de la famille ou un ami commence à changer de comportement, et quelques signes vous amènent à penser qu'il pourrait être dans un processus de radicalisation. Comment réagiriez-vous face à cette situation ?

Cette thématique a notamment permis d'aborder certaines notions clés telles que la confiance et la légitimité attribuées à différentes ressources de prévention de la radicalisation⁸. Bien que la plupart des participants aient accepté d'entrer dans le jeu et de répondre à la question, certains participants, profondément persuadés que ce phénomène ne pouvait se présenter dans leur communauté, ont alors adapté le scénario à leur perception et détourné leur réponse en imaginant qu'il s'agissait par exemple d'un voisin appartenant à une autre communauté. Par ailleurs, au cours de deux entretiens de groupe, certains participants ont partagé une expérience personnelle en tant que témoin d'un individu possiblement dans un processus de radicalisation. Ces anecdotes personnelles partagées au sein de la discussion, en plus de révéler un certain climat de confiance, ont créé une occasion pour les participants de discuter entre eux de leur réaction face à cette situation, réaction souvent amenée sous forme de conseils. Dans d'autres cas, malgré l'élaboration d'un scénario, certains participants lors des entretiens de groupe ont semblé mal à l'aise de se prononcer et se sont montrés assez timides et succincts dans leur réponse. Aucun des participants n'a toutefois refusé de répondre à une question ou ne s'est désisté après coup.

Les discussions de groupe ont duré entre 1 et 2 heures, ont réuni entre 4 et 8 participants et ont été enregistrées. Les entretiens ont duré en moyenne 1 heure. La quasi-totalité des répondants a accepté que l'entretien soit enregistré, seule une répondante a préféré que ses propos ne soient pas enregistrés, mais a accepté la prise de note durant l'entretien. Les enregistrements et

⁸ Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur le canevas d'entretien.

les notes ont été retranscrits intégralement sitôt après la tenue des entretiens et des discussions de groupe, en tentant de rapporter le plus fidèlement possible les éléments non-verbaux, tels que les mimiques, l'emphase mise sur certains mots ou expressions, la dynamique entre les participants et l'ambiance de l'entretien ou de la discussion de groupe. Enfin, les données ont été anonymisées en attribuant un code à chaque participant, par exemple P1J pour un participant de la communauté juive⁹.

Par ailleurs, il convient de mettre en perspective la manière dont notre positionnement a pu affecter notre étude, tant dans l'élaboration du projet que dans la collecte de données. D'abord, bien que nous ayons tenté le plus possible de se défaire de nos a priori lors de l'élaboration du projet, nous avons toutefois pris pour acquis que la population générale connaissait le CPRMV et avons alors rédigé notre message de sollicitation en conséquence. Nous nous sommes rapidement aperçu, devant le peu de réponses obtenues et suite au premier entretien de groupe, que la population ne connaissait en réalité que très peu ou pas l'organisme, et ne se sentait alors pas interpellée par notre étude. Nous avons donc reformulé notre sujet de recherche dans le message de sollicitation, en évitant de mentionner le CPRMV, et avons également reformulé certaines questions du canevas d'entretien de manière plus générale et plus ouverte.

En ce qui concerne la collecte de données, il nous a semblé que notre position, en tant que femme universitaire étudiant en criminologie, puisse avoir mis, par moments, mal à l'aise certains répondants face aux questions posées. En effet, nous avons senti que quelques participants étaient très hésitants à répondre à certaines questions, notamment celles abordées au cours de la première thématique portant sur la perception du phénomène de radicalisation. Le fait qu'il s'agisse de questions relatives aux connaissances personnelles plutôt qu'à l'expérience personnelle a pu engendrer une asymétrie des connaissances entre nous, chercheurs qui étudions la question de la radicalisation, et les participants - ces derniers ne connaissant généralement du phénomène que ce qui est médiatisé. Nous avons alors adapté

⁹ Voir l'annexe IV pour le tableau incluant les codes des participants ainsi que certaines de leurs caractéristiques démographiques.

notre attitude et nos consignes, de manière à rendre les participants plus à l'aise de partager leur point de vue. Ainsi, nous avons expliqué dans les consignes de départ que le sujet de la radicalisation était glissant - même au sein du milieu académique - et qu'aucune réponse n'était mauvaise en soi : ce faisant, nous avons tenté de mettre de l'avant l'importance d'entendre leur propre opinion, plutôt que l'importance d'obtenir des réponses justes et validées. Nous avons également tenté d'encourager le plus possible leurs réponses et interventions [Oui, tout à fait, hochement de tête affirmatif, etc.], de manière à leur transmettre que nous étions sincèrement intéressés par leur point de vue personnel. De plus, nous avons essayé de limiter au maximum nos interventions dès lors que la discussion semblait prendre son envol, de manière à effacer un peu notre présence. Il s'agit, selon nous, d'un des avantages à avoir eu recours à l'entretien de groupe : le nombre supérieur de participants par rapport au chercheur offre une dynamique qui permet de s'exprimer plus librement (Bischoping et Gazso, 2016). Néanmoins, la pression de répondre « correctement » aux questions portant sur la perception de la radicalisation pourrait avoir poussé les participants à réciter le discours véhiculé par les médias plutôt que leur opinion personnelle sur le sujet. Enfin, nous avons également évité de mentionner que nous étions employé au CPRMV, afin de ne pas influencer les réponses obtenues au sujet de l'organisme.

Somme toute, les stratégies évoquées ci-haut semblent avoir relativement bien fonctionné pour la majorité des focus group. Néanmoins, durant l'entretien de groupe réalisé avec l'aide de l'association africaine, un participant nous a interpellé quant à notre avis sur la situation du terrorisme au Québec, et quant aux raisons pour lesquelles le phénomène de radicalisation est devenu un enjeu très discuté, alors qu'auparavant personne n'en parlait. Cet exemple est pour nous révélateur d'une dynamique particulière qui démontre la perception et l'affirmation d'une asymétrie de connaissances, où les participants étaient venus certes pour partager leur point de vue, mais étaient également venus dans le but d'en apprendre davantage sur le sujet de la radicalisation. Il était alors d'autant plus difficile de d'affirmer l'importance de leur point de vue personnel, puisque nous sentions que les participants accordaient davantage d'importance à notre propre point de vue.

Cette dynamique pourrait également être expliquée par le fait qu'une personne-ressource se soit chargée du recrutement des participants : même en lui ayant parlé de la recherche et de son déroulement préalablement, et en lui ayant fait parvenir le message de sollicitation, nous ne pouvons pas savoir ce qu'elle a exactement dit aux répondants pour les convaincre de participer. Qui plus est, certaines personnes-ressource avaient une position d'autorité sur les participants qu'elles ont sollicité (notamment dans les organisations où les employés ont été rencontrés), et nous avons senti au cours de certains entretiens que la participation avait probablement été fortement suggérée. Dans ces situations, nous avons observé que les réponses étaient plus succinctes, et que les participants semblaient plus pressés de terminer l'entretien. D'un autre côté, nous croyons que la présence de la personne-ressource lors des entretiens – ainsi que le fait qu'elle connaisse les participants et partage la même appartenance culturelle – a certainement contribué à instaurer un climat de confiance dès le départ, mettant les participants plus à l'aise de partager leur point de vue et facilitant le bon déroulement de l'entretien.

Enfin, durant les entretiens individuels, nous avons tenté de développer une certaine complicité avec les participants et ce, particulièrement lorsque nous sentions que ceux-ci gardaient une certaine retenue par rapport à une question abordée. Notamment, nous sentions que certains répondants, qui semblaient assez critiques du CPRMV, se gardaient au départ de nous partager le fond de leur pensée (sachant, ou non, que nous y travaillions alors). Dans telles situations, nous encourageons les répondants en leur montrant, par un commentaire ou un sourire d'approbation, qu'ils pouvaient nous partager leur opinion sans aucune crainte. Cela semble effectivement avoir permis de faire tomber les barrières qui se dressaient entre nous, laissant alors le champ libre au participant d'exprimer ses appréhensions et ses critiques.

2.5 Stratégie analytique : analyse thématique

À partir des transcriptions d'entretien, nous avons procédé à une codification du corpus en un certain nombre de thèmes qui ont émergé des verbatims. La stratégie analytique utilisée a donc été l'analyse thématique. Cette dernière consiste à « procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus,

qu'il s'agisse d'un verbatim d'entretien, d'un document organisationnel ou de notes d'observation » (Paillé et Mucchielli, 2012, p. 124). De plus, nous avons utilisé l'approche de la thématisation en continu, qui propose d'attribuer des thèmes progressivement tout en construisant simultanément l'arbre thématique. Il s'agissait ainsi d'identifier et de noter des thèmes tout au long de la lecture des verbatims, puis de les regrouper et les fusionner au besoin, pour finalement hiérarchiser les thèmes centraux et ceux qui y sont associés (Paillé et Mucchielli, 2012). Cette démarche, bien qu'exigeante et chronophage, permet une analyse plus riche et fine du corpus (Paillé et Mucchielli, 2012). Par ailleurs, nous avons opté pour une analyse par appartenance ethnoculturelle, de manière à pouvoir regrouper les dimensions culturelles propres à chaque groupe. Ainsi, cette façon de faire nous permettait de mieux situer le point de vue des participants à l'intérieur de leur cadre de référence culturelle, sans toutefois faire de la culture la grille d'analyse centrale. De plus, cette façon de faire semblait logique et conséquente avec le choix de collecte de données, soit l'entretien de groupe avec des individus partageant la même appartenance ethnoculturelle.

2.6 Identification de biais

Les participants rencontrés dans le cadre de la recherche étaient, pour la plupart, des individus liés à une association culturelle, ce qui peut faire en sorte qu'ils aient une meilleure connaissance des différents organismes et services d'aide aux citoyens que des individus moins impliqués dans la communauté. De plus, ces derniers ont pu, volontairement ou involontairement, lors des entretiens individuels et de groupe, tenter de faire miroiter les positions et les valeurs de leur association plutôt que leur point de vue personnel. Ainsi, il a alors été important de s'informer préalablement sur la mission des organismes rencontrés, afin d'être en mesure de discerner un discours organisationnel d'un discours personnel, même si les deux peuvent sans aucun doute se chevaucher. En ce qui concerne l'entretien de groupe organisé dans le cadre du Forum Social Mondial, le fait que cet événement attire principalement un public situé plus à gauche sur le continuum politique peut également constituer un biais quant à la composition du groupe de Québécois, leurs points de vue reflétant alors possiblement des valeurs et des idées propres à cette frange politique. En outre,

les individus rencontrés détenaient tous un diplôme d'études supérieures, ce qui n'est pas représentatif de la population.

2.6.1 Lien controversé entre l'intention et le comportement

L'objectif de l'étude est de mieux comprendre la volonté des individus à contacter le CPRMV pour lui partager des informations concernant une personne radicalisée. Cependant, puisque la plupart des individus interrogés ne se sont jamais retrouvés dans une telle situation, il va de soi que leurs réponses sont majoritairement d'ordre hypothétique, et témoignent uniquement de leur intention. Toutefois, bien qu'interroger l'intention plutôt que l'expérience comporte son lot d'incertitudes, bon nombre d'études en psychologie sociale ont démontré que l'intention d'adopter un tel comportement s'est révélée être un facteur prédictif de l'exécution proprement dite d'une conduite, de telle sorte que si l'on a l'intention d'agir d'une telle manière, on est alors plus susceptible d'adopter le comportement ultérieur (Vallerand et al., 1992). Néanmoins, il est important de préciser que les intentions ne sont pas stables dans le temps, et que la prédiction d'un comportement peut changer au fil du temps (Adzen et Fishbein, 1980). Ce faisant, interroger des individus sur leurs intentions à un moment précis de leur vie ne peut que fournir une réponse qui est le reflet de leurs intentions pour une période assez brève. En effet, les expériences vécues ultérieurement pourront avoir une incidence sur les croyances et les représentations des individus, ce qui pourrait les amener à modifier leur manière de réagir dans différentes situations (Adzen et Fishbein, 1980). Néanmoins, les réponses des participants offrent des éléments de compréhension quant aux enjeux et aux obstacles qui peuvent influencer l'intention des individus de contacter le CPRMV s'ils perçoivent qu'une personne est en situation de radicalisation.

2.7 Limites et contributions de la recherche

Cette recherche, avant tout exploratoire et souhaitant apporter une compréhension plus approfondie des éléments qui influencent la communication avec le CPRMV, ne peut prétendre à quelque généralisation. Néanmoins, il est possible de soumettre l'hypothèse

que les enjeux et les obstacles au signalement d'un proche soulevés dans la présente étude soient des enjeux qui peuvent être plus largement rencontrés dans la population.

Par ailleurs, le nombre limité de participants fait en sorte que les résultats ne sont pas représentatifs des communautés rencontrés, même si les points de vue exprimés peuvent être plus ou moins typiques d'un groupe particulier. En outre, il importe de préciser que nous nous intéressons à des acteurs qui sont porteurs d'une culture distinctive. Toutefois, même si ces individus sont porteurs d'un ensemble plus large, nous ne nous risquons pas à généraliser les résultats à une catégorie d'appartenance culturelle. Néanmoins, les éléments culturels déployés par les participants sont importants à prendre en considération afin de situer leurs réponses à l'intérieur de leur cadre de référence culturel. En outre, les résultats de l'étude contribuent à produire de nouvelles connaissances sur les dynamiques de signalement des proches dans une situation de radicalisation, éclairant un angle jusqu'ici peu exploré tant au sein de la littérature que des stratégies actuelles de CVE.

Chapitre III : Perceptions, attitudes et enjeux relatifs au signalement

La radicalisation est un concept encore nébuleux au sein du milieu académique, et si certains éléments de compréhension semblent faire consensus, la majorité des auteurs ne s'entendent pas pour en définir ni les causes ni les processus (Neumann, 2013). Néanmoins, ces difficultés de définition n'ont pas empêché l'adoption massive de ce terme au cours des dernières années tant par les politiques, les services de police que les médias, parallèlement à l'adoption d'une politique de prévention de la radicalisation venant pallier aux lacunes des politiques de contre-terrorisme. Sachant que la manière dont les événements et les acteurs sont représentés dans les médias alimente notre connaissance de la société et informe nos actions futures, il semble important de se pencher sur la perception de la radicalisation au sein de la population (Miller, 2002). Cette connaissance peut effectivement avoir une incidence sur la compréhension d'une situation, qui peut être interprétée comme étant anodine ou grave, relevant d'un phénomène de radicalisation ou non, et qui influencera à son tour les ressources sollicitées.

Plusieurs enjeux perçus au signalement d'un proche en situation de radicalisation ont été soulevés, notamment la crainte de compromettre le lien avec la personne, la crainte d'être étiqueté, ainsi que l'appréhension des répercussions personnelles, légales et sociales. Le rapport aux institutions et le fait de croire qu'il existe des ressources compétentes afin d'intervenir dans une situation de radicalisation sont d'autant plus d'éléments qui méritent une attention particulière. Si plusieurs études ont été menées sur les relations entre les communautés et la police, mettant de l'avant l'importance du lien de confiance, des attitudes et de l'expérience avec celle-ci pour la coopération du public avec les autorités, on en sait encore bien peu sur la volonté des individus à contacter le CPRMV, qui est un organisme indépendant de la police, pour lui partager des informations concernant une personne radicalisée. Qui plus est, l'étude de Williams, Horgan et Evans (2016) a mis de l'avant que les ressources informelles – famille, personnel scolaire, leaders religieux – seraient confrontées aux mêmes enjeux et obstacles identifiés à la recherche d'aide que les ressources formelles,

soit la police. Ce résultat semble ainsi particulièrement important à vérifier dans le contexte québécois, puisque cela pourrait avoir de sérieuses implications pour le CPRMV.

Dans ce chapitre, une description approfondie des principaux thèmes et sous-thèmes discutés lors des entretiens amènera des éléments de compréhension afin de répondre à nos objectifs de recherche. L'objectif principal est d'apporter une meilleure compréhension de l'influence des dimensions personnelle, contextuelle et culturelle sur la volonté de communiquer avec le CPRMV en rapport à un cas d'individu potentiellement radicalisé. En lien avec cet objectif principal ainsi qu'avec les objectifs secondaires, quatre thèmes principaux ont été identifiés au cours de l'analyse, soit la perception de la radicalisation, le partage des responsabilités dans la prévention de la radicalisation, ainsi que les enjeux liés à la prise de contact avec une ressource pour un cas de radicalisation. D'une part, ces thèmes ont intentionnellement été abordés par l'intervieweur afin de répondre à l'objectif principal, ainsi qu'aux objectifs secondaires. D'autre part, certains sous-thèmes ont été spontanément abordés par les participants et sont alors apparus lors de l'analyse des verbatims, notamment le rapport des communautés au phénomène de radicalisation, l'effet de la médiatisation du terrorisme sur le rapport à l'Autre, ainsi que l'attitude des participants envers le CPRMV.

3.1 Perception de la radicalisation au sein des communautés culturelles à Montréal

Certains thèmes abordés lors des entretiens, notamment la perception du phénomène de radicalisation, ont fait l'objet d'un consensus au sein des différents groupes rencontrés. Ce faisant, la perception du phénomène de radicalisation sera principalement abordée de manière transversale, tout en spécifiant lorsque des particularités propres à certains groupes ont été rencontrées.

3.1.1 La radicalisation : phénomène lié à l'islam

D'abord, tous les participants ont identifié le problème de radicalisation actuel comme étant essentiellement lié à l'islam. En effet, même si certains individus ont mentionné que le problème de radicalisation existait depuis très longtemps, en faisant référence notamment au

nazisme de la Deuxième Guerre mondiale ou à la guerre civile algérienne dans les années 1990, les participants ont mis de l'avant que le l'islam avait actuellement le monopole de la radicalisation. Tel que l'affirme [P5M], originaire d'Algérie : « *Moi je suis contre les musulmans qui disent ouais, mais y faut pas regarder seulement les musulmans, mais malheureusement aujourd'hui [...] le phénomène est aussi un phénomène religieux* ». Certains participants ont quant à eux tenté d'expliquer le phénomène actuel de radicalisation comme résultant d'un effet de mode ou de contagion générationnelle, tel que l'exprime un participant québécois :

Et moi je suis sûr qu'il y a cette mode... c'est un effet de mode aussi, de contagion générationnelle... effet de mode, des modèles, des discours, et alors les jeunes sont devant leur ordinateur puis tout à coup ça y est, je fais allégeance à l'EI puis on va défendre nos frères qui se font bombarder par les capitalistes. – [P7Q]

Un participant musulman [P3M] a avancé que la radicalisation pouvait également être de nature politique, soulevant l'exemple de la radicalisation d'extrême-droite, bien que cette problématique ne soit pas actuellement aussi sérieuse que la radicalisation islamiste selon lui : « *ça [la radicalisation] ne concerne pas à mon avis uniquement l'islam. Bien que maintenant l'islam évidemment, il en a le monopole* ». De même, un participant québécois a mis de l'avant l'existence d'une radicalisation d'extrême-gauche, en faisant le récit de sa propre expérience militante durant la crise d'octobre. Ainsi, la problématique contemporaine de radicalisation semble être fortement associée à l'islam pour les répondants, les autres formes de radicalisation étant alors perçues, lorsqu'évoquées, comme marginales et moins préoccupantes.

3.1.2 Le lien entre la radicalisation et l'extrémisme violent

Il semble par ailleurs que la distinction entre les notions de radicalisation et d'extrémisme violent soit plutôt floue pour les participants interrogés. En effet, si certains d'entre eux entrevoyaient la radicalisation comme un processus pouvant mener à l'extrémisme violent, d'autres ne faisaient pas la différence entre ces deux notions, tel que le révèlent les propos de

[P4LA], originaire du Salvador : « *Moi je crois que la radicalisation des gens c'est... pour moi la radicalisation c'est [la] violence, je sais pas pourquoi dans ma tête c'est comme ça, je mets les deux, je mets tout ensemble* ». Aussi, le phénomène était généralement entrevu comme l'adoption d'une attitude ou d'une idéologie extrême qui pousse à poser des actes violents contre la société. Qui plus est, l'isolement et la fermeture du dialogue ont été identifiés comme étant les premiers signes perceptibles d'une radicalisation. Par ailleurs, l'évolution du processus pourrait être très rapide, et même irréversible, lorsqu'un individu est rendu au point de vouloir poser des actes violents, tel qu'évoqué par deux participants, soit [P6A] : « *Ça va très vite. Et à partir de ce moment-là, où il se dit, ça, j'appartiens à ça, c'est trop tard pour l'aider, parce qu'il va absolument le faire* » et [P1M] : « *les gens qui sont radicalisés comme ça, pour moi c'est des fous, des malades mentaux pis quand ils ont basculé, y'a plus rien à faire* ». Ainsi, pour les répondants, la violence serait entrevue comme la finalité de la radicalisation.

3.1.3 Les causes de la radicalisation

Par ailleurs, bien que les répondants aient avancé que les jeunes semblaient être une population plus vulnérable à la radicalisation, ceux-ci ont admis que personne n'était à l'abri et que les causes étaient multifactorielles. Les principales causes invoquées par les participants étaient d'ordre personnel, social et politique. En ce qui a trait aux causes personnelles, qui ont été abordées de manière plus importante par les participants, l'instabilité émotionnelle, la frustration, la solitude, l'absence de soutien, le sentiment de rejet, d'exclusion, ainsi que la recherche d'identité ont été les causes principalement identifiées. De plus, un participant québécois [P3Q] a avancé qu'il s'agissait, selon lui, d'un problème personnel très profond : « *autrement que le problème social, je pense qu'il y a un problème existentiel, y'a quelque chose qui peut pas être résolu par des ressources sociales, c'est plus profond que ça* ».

Outre la dimension personnelle, des causes sociales ont également été évoquées par les participants, notamment la réaction aux injustices perçues, l'influence des pairs et des leaders religieux, ainsi que le manque de repères au sein de la société québécoise. Ainsi, pour plusieurs participants québécois, la société occidentale, ancrée dans un modèle capitaliste,

n'offrirait pas aux jeunes suffisamment de points de repères, de projets et d'idées afin qu'ils puissent s'investir pleinement. De plus, les réseaux sociaux ont également été évoqués par un participant africain, mais semblaient davantage être perçus comme un élément catalyseur que comme une cause : « *Ça va très vite sur les réseaux sociaux, sur Facebook, un petit rien, un enfant se sent appartenir à l'idée, il se dit : ahh c'est moi, ça c'est ma place à moi, moi je veux aller là... Qu'est-ce qu'il fait qu'il soit attiré, je ne sais pas. Ça va très vite* » [P6A]. En outre, certains participants ont mis de l'avant que les médias pouvaient également influencer la radicalisation, d'une part en relayant certains propos incitant à la haine, d'autre part en stigmatisant la communauté musulmane. Ainsi, le phénomène de la radicalisation serait généralement perçu par les répondants comme un phénomène social plutôt qu'individuel, qui serait influencé par le contexte politique et social qui nous entoure.

Enfin, des participants ont avancé que le sentiment de victimisation pouvait être influencé par des causes politiques. À cet effet, plusieurs participants musulmans ont spontanément abordé le projet de la Charte des valeurs comme étant une politique qui a eu un effet néfaste sur le tissu social québécois, et qui a été particulièrement ressenti au sein de leur communauté, tel que l'exprime [P3M] :

La charte québécoise à mon avis [...] a créé des animosités, au niveau de la, du tissu social québécois. Alors je pense que, surtout en ce moment, les politiques doivent faire très attention [...] je ne pense pas que, à mon avis cette animosité ne provient pas du québécois, ordinaire on va dire... mais pas dans le sens péjoratif du terme, mais provient des politiques. À mon avis. Et ça faut faire attention, c'est dangereux. Peut-être que ces politiques, pour bien faire, ont voulu protéger leurs institutions, leur tissu social, mais y a eu des conséquences graves et j pense que même si la charte n'est pas passée, je crois que ça a laissé des traces.

Quant aux participantes latino-américaines, plusieurs d'entre elles ont également abordé le rôle des politiques dans la radicalisation, mais sous un angle différent. En effet, celles-ci ont plutôt mis de l'avant que les politiques actuelles, notamment en rapport aux mesures d'accommodements religieux, n'étaient pas suffisamment claires, ce qui nuisait à l'intégration

des immigrants. Selon ces dernières, le sentiment d'intégration à la société serait un des éléments à la source de la radicalisation.

3.2 Le rapport à la radicalisation

Tel qu'abordé précédemment, la perception de la radicalisation semble généralement faire consensus parmi l'ensemble des participants rencontrés, apparaissant alors comme un phénomène essentiellement lié à l'islam, étant influencé par une multitude de causes et menant les individus vers la violence. Or, il a été observé que le rapport au phénomène, quant à lui, semblait considérablement varier selon l'appartenance ethnoculturelle.

Participants musulmans

D'une part, les participants interrogés ont tous mis de l'avant que la problématique de la radicalisation était, à leurs yeux, un enjeu social important ainsi qu'un problème sérieux qui les préoccupait personnellement en tant que Musulmans. Certains participants ont par ailleurs raconté avoir vécu la guerre civile en Algérie lorsqu'ils étaient plus jeunes, en expliquant qu'ils ne souhaitaient pas revivre une situation de la sorte : « *Mais c'est ça, ça veut dire que... on souhaite pas ça à personne, mais nous autres on a souffert quand on était jeune et on souhaite pas ça à personne* » [P1M].

D'autre part, un participant impliqué auprès de la communauté maghrébine de Montréal a indiqué que bien que le problème de la radicalisation fût en soi important, il ne s'avérait pas être une priorité au sein de la communauté. En effet, celui-ci a soulevé que d'autres problématiques sociales, notamment le fort taux de chômage au sein de la communauté, semblaient davantage préoccuper les individus dans leur quotidien. Qui plus est, le participant a abordé le fait que les Musulmans étaient réticents à participer à la prévention de la radicalisation pour plusieurs raisons, notamment le sentiment que le gouvernement ne se préoccupe pas ou peu des problématiques sociales auxquelles les membres de la communauté font face :

On peut pas demander à toute une communauté de se mobiliser pour 100 personnes. Ça c'est comme, y'a un taux de chômage de 20% chez les musulmans, donc y'a environ 40 000 chômeurs, on en parle pas, on fait pas de commission, on fait pas un centre contre le chômage des immigrants, on fait pas tout ça et là, quand toi t'as un problème, tu me demandes de résoudre ton propre problème, non, non je vais pas m'impliquer. Donc la non-implication n'est pas liée à un trait culturel, ou de renfermement communautaire... non, c'est qu'on fait mal la job pour que les gens viennent vers nous. – [P5M]

De plus, il semblerait que les membres de la communauté n'aient pas été adéquatement sollicités quant à leur participation à la prévention de la radicalisation :

[...] on n'a rien expliqué aux gens. [...] on n'a pas eu une approche pédagogique pour essayer d'adresser la problématique, pour essayer de mobiliser les gens à adresser la problématique comme étant une participation positive. C'est-à-dire que quand on responsabilise, parce que demander des gens à participer, c'est responsabiliser les gens, y'a deux types de responsabilités : on dit vous êtes coupables, donc vous devez faire quelque chose pour vous rattraper, ou on dit non non, vous avez une valeur ajoutée à apporter et c'est là qu'on vient les solliciter. – [P5M]

Ainsi, le participant explique qu'il croit que la communauté maghrébine de Montréal est peu encline à participer à la prévention de la radicalisation, car sa participation est perçue de manière négative, ce qui l'amènerait vers une déresponsabilisation. Cette impression semble également être reflétée dans les propos de la personne-ressource de l'association latino-américaine, qui avait sollicité la participation d'une jeune femme musulmane de son entourage pour un entretien dans le cadre de notre recherche, et qui explique le refus de cette dernière :

[...] une de mes employées est arabe, voilée, je lui avais demandé, mais elle m'a dit non, je suis pas intéressée. J'ai dit ça nous aiderait beaucoup tu sais, tu es québécoise, tu habites ici, québécoise d'une autre origine, donc non en tant qu'immigrante que ça touche les extrêmes, on pourrait aider beaucoup. Elle a dit non. C'est pas tout le monde qui va collaborer... [...] J'ai dit à elle y faut jamais prendre ça personnel, parce qu'elle se sent ciblée, c'est pour ça que c'est pas bon. – [P4LA]

Ainsi, selon les participants, le rapport des membres de la communauté musulmane au phénomène de radicalisation serait double : d'une part, ceux-ci percevraient que la

radicalisation est un problème qui touche principalement leur communauté et les préoccuperaient personnellement. D'autre part, ceux-ci tendraient à rejeter les responsabilités qui viennent de pair avec la prévention de la radicalisation, premièrement car d'autres problèmes sociaux les affligeraient davantage et deuxièmement, car ils percevraient leur participation comme un aveu de culpabilité.

Participants juifs

En ce qui a trait au rapport des participants juifs au phénomène de radicalisation, ceux-ci ont manifesté de prime abord leur incompréhension quant à notre décision de solliciter leur participation dans le cadre de cette recherche, puisqu'ils ne se sentaient pas directement concernés par ce phénomène. En effet, ces derniers ont mis de l'avant que le problème de radicalisation ne les touchait pas de l'intérieur de la communauté; à l'inverse, ils en seraient plutôt la cible. Ceux-ci ont d'ailleurs proposé le fait que la nature non-prosélyte du judaïsme, contrairement à l'islam, pourrait expliquer l'absence ou les très faibles cas de radicalisation au sein de leur communauté :

Donc non, ça s'explique déjà par notre histoire et nos traditions, nos différentes traditions religieuses, ça s'explique très bien parce que le message juif n'est pas d'aller imposer... n'a pas un message universel, c'est un message universaliste dans la mesure où on doit s'intégrer au monde et porter des valeurs, mais pas imposer et... et convaincre les autres de notre propre message. C'est pas une religion prosélyte. – [P4J]

Ainsi, les participants se sont dits préoccupés par la problématique de la radicalisation, et leur rapport à ce phénomène semble être influencé par l'expérience de victimisation dont leur communauté a traditionnellement fait l'objet. De ce fait, ils conçoivent la radicalisation comme étant un phénomène dont ils sont et ont historiquement été davantage la cible, plutôt qu'un problème dont ils pourraient être à la source.

Participantés latino-américaines

Les participantés latino-américaines interrogées ont affirmé que la radicalisation était une problématique sérieuse qui les préoccupait personnellement, et tendaient à poser un regard

alarmiste sur ce phénomène : « *malheureusement, personne prenait [le problème] au sérieux et c'est maintenant qu'ils sont débordés. Y vont mettre beaucoup plus de moyens, parce que on sera en danger dans notre propre ville, avec notre propre citoyen... il faut comme prendre les mesures... maintenant* » [P4LA]. Si les participantes ont suggéré que le phénomène actuel touchait d'abord les Musulmans, une participante a cependant mis de l'avant l'importance que toutes les communautés soient impliquées dans sa prévention, et non seulement la communauté musulmane. Certaines participantes ont également justifié leur inquiétude face au phénomène de par le fait d'avoir vécu la guerre dans leur pays d'origine :

[...] j'ai déjà vécu ça [la radicalisation] dans mon pays d'origine [Salvador], on avait une guerre civile de 2 ans, donc j'ai déjà vécu la guerre, j'ai vécu la violence, j'ai vécu tout ça et je voulais pas répéter ça dans ma nouvelle ville... donc quand je suis arrivée au Québec, c'était tout tranquille ici, on parlait pas de violence... donc dernièrement j'écoute [je m'informe à la télévision] beaucoup beaucoup [sur] la radicalisation. – [P4LA]

Ainsi, les expériences antérieures de certaines participantes dans leur pays d'origine semblent avoir une incidence sur leur rapport à la radicalisation, qu'elles envisagent comme une problématique très sérieuse qui doit être prise en charge sans tarder.

Participants québécois

Quant à eux, les participants québécois interrogés ont mis de l'avant que la problématique de radicalisation était un enjeu social important, face auquel tous devaient s'impliquer. Néanmoins, ces derniers associant la problématique actuelle à l'islam, la définition de leur rôle s'est surtout faite en lien avec l'attitude d'ouverture dont ils devraient faire preuve :

Moi je suis persuadée que le fait de vivre ensemble, d'apprendre à vivre ensemble, pis d'avoir de la compassion, de l'écoute, me semble que c'est la meilleure chose, parce que quand on connaît quelqu'un personnellement qui est différent de nous, ça fait toute une différence. – [P8Q]

Dans le même ordre d'idées, un participant a proposé que les milieux associés à l'islam soient davantage impliqués dans la prévention : « *rien n'est à négliger, tout se complète tout se renforce, mais y faut que ça soit les milieux les plus concernés, entre autres les mosquées, [...]*

faut que chacun continue à son niveau » [P7Q]. Ainsi, contrairement à certains participants des autres groupes rencontrés, qui semblaient entretenir un rapport plus personnel au phénomène de radicalisation, les participants interrogés avaient tendance à se montrer plus détachés de ce phénomène social qui, selon eux, affligerait davantage les jeunes issus de la communauté musulmane.

Participants africains

Les participants africains se sont également dit personnellement préoccupés par la radicalisation. Si ces derniers ont rapporté que le phénomène touchait principalement les Musulmans, ils ont néanmoins admis qu'il était tout à fait possible qu'un jeune issu d'une famille africaine se radicalise, possibilité que [P1A] semblait particulièrement redouter : « [...] nous les parents immigrants, faut comprendre qu'on se dit on est venus ici, on veut pas avoir de problèmes, si on a quitté des problèmes, c'est pas pour les avoir ici ». Ainsi, le rapport à la radicalisation semble être construit en fonction de différents éléments, notamment dans ce cas-ci, par l'expérience d'immigration et par l'appréhension que cette problématique en vienne à se manifester davantage au sein de la communauté africaine.

3.2.1 L'effet de la médiatisation du terrorisme

Si le rapport à la radicalisation semble être influencé par une panoplie d'éléments, notamment les expériences antérieures d'immigration, de stigmatisation ou de victimisation, les participants ont également soulevé à plusieurs reprises l'influence des médias dans la construction de leur rapport à la radicalisation, et plus précisément dans leur rapport à l'Autre. D'une part, plusieurs participants ont partagé être devenus suspicieux des Arabo-Musulmans lorsqu'ils en rencontrent dans les lieux publics : « par exemple quand je prends le métro, tout ça, si par exemple je vois un gars arabe, avec un sac un peu bizarre, automatiquement je vais me dire qu'est-ce qu'il a dans le sac. » [P5A]. Qui plus est, cette participante africaine a justifié sa méfiance par le fait que les actes terroristes sont réels, et qu'il s'agirait en quelque sorte d'une méfiance fondée : « on voit les actes aussi, on voit les faits aussi. Des fois, chez eux, ils mettent des bombes, ils se font exploser, mais moi quand je suis dans le métro, c'est un peu bizarre... est-ce qu'il va le faire... » [P5A].

Une autre participante [P4LA] a quant à elle expliqué avoir changé de comportement au cours des dernières années, et a observé qu'elle remarquait désormais l'ethnie des personnes dans les transports en commun, ce qui n'attirait pas son attention auparavant. Elle a ainsi raconté avoir ressenti un fort sentiment de peur dernièrement, lorsqu'un homme de « cette race-là » portant un sac s'est assis à ses côtés dans le métro ; une réaction qu'elle a justifiée par sa consommation d'images médiatiques : « *j'écoute beaucoup la télé, et on voit tout, c'est horrible. Maintenant, j'ai peur dans la rue, dans le métro... avant j'avais pas peur.* » [P4LA]. Enfin, un autre participant [P6A] a affirmé avoir adopté une attitude raciste envers les Arabo-Musulmans : « *même moi qui est immigrant, aujourd'hui quand je vois un arabe, je deviens raciste, pourquoi parce que c'est comme s'ils sont à la base de tout ce qui se passe. Je deviens raciste, mais pourquoi ils [les musulmans] font ça ?* ». Ce climat de peur et de méfiance a également été ressenti par les participants musulmans rencontrés, tel que l'exprime [P1M] :

Mais ici, moi je sens une différence je vous dirais... [depuis] les 5 dernières années. Depuis je pense qu'on voit des attentats à droite à gauche dans le monde entier je pense que... avant je le sentais pas, mais maintenant... pas envers moi ou envers ma famille, mais je sens... je sens que la peur s'est installée ici aussi.

Cependant, si les participants musulmans rencontrés ont affirmé ressentir un certain climat de peur et de suspicion dirigé envers les individus d'origine arabo-musulmane, ceux-ci ont toutefois mis de l'avant qu'ils n'avaient pas eux-mêmes vécu d'expérience négative. Ainsi, il est possible d'observer que la forte médiatisation du terrorisme, mettant principalement en avant-plan des individus issus de la communauté musulmane, a des répercussions sur le climat social, et influence tant le rapport à la radicalisation que le rapport à l'Autre.

3.3 Le partage des responsabilités en matière de prévention de la radicalisation

Quant à la perception des efforts en matière de prévention de la radicalisation, les participants ont tous avancé que les responsabilités devaient être partagées par l'ensemble des acteurs sociaux. Ainsi, il s'agirait d'une problématique face à laquelle tous doivent assumer un rôle particulier, tant les acteurs informels - la famille, les pairs, l'école, les ONG, les professionnels

de la santé et des services sociaux, les milieux de culte et la population générale - que les acteurs formels, tels que la police et le gouvernement. Alors que la plupart des acteurs informels auraient un devoir de vigilance à l'égard de leur entourage, l'école, qui est la ressource la plus mentionnée par les participants, aurait d'abord un rôle d'éducation et de sensibilisation. Quant aux milieux de culte et aux leaders religieux, les participants ont affirmé que leur rôle se situait plutôt en matière de clarification des textes religieux et de promotion d'une vision respectueuse et inclusive de l'islam. La police aurait quant à elle un rôle de prise en charge de la menace sécuritaire et le gouvernement devrait, selon les répondants, veiller à l'adoption de politiques claires et inclusives. Le rôle des pairs et de la famille était évoqué comme étant primaire, puisqu'ils seraient les mieux placés pour observer en amont la manifestation de comportements indiquant possiblement une radicalisation : « [...] *c'est vraiment les proches de la personne qui peuvent s'en rendre compte. Soit les parents, soit les amis...* » [P1A].

Par ailleurs, certains participants ont formulé des besoins par rapport aux efforts de prévention de la radicalisation. Ainsi, les participants juifs ont essentiellement mis l'accent sur l'importance de combattre l'incitation à la haine :

[...] y'a toujours eu cette incitation qui était là et c'est là où... pour ça que la question du profil de celui qui va être radicalisé, personnellement je trouve que c'est moins important et c'est pas là forcément où on devrait mettre les efforts, plutôt que [d]'endiguer l'incitation qui est bien plus sournoise, qui est bien plus pernicieuse et là on pourrait faire bien des choses. – [P4J]

Un participant musulman a quant à lui formulé le besoin d'avoir une approche préventive, se manifestant par des initiatives provenant de la communauté, plutôt que du gouvernement. Selon lui, il s'avère d'une importance cruciale de travailler avec la masse, afin d'arriver à réellement prévenir la radicalisation :

Il faudra que ce soit la communauté qui se prend en charge. Moi je doute très fort maintenant qu'un organisme lié au gouvernement pourra faire quelque chose. [...] je crois beaucoup à la participation de la société, parce que y'a

aucun système policier qui pourra faire face au phénomène actuel où des jeunes qui se déclenchent comme ça... on sait pas comment ça arrive. – [P5M]

Quant à leurs responsabilités individuelles, plusieurs participants ont mentionné qu'il y avait un manque de ressources intermédiaires entre les parents et la police, et qu'ils ne sauraient pas vers qui se tourner dans une situation de radicalisation : « *je pense que c'est là qu'il y a le vide aussi... ou au moins nous on la connaît pas c'est [la]quelle la route à suivre pour ce cas-là* » [P1LA] « *il faut dire qu'on n'a pas les ressources, si ça arrivait là, je verrais pas vraiment automatiquement ce que je peux faire, peut-être appeler la police, mais la police n'est pas une vraie ressource...* » [P6A]. Ainsi, pour les participants ne connaissant pas le Centre, la police semble être la seule option envisagée : « *la seule chose que je vois maintenant c'est qu'ils appellent la police... mais je vois pas une autre ressource... personnellement je ne vois pas une autre ressource* » [P4LA]. Si la plupart des répondants ayant tenu ces propos ne connaissaient pas le CPRMV, ou n'en connaissaient que le nom, d'autres répondants en avaient une meilleure connaissance et semblaient afficher une attitude soit positive, négative ou sceptique face à l'organisme.

3.3.1 Attitudes envers le CPRMV

De manière générale, les participants interrogés ont adopté soit une attitude positive, négative ou sceptique vis-à-vis du Centre, dès lors que ceux-ci avaient une connaissance suffisante pour avoir un point de vue sur cette initiative. Or, il s'est avéré que bon nombre de participants n'étaient pas au fait de la mission et du champ d'action du CPRMV. Ainsi, plusieurs des répondants ne connaissaient pas davantage que le nom de l'organisme, et ne savaient pas où ce dernier se positionnait dans le champ de la prévention, tel que le démontre le questionnement soulevé par [P4A] : « *Mais attends, on parle de prévention, y'a plusieurs étapes. Moi je veux savoir, ce qui m'intéresse, le Centre il est où dans la prévention ?* ». Plus encore, il s'avère que plusieurs répondants semblaient largement ignorer les activités menées par le Centre, bien qu'ils se soient informés via différents médias : « *Bien c'est nouveau, et je le connais d'après ce que je lis dans les journaux et ce qu'on entend à la télévision mais... oui c'est nouveau, on sait pas grand chose de ce qu'ils font* » [P4M]. Quant à elle, une participante latino-

américaine a mentionné qu'elle avait entendu parler de l'initiative dans les journaux, mais qu'elle ne comprenait toutefois pas très bien son champ d'action :

Juste dans le journal... donc je connais pas ni l'objectif, ni les actions ni... et... et s'il agit indépendamment, c'est quoi que ça veut dire parce que c'est une affaire délicate... dans le sens que nécessairement comme je te dis tantôt, il faut que la police soit au courant parce qu'y a des choses là-dedans qui rentrent dans la loi et qui dépassent la loi... - [P1LA]

En outre, [P1LA] a mis de l'avant que le fait de ne pas connaître l'action du Centre, combiné à la difficulté d'évaluer si des comportements propres à la radicalisation entraînent dans un cadre criminel, la conduirait à préférer contacter la police plutôt qu'un organisme d'aide, de manière à s'assurer de ne pas être complice des actes de la personne en question. Si plusieurs participants ne connaissaient pas le Centre, d'autres se sont montrés particulièrement sceptiques par rapport à cette initiative. D'une part, plusieurs répondants ont avancé que le Centre n'avait pas suffisamment de ressources : « *c'est un centre qui n'a pas vraiment de ressources... dans le sens qu'ils ne seront pas outillés pour répondre à la demande actuelle* » [P6A], que son action était limitée : « *Moi de ce que j'ai entendu c'est que c'est tout petit... c'est très limité...* » [P5Q] et qu'il n'y avait pas de protocole établi pour les signalements : « *je sais que c'est tout nouveau aussi, il y a pas beaucoup de monde pour toute la société, il y a pas un protocole de procédures clairement établi, ou au moins on les connaît pas* » [P3LA]. Par ailleurs, un participant a mis de l'avant qu'une des limites de l'action du Centre relevait des normes en matière de consentement pour les interventions : « *Non mais le centre n'a pas de ressources, il n'a pas de ressources...Il va pas forcer la fille, de rencontrer la fille.* » [P6A].

De plus, un participant musulman a mis de l'avant l'importance pour les organismes tels que le Centre de s'afficher davantage au niveau local : « *les organismes de ça il y en a pas beaucoup, et doivent s'afficher un peu plus. Pour que le citoyen, s'il a besoin d'aide, il pourrait avoir cette aide.* » [P3M]. Un participant québécois a de plus ajouté qu'il était en faveur d'une initiative comme le Centre, bien que sa portée soit limitée : « *Moi je trouve le*

Centre faut que ça continue, c'est bien, faut que ça grossisse, mais faut pas croire que ça va pas tout faire. » [P7Q].

D'autre part, des participants juifs ont partagé à la fois leur enthousiasme et leurs doutes quant au succès de cette initiative :

Le Centre de prévention c'est... si, ça suscite des espoirs quand même, est-ce que... je parle pour moi, mais là je pense que je parle pour tout le monde, on espère qu'il y ait un vrai travail qui se fasse et que ça soit un succès. [...] Je mesurerais [...] le succès de ce Centre en fonction de son attitude par rapport aux sources de radicalisation. Parce qu'on a besoin d'un centre comme ça et c'est bien que le Québec, que Montréal, qu'on soit en avant, parce que ça se passe dans le monde et ça se passe en Europe et ce qui se passe en Europe arrive souvent ici, mais voilà, j'espère que vraiment ils vont prendre en considération tous ces éléments qui font la radicalisation et pas se focaliser sur le profil. – [P4J]

Par ailleurs, ceux-ci distinguaient clairement l'action de la police de celle du Centre, et attribuaient un mandat très large à l'organisme :

En tant que membre d'une société élargie, en tant que citoyen québécois, y'a une chose pour laquelle on va appeler le SPVM, mais le Centre a un autre impératif qui est celui de soigner en profondeur la société, c'est une autre chose, c'est un autre mandat je pense. –[P1J]

Ainsi, il semble que plusieurs participants se soient montrés sceptiques vis-à-vis du Centre, sans toutefois nécessairement se positionner contre l'initiative. Certains participants ont quant à eux démontré une attitude plus négative, notamment certains participants musulmans qui se sont montrés très critiques face aux actions du Centre. D'abord, ceux-ci lui ont reproché son absence d'implication au niveau local :

[...] le Centre aussi n'a pas fait, n'est pas présent sur le terrain [...] non... je sais pas où, mais moi j'ai rien vu... c'est, il y a beaucoup plus d'activités à l'international qu'à Montréal. À mon avis c'est la démarche, la démarche globalement est une démarche de marketing international, loin du terrain. – [P5M]

De plus, les participants ont critiqué le fait que la communauté ne soit pas consultée ni impliquée dans les stratégies de prévention : « [...] est-ce qu'ils sont allés dans les mosquées, est-ce qu'ils ont contacté des mosquées ou des organismes non religieux ? [...] on nous a pas contactés » [P5M] et que le Centre n'informe pas assez la population de ses activités : « Ils informent pas les gens assez sur leurs activités, sur ce qu'ils font et tout, et c'est dommage. Le citoyen doit voir plus, à mon avis, plus de publicité, dans les médias sur ces organismes-là, faut savoir que ça existe. » [P3M]. De même, un participant a mis de l'avant le fait que l'on connaît mal l'action et l'efficacité du Centre en ce qui a trait aux interventions : « je sais par exemple qu'au Centre, il y a des intervenants qui sont là et qui auraient agis auprès d'individus en situation de radicalisation, mais après, on sait pas vraiment ce qu'ils font et si ça marche... y faudrait peut-être qu'il y ait des statistiques là-dessus... » [P4M].

Certains répondants ont également mentionné que le Centre avait, selon eux, mal débuté en étant associé à la police, et tendaient à remettre en cause son indépendance vis-à-vis de celle-ci : « d'ailleurs le Centre de prévention, son directeur y faisait partie de la police et c'est plus un organisme qui fait partie de la police qu'un organisme social » [P3M]. Qui plus est, les déclarations médiatiques concernant les transferts de cas de radicalisation à la police semblent avoir renforcé le doute quant à l'indépendance du Centre à la police : « [...] quand le directeur il dit que j'ai reçu 700 appels, que j'ai traité 100 cas et que j'ai mis 12 cas à la police, ok, donc vous êtes un bureau de la police ! C'est des erreurs très graves. » [P5M]. Ces déclarations pourraient également affecter le lien de confiance de la population avec le Centre, selon [P3M] : « Maintenant, comment le citoyen va percevoir ça... Est-ce que le citoyen qui sait qu'il y a un centre de prévention de la radicalisation, s'il sait que, bin il est géré par des policiers, est-ce qu'il va y aller ? Je sais pas ? Est-ce qu'il va avoir confiance ? Je sais pas... ».

Bien que plusieurs critiques aient été adressées au Centre par certains participants, notamment quant à l'implication des communautés, à l'indépendance de l'organisme avec la police et relativement au lien de confiance avec la population, il s'avère néanmoins que d'autres ont, à l'inverse, manifesté une attitude positive face à cette nouvelle initiative. Ainsi, une

participante musulmane a avancé qu'il s'agissait d'un organisme important, et qu'un travail sérieux semblait être fait :

[...] je pense qu'ils sont à l'écoute, et c'est ce qui est important. Ils sont pas là pour juger ou pour réprimer voilà, et ça je pense que c'est une bonne chose. Vraiment je leur fais confiance. [...] je pense qu'ils sont quand même... je pense qu'ils sont sérieux, qu'ils font bien leur travail. [P1M]

Une participante latino-américaine [P2LA] a quant à elle affirmé l'importance qu'il y ait un organisme de la sorte, qui ne soit pas un « *centre de discrimination* », puisque cela offre une alternative à la police où les citoyens peuvent aller. En effet, selon la participante, la police serait parfois mal outillée pour ce genre de situation, et le centre offrirait alors à la population du soutien et de l'intervention selon le cas. En outre, un participant québécois [P9Q] a partagé qu'il aurait personnellement tendance à contacter le Centre pour un cas ayant l'apparence d'une forme d'extrémisme religieux, en mentionnant que la possibilité de faire un signalement de façon anonyme pourrait inciter à faire appel à son expertise.

Enfin, les participants ont manifesté différentes attitudes vis-à-vis du Centre, certains se montrant plus positifs, d'autres plus négatifs ou sceptiques, tandis que la plupart des répondants n'avaient pas les connaissances nécessaires afin de se prononcer sur cette nouvelle initiative. Si les attitudes peuvent s'avérer être, pour certains, des éléments déterminants de la volonté de contacter le CPRMV, les participants ont néanmoins invoqué une panoplie d'enjeux qui pourraient également influencer leur décision de contacter une ressource particulière dans un cas de radicalisation.

3.4 Enjeux à la prise de contact avec une ressource pour un cas de radicalisation

Différents enjeux à la prise de contact avec une ressource dans un cas de radicalisation ont été soulevés par les participants. À cet effet, il a été observé que certains enjeux et obstacles évoqués variaient en fonction des groupes rencontrés.

Participants musulmans

Un des premiers enjeux évoqués par les participants musulmans était la difficulté d'évaluer la gravité de la situation, la radicalisation se positionnant dans une zone d'ambiguïté en ce qui concerne la loi : « *je dis que globalement, les gens vont dénoncer avec fierté, mais ils vont dénoncer des choses claires, des actes criminels clairs. Quand on rentre dans des actes criminels non clairs, quand on rentre dans une conception de la radicalisation qui n'est pas claire, c'est là où ça crée le flou* » [P5M]. À cet effet, un participant a mis de l'avant la difficulté de discerner une situation de radicalisation d'une pratique religieuse rigoureuse, en donnant l'exemple de son propre fils qu'il croyait être radicalisé :

[...] mais mon fils c'est vrai qu'il a des valeurs un peu extrêmes, mais il va pas être... il ne consomme pas, il ne va pas dans des clubs... bin je respecte ça maintenant. Dans le fond, je m'étais trompé au départ, c'était du radicalisme... mais, dans le fond non. Donc c'est très complexe à repérer, c'est très complexe... on se trompe souvent. On peut se tromper. – [P6M]

De plus, un participant a avancé que les ressources contactées dans un cas de radicalisation seraient basées sur le lien de confiance avec celles-ci, conduisant alors les individus à se diriger vers des ressources informelles pour avoir de l'aide ou des conseils :

[...] c'est [basé sur] des liens de confiance au niveau personnel. Ça peut être religieux, donc l'imam, mais des fois y vont même pas aller voir l'imam, parce qu'ils ont peur aussi, des fois ils vont aller voir un ami avocat, parce que le problème c'est la zone... est-ce qu'ils sont dans une zone de criminalité, est-ce que l'acte est criminel et là ils savent pas ou si... c'est sûr qu'ils vont... ok les institutions dans leur format actuel, y vont pas aller vers eux. Y vont jamais aller vers eux. – [P5M]

Par ailleurs, si certains participants rencontrés semblaient indiquer qu'ils seraient réticents à chercher de l'aide extérieure lorsque les comportements observés se trouvent dans une zone grise, ceux-ci semblaient toutefois sans équivoque quant à l'importance de dénoncer des gestes criminels :

Là où y sont pas à l'aise c'est dans les zones grises, parce que les zones grises dans le sens où les gens ont peur où quelqu'un qui est très pratiquant, un petit jeune avec une barbe et des petits habits traditionnels là, on va le taxer. Là les

gens ont peur. Par contre, vraiment si quelqu'un fait la promotion de la violence, les gens sont très à l'aise à dénoncer et avec fierté. – [P5M]

Ce même répondant expliquait cette volonté de la communauté à dénoncer des comportements criminels de par les bonnes relations qu'ils entretiennent avec la police : « *Ce qui n'est pas le cas en France, on est dans une zone différente... le lien de confiance entre les citoyens et les autorités policières au Canada et au Québec est beaucoup mieux, on est pas dans une logique d'affrontement avec les autorités policières pour le moment.* » [P5M]. Les propos d'un participant reflètent également cette propension à contacter les autorités policières s'il y a présence d'un enjeu de sécurité, tandis que les ressources informelles seraient plutôt envisagées afin d'obtenir de l'aide :

Non moi si j'appelle le Centre, c'est clair que c'est pour aider l'enfant, c'est une ressource d'aide... si jamais j'ai des signes qui m'indiquent qu'il y a un crime, j'appelle la police, après tout c'est leur travail rendu là...et j'ai pas de problème à appeler la police si ça met en jeu la sécurité de ma famille, du jeune ou de la société. [P4M].

De plus, un participant a fait valoir qu'il ne contacterait une ressource extérieure que s'il avait l'impression de ne plus être suffisamment compétent pour gérer la situation: « *je pense que si j'arrivais à un stade où j'ai l'impression que j'ai perdu le contrôle sur mon enfant, si je sens qu'il est ailleurs, qu'il écoute plus la famille, qu'on n'a plus d'influence sur lui, oui je pourrais appeler pour avoir de l'aide.* » [P4M]. En outre, [P4M] a mis de l'avant que l'incertitude quant à l'efficacité d'une intervention extérieure pourrait également le freiner à demander de l'aide : « *Mais pour la radicalisation, je sais pas, il y a pas vraiment d'intervention miracle [...] c'est tout nouveau comme phénomène qui est étudié, et donc je pense que ça s'ajuste tranquillement* ». À l'inverse, une participante a quant à elle partagé qu'elle irait chercher de l'aide très rapidement, avançant que seule une intervention en début de processus pourrait faire une différence : « *mon dieu... je suppose que j'irais chercher de l'aide, probablement, très vite, avant que ça ne devienne irréversible.* » [P1M].

Un répondant a également ajouté que les précédents judiciaires en matière de radicalisation pourraient influencer les parents à dénoncer leurs enfants à la police, selon la perception d'un calcul coût-bénéfice favorable :

[...] plusieurs personnes l'ont dit, l'affaire du jeune qui a été dénoncé par son père, le fait qui lui ont donné seulement 5 ans, on était très contents, parce que ils allaient pousser pour 10 ans. Parce que le parent, sauver la vie de son enfant pour 5 ans c'est correct, mais pour 10 ans ça commence à être trop parce qu'il va sortir trop vieux...- [P5M]

En faisant référence au jeune montréalais de 15 ans ayant braqué un dépanneur, afin de financer son voyage en Syrie, et ayant par la suite été condamné en avril 2016 à une peine maximale de 5 ans, le participant illustre un des dilemmes auxquels les parents peuvent être confrontés. En effet, ceux-ci seraient pris entre le souhait de sauver leur enfant et la crainte de le perdre, ce qui fait qu'une peine moindre, accompagnée de conditions strictes, serait alors perçue comme un élément contextuel encourageant les parents à dénoncer un cas de radicalisation où il y a apparence d'acte criminel.

Participants juifs

Quant aux participants juifs, ceux-ci avaient une vision assez singulière des enjeux auxquels pourraient être confrontés, entrevoyant la menace de la radicalisation comme provenant essentiellement de l'extérieur et non de l'intérieur de leur communauté. Par ailleurs, ceux-ci ont expliqué que principalement en raison de leur histoire collective et des menaces particulières auxquelles ils font régulièrement face en tant que communauté juive, ils ont implanté un système de signalement interne, afin d'assurer leur sécurité :

[...] le fait qu'on ait quelqu'un, du personnel qui s'occupe de ça [recevoir les appels de citoyens juifs], ça crée une espèce de zone tampon entre les citoyens et la police, ce qui fait que la police n'est pas constamment inquiétée par ce qui pourrait être parfois des appels en fait pas très pertinents. En fait, on a des gens qui s'occupent de la sécurité, c'est eux qui reçoivent beaucoup de signalements au sein de la communauté et qui peuvent déjà déterminer si c'est sérieux ou pas, si c'est quelque chose qui mérite d'être transmis à la police ou non, donc déjà ça c'est quelque chose qui est apprécié [par la police], quand

une communauté elle-même prend la responsabilité sans se faire justice. – [P1J]

De plus, les participants ont avancé être particulièrement sensibilisés au fait de signaler une situation inquiétante, et ont mis de l'avant qu'il y avait un réflexe au sein de la communauté d'aviser les organisations juives s'il y a un problème : « *C'est que c'est dans la culture de la communauté aussi de... que les individus s'adressent aux organismes* » [P1J]. Ainsi, même si les individus vont parfois directement contacter les autorités policières, ils vont tout de même aviser le service de sécurité communautaire : « *on a personal level, like if somebody has an issue that, I mean if it's important they'll call the police themselves, but they'll also contact the security department so that they can also evaluate if there's further risk* » [P2J].

D'une part, ce service de sécurité au sein de la communauté permettrait de maintenir un lien de confiance bidirectionnel entre la communauté juive et les autorités policières. D'autre part, le fait qu'une structure déjà en place ait la capacité de répondre aux menaces perçues au sein de la communauté pourrait faire en sorte que les membres soient moins enclins à contacter le Centre, s'ils croient faire face à une problématique de radicalisation : « *[...] est-ce qu'on va aller commencer à appeler le Centre de prévention, ça je sais pas, je sais pas... honnêtement, parce que y'en a un qui va avoir un voisin de pallier, Musulman, qui commence à feeler bizarre... bref, je sais pas.* » [P1J]. Ainsi, les répondants ont avancé qu'ils avaient recours à la police principalement selon des préoccupations de première ligne :

[P1J] : Nous ce sont toujours des préoccupations de première ligne. On a une activité, on a reçu des menaces, ça fait 2 semaines que quelqu'un vient briser les carreaux d'une synagogue... C'est ça qui fait qu'on va appeler la police. Ce sera pas...

[P2J] : Ça, ou y'a les messages de haine adressés aux étudiants sur Facebook...

Il est ainsi possible d'observer que le système de sécurité mis en place répond à des préoccupations relatives à des menaces provenant de l'extérieur de la communauté, et que les services policiers sont alors sollicités afin de répondre à une menace d'ordre sécuritaire. De

plus, les participants rencontrés ont mis l'accent sur l'importance de contrer les discours haineux, afin de prévenir la radicalisation. Ceux-ci ont alors indiqué que l'ostracisme était le meilleur moyen de contrer ce genre de discours :

Dans les sociétés démocratiques oui, les discours haineux doivent être ostracisés. Pas interdits, je crois pas qu'il doit être interdit par la loi [...] j pense que ça aide pas du tout. Par contre, faut vraiment que ceux qui tiennent ces discours-là sentent qu'ils ne sont pas admissibles en société. Les reléguer aux marges de la société, vraiment sentir qu'il y a un ostracisme qui pèse sur ce genre de propos. – [P4J]

Ainsi, selon les participants interrogés, l'ostracisme des discours haineux serait la meilleure voie à suivre afin d'endiguer l'incitation à la haine, entrevue comme un élément crucial pour la prévention de la radicalisation.

Participant.es latino-américain.es

Un des principaux enjeux soulevés par les participant.es latino-américain.es est la méconnaissance des ressources disponibles advenant un cas de radicalisation :

Je pense comme une personne de la communauté, comme une femme, une mère qui est inquiète, il faut une ressource... savoir où je peux m'adresser pour pouvoir parler de qu'est-ce qui se passe à l'intérieur de l'école de ma fille ou de ma famille aussi peut-être, dans mon quartier, s'il y a quelques voisins qui... commencent à voir... où je peux m'adresser ou qu'est-ce que je peux faire. - [P3LA]

De plus, les participant.es ont mis de l'avant que la police serait une option redoutée pour les mères, invoquant la crainte de perdre leur enfant : « *Mais il y a des mamans qui ont peur... y savent pas où aller, c'est juste il y a juste la police, ils disent : ohh mais la police va... si mon fils fait quelque chose, va me l'enlever... donc...* » [P4LA]. Ainsi, les participant.es ont mis de l'avant que la police ne serait pas une ressource à contacter pour obtenir de l'aide : « *[...] des fois les mamans ont peur, parce que la police va prendre des mesures peut-être... répressives, au-lieu de intervenir et faire la prévention... tu sais, des fois c'est juste répressif et ça doit pas être comme ça, c'est pas un moyen. Ça c'est en dernier, oui, mais pas avant.* » [P3LA].

La crainte d'être jugée a également été évoquée comme un enjeu important au signalement d'un membre de la famille en situation de radicalisation :

Si je me mets à la place des parents, je pense c'est la peur d'être jugé. Et de se mêler dans une affaire de police rapidement. Je pense que c'est ça... ça fait peur. Si je dis écoute, certains comportements que je vois de mon enfant [m'inquiètent]... je pense que tout le monde dans la tête [se dit] : ok, je vais me rendre à la police, demain il va me juger comme terroriste et tout le quartier va être au courant... Je crois que la médiatisation de l'affaire aussi, parfois c'est quelque chose qui joue beaucoup à l'intérieur des familles... tout le monde va être comme un peu aveugle... aussi, s'il y a quelque chose, y vont pas nécessairement parler. C'est très en lien avec le terrorisme et personne veut être.... Minimal mêlé à ça... La médiatisation je pense que ça joue un rôle important. - [P1LA]

Ainsi, la participante a mis de l'avant que la peur d'être jugé comme terroriste serait un élément qui pourrait freiner les parents de contacter une ressource formelle. De plus, la forte médiatisation du terrorisme a été soulevée comme un enjeu important, portant à considérer sérieusement la décision de signaler un proche aux autorités, sachant que la nouvelle sera grandement relayée à travers les médias et que cela aura sans aucun doute un impact sur la famille. De surcroît, cette crainte pourrait possiblement mener les parents à faire preuve d'aveuglement quant à la situation de l'enfant. Néanmoins, une participante a soulevé le fait que lorsqu'il s'agit d'un acte criminel, il est impératif de dénoncer, malgré les répercussions sur la famille : « *On doit avoir le courage, parce que ça implique... c'est mêlé avec la police, des dénonciations, des choses qui vont vraiment et sûrement blesser la famille, mais il faut agir. [...] Il faut dénoncer, c'est juste comme ça. Tu peux pas être complice.* » [P1LA]. De plus, une participante [P3LA] a mis de l'avant que cette peur d'être complice d'actes criminels l'amènerait à faire appel aux autorités policières plutôt qu'à un organisme d'aide, en cas de doute quant à la nature des comportements observés.

En outre, la seule participante rencontrée [P2LA] qui était au fait de l'existence du Centre a pour sa part affirmé qu'une initiative de la sorte était tout à fait nécessaire, puisque cela offrait une alternative à la police, étant donné que les familles pourraient hésiter à la contacter s'ils ont besoin d'aide. En effet, la répondante a soulevé le fait que la police n'était pas outillée pour faire face à ce genre de problématique, et que les préjugés, tant de la part de la police que

de la part de la communauté, avaient le potentiel de grandement compliquer la situation. Enfin, la répondante a soulevé la crainte qu'une intervention inappropriée de la police (par exemple une intervention répressive) dans un cas de radicalisation puisse empirer la situation, plutôt que de prévenir l'escalade vers la violence.

Participants québécois

Les participants québécois ont également soulevé plusieurs enjeux à la prise de contact avec une ressource dans un cas de radicalisation. Tout d'abord, ceux-ci ont mis l'accent sur l'importance de ne pas rompre le lien avec la personne concernée : « [...] moi je fais un peu partie des parents qui disent bin mon enfant c'est ma vie, je veux pas... je veux pas couper les liens et je trouve que c'est juste... d'être toujours là pour arriver à écouter, à entendre, à réceptionner quand il faudra. » [P5Q]. Ainsi, la crainte de rompre le lien avec l'enfant ou de le perdre serait un enjeu fondamental en ce qui a trait à la décision de faire appel à une ressource extérieure : « Imagine-toi, les pauvres parents qui réalisent que leur enfant se radicalise, le pauvre bonhomme, il le sait... il le sait parce qu'il réalise des affaires qui ont pas d'allure, mais le fils est toujours là, il est toujours dans la maison, c'est sûr qu'il a peur de le perdre ! » [P9Q]. Par ailleurs, certains participants ont mis de l'avant que les personnes les mieux placées afin d'intervenir auprès d'un jeune seraient ses proches, sa famille :

[...] l'élément clé je pense, [c'est] d'être capable, quand on peut, d'entourer la personne de gens significatifs... il y a toujours des petites portes ouvertes dans la vie... tant que tu as accès à ça, tu peux faire quelque chose. Les gens qui l'aiment le plus, la famille, ont toujours un impact, même s'il semble non-significatif... - [P1Q]

Néanmoins, une participante a quant à elle avancé que l'action des proches avait des limites, en indiquant qu'une personne en situation de radicalisation aurait éventuellement besoin d'une ressource compétente en la matière : « il me semble que quand, comment dire ça... que chacun personnellement on peut essayer de faire quelque chose, mais en dernier recours, c'est comme quand on est malade, on a besoin de quelqu'un qui sache faire... » [P8Q].

De plus, les répondants ont mentionné qu'une difficulté qui pourrait se présenter, si un individu décidait de faire appel à une ressource d'aide pour un proche, serait d'obtenir le consentement de cette personne à recevoir de l'aide :

[...] après faut trouver le moyen d'amener [la personne] jusqu'à ces ressources, convaincre la personne que oui, elle va être aidée et que ça va être apaisant, [qu']on va pas la condamner encore plus. C'est ça le... ça suffit pas de dire c'est pas bien ou il faut que tu t'en sortes. - [P2Q]

Ainsi, la crainte que la personne soit condamnée, suite à la sollicitation de ressources formelles ou informelles dans le but d'apporter de l'aide, semble également être un élément qui puisse jouer un rôle dans la décision de faire appel à une expertise particulière.

Participants africains

De nombreux enjeux ont été soulevés par les participants africains. À l'instar des Québécois rencontrés, un des principaux enjeux abordés concernait la peur de briser le lien de confiance avec la personne :

[...] je sais pas si, est-ce que ça peut briser un lien de confiance...je sais pas... parce que la confiance que la personne t'accorde en te disant pourquoi elle est rentrée dans ce cheminement, le fait d'aller voir une instance qui a... une autorité qui va un peu la condamner... ça peut peut-être briser quelque chose... je sais pas... - [P3A]

Ainsi, les participants s'entendaient sur l'importance de conserver une relation de confiance avec la personne, en affirmant que « si tu perds le lien, c'est fini » [P10A]. De plus, certains participants croyaient que le maintien d'un lien avec cette personne permettrait de désamorcer éventuellement le processus de radicalisation : « je pense que petit à petit, si on la lâche pas, elle peut revenir » [P3A]. L'importance de la relation de confiance a également été transposée au milieu de l'intervention, en mettant de l'avant que le fait de contacter la police pour un individu radicalisé pouvait grandement nuire à la réputation de l'intervenant :

Parce que tout ça, c'est basé sur la confiance... Si on contacte la police, le lien va être cassé. Et en tant qu'intervenant, si tu appelles la police, si on fait une sortie, c'est pas juste ce lien-là, mais peut-être aussi [que] tu te fais une

réputation. Comme tu viens de signaler, les gens te feront plus confiance autour... - [P5A]

De plus, les participants ont mis de l'avant la difficulté de discerner la limite où une intervention est nécessaire pour l'individu : « *Bin ça dépend où on est rendu... parce que c'est ça aussi, c'est la notion de danger pour la personne, pour le jeune et pour l'autre aussi et c'est ça... moi en fait la limite, peut-être que pour un parent, ça peut être difficile...* » [P1A]. À cet effet, une participante a affirmé qu'il faudrait que la situation soit extrême ou que la personne soit violente pour qu'elle aille chercher une aide extérieure : « *Je pense que peut-être que... si elle devenait violente... mais... c'est ça... parce que... si ça devient très très très radical.. oui.* » [P3A]. Ainsi, la réticence à contacter une ressource d'aide pourrait s'expliquer à la fois par la crainte de briser la relation de confiance et par l'espoir que la situation se résorbe d'elle-même : « *c'est vrai que on a toujours l'espoir que c'est une période de la vie, ça va se calmer un jour... mais bon, on sait pas ça va se calmer quand. On peut pas savoir.* » [P6A].

Par ailleurs, les participants ont avancé qu'il y avait une méconnaissance des ressources disponibles pour les cas de radicalisation : « *C'est vrai que pour la radicalisation, y'a pas tellement de ressources que les gens connaissent. Y'en a pas tellement. Alors, on va faire appel aux ressources traditionnelles qu'on connaît, notamment le CLSC et à l'école* » [P6A]. Néanmoins, certaines limites ont également été soulevées à solliciter l'aide de telles ressources pour un cas de radicalisation :

Y'a le CLSC qui peut intervenir, y'a la DPJ qui peut intervenir avant d'arriver à la police. Mais ça aussi, ça prend la collaboration de l'enfant et la famille. S'il y a pas de collaboration, on peut rien faire. Même moi, je peux appeler le CLSC pour intervenir, mais si l'enfant ne veut pas collaborer, on ne peut rien faire. - [P6A]

De même, une participante a avancé qu'il serait difficile de faire accepter une intervention à un jeune radicalisé :

La plupart des jeunes on ne peut pas l'atteindre, l'aider, parce qu'ils veulent pas de l'aide. Ils ne veulent pas. Donc ils se sentent sécurisés là où ils sont, ils

se sentent... leurs pensées là, leurs idées, c'est ce qui est vrai, c'est ce qui a raison, donc c'est très difficile d'arriver à faire la prévention chez les jeunes... c'est compliqué. – [P5A]

Par ailleurs, plusieurs préoccupations ont été soulevées par les participants, notamment la crainte des répercussions légales contre les parents et les enfants : « *Ce qu'on entend, c'est que les parents ça va se revirer contre eux, les jeunes on va leur retirer leurs droits, des choses comme ça* » [P4A]. Les participants ont également exposé le fait que leurs problèmes familiaux ne devaient pas être dévoilés, tel que le démontre une discussion entre trois participants :

[P6A] : Un père immigrant, il va juger par trois fois avant d'appeler la police, vraiment faut qu'il soit à l'extrême, vraiment, pour envoyer son enfant à la DPJ, ou à la police.

[P5A] : Ici, nos problèmes familiaux ne doivent pas être connus dehors...quand on est ici, il faut pas.

[P1A] : C'est la mort, la mort sociale!

Si la pression sociale semble ainsi jouer un rôle important dans le fait de contacter une ressource - tant formelle qu'informelle - pour obtenir de l'aide relativement à un proche radicalisé, certains participants ont également admis que la prise de contact avec une ressource serait vécue comme un échec personnel :

Mais les parents africains, je parle pour les pères africains surtout [...] le père est l'autorité totale, papa est l'autorité. Maintenant, quand il y a un problème, le problème survient, on peut pas appeler la police, parce qu'appeler la police c'est un échec. Tu peux pas appeler la police pour ton enfant. C'est déjà, c'est la peur de perdre son statut d'autorité, si je vous dis, bon c'est mon fils... si j'appelle la famille, c'est comme si j'ai failli à ma tâche. C'est comme si bon, j'appelle la police pour mon enfant, si mes amis le savent, ou si ma famille le sait, je serai mal vu. C'est un sentiment d'échec. – [P6A]

Néanmoins, les répondants ont avancé que s'il y avait des éléments qui faisaient craindre un danger pour l'enfant ou pour la société, ceux-ci contacteraient les autorités policières :

On pense aux autres, on se dit oui, j'appelle la police. Déjà au départ, c'est mal vu, culturellement, appeler la police pour son enfant [emphase du répondant], c'est mal vu. Mais il y a des moments où tu n'as pas le choix, parce qu'il ne faut pas non plus être complice des actes posés par l'enfant tout le temps. Si je vois et je ne fais rien, je deviens complice. – [P4A]

Ainsi, pour les participants africains, la responsabilité morale a également été invoquée comme un enjeu substantiel vis-à-vis du fait de dénoncer un cas de radicalisation où il y a apparence d'acte criminel.

Enfin, les entretiens menés auprès de participants issus de différentes communautés ethnoculturelles ont permis de mettre en lumière un certain consensus quant à la perception du phénomène de radicalisation, celui-ci étant entrevu comme un problème essentiellement lié à l'islam, la population musulmane étant alors plus à risque d'en être touchée. Il a également été observé que les causes de la radicalisation étaient perçues comme étant multifactorielles, les causes personnelles étant les plus souvent invoquées, suivies des causes sociales et politiques. Qui plus est, il a été observé que les participants semblaient entretenir un rapport différencié au phénomène selon leur appartenance ethnoculturelle. En effet, les participants musulmans auraient tendance à percevoir le problème de façon très personnelle, suivant leur perception que leur communauté serait la plus vulnérable à la radicalisation, ce qui les mènerait parfois vers une déresponsabilisation. Quant à eux, les membres de la communauté juive se positionneraient en tant que victimes du phénomène actuel, le problème les concernant alors davantage de l'extérieur que de l'intérieur de leur communauté. Les participants québécois tendaient pour leur part à considérer le phénomène avec une certaine distance, leur participation à sa prévention se résumant à adopter une attitude d'ouverture envers les autres. Enfin, les participants latino-américains et africains percevaient le problème de manière plus personnelle, craignant que celui-ci en vienne à se manifester au sein de leur communauté.

Nous avons également pu observer que le rapport à la radicalisation et à l'Autre semblait être influencé par la médiatisation du terrorisme, la consommation d'images médiatiques amenant certains participants à développer un sentiment de peur, ainsi qu'une attitude hostile envers les musulmans, particulièrement dans les lieux publics. Qui plus est, les répondants ont avancé

qu'il était essentiel que les responsabilités sous-jacentes à la prévention de la radicalisation soient partagées par l'ensemble des acteurs sociaux, les citoyens ayant pour leur part une responsabilité individuelle de faire preuve de vigilance à l'égard de leur entourage.

Si plusieurs participants ignoraient l'existence du Centre, la plupart des répondants semblaient, pour leur part, sceptiques quant à sa portée et à son efficacité. Par ailleurs, quelques participants ont émis des doutes quant à son indépendance avec la police, mettant de l'avant que cela pourrait avoir des répercussions sur le lien de confiance avec le public. Enfin, d'autres participants ont montré une attitude positive en applaudissant cette nouvelle initiative, qui offrirait une solution de rechange à la police pour les citoyens souhaitant obtenir de l'aide advenant un cas de radicalisation.

Plusieurs enjeux à la prise de contact avec une ressource pour un cas de radicalisation ont été soulevés par les participants, notamment des enjeux personnels, contextuels, moraux. Parmi les enjeux personnels, la difficulté d'évaluer le moment où une intervention est nécessaire, la crainte de perdre le lien avec la personne, ainsi que la croyance d'être la personne la plus compétente afin d'intervenir sont apparus comme des obstacles à la recherche d'aide. De plus, des craintes quant aux répercussions, tant au niveau personnel que professionnel, ont été évoquées, de même que la peur d'être stigmatisé. Les enjeux moraux, soit le refus d'être complice des actes criminels de son enfant, ainsi que la responsabilité de ne pas mettre en danger la société, sont apparus comme des éléments influençant la dénonciation des cas de radicalisation aux autorités policières. Enfin, certains enjeux liés au contexte québécois ont été mentionnés, notamment la perception d'une insuffisance de ressources d'aide compétentes pour les cas de radicalisation, ainsi que la difficulté perçue d'intervenir auprès d'un individu radicalisé, suivant la nécessité d'obtenir son consentement. Ces éléments pourraient alors expliquer en partie la tendance des individus à préférer intervenir eux-mêmes auprès de l'individu en question, plutôt que d'aller chercher une aide extérieure.

Chapitre IV : Discussion

Ce chapitre, qui constitue la discussion de nos résultats de recherche, s'articule autour de l'objectif principal qui vise à apporter une meilleure compréhension de l'influence des dimensions individuelle, contextuelle et culturelle sur la volonté de contacter le CPRMV pour un proche en situation de radicalisation. Plus précisément, la discussion sera orientée autour des thèmes principaux ayant ressorti de l'analyse, soit la compréhension populaire du phénomène de radicalisation, l'effet de la médiatisation du terrorisme sur le climat social et les différents enjeux auxquels les individus pourraient être confrontés face à un cas de radicalisation. Enfin, l'explication des attitudes manifestées envers le CPRMV, ainsi que le sens qu'attribuent les individus à la prise de contact avec une ressource formelle ou informelle seront abordés.

La prise en compte des éléments relatés par les acteurs rencontrés contribue à la création d'un savoir nouveau, grâce à une approche compréhensive de la problématique. Le cadre théorique interactionniste et interculturel permet d'éclairer la construction de la réalité de chacun des participants et de mettre en perspective le sens des actions et phénomènes guidant leurs interactions. En outre, cette lunette permet de mieux comprendre les intentions des participants quant à la prise de contact avec une ressource d'aide pour un proche vulnérable.

4.1 Perception de la radicalisation et médias

Tel qu'il a pu être observé, la perception du phénomène contemporain de radicalisation est apparue comme étant étroitement liée à la religion, et plus particulièrement à l'islam. D'une part, cette perception peut être expliquée par les représentations véhiculées dans les médias. En effet, tel que l'ont soulevé Saeed (2007) et Helly (2004), les médias occidentaux associent largement le phénomène de radicalisation à la communauté musulmane depuis un certain nombre d'années, en diffusant notamment des images et des nouvelles assimilant l'islam au terrorisme. Ainsi, tel que Miller (2002) l'a indiqué en soulevant l'importance de la manière

dont les événements et les acteurs sont représentés dans les médias, les représentations médiatiques du terrorisme et de la radicalisation auraient eu une influence sur la perception du public quant à ces phénomènes.

D'autre part, il est intéressant de soulever le fait que même les individus ayant eu une expérience directe avec le phénomène¹⁰, soit en ayant vécu personnellement une radicalisation ou ayant été personnellement témoin d'un cas de radicalisation (autre qu'en lien avec l'islam), adhéraient tout de même à la représentation médiatique dominante de la problématique, comme étant propre à la communauté musulmane. Or, ce résultat semble aller à l'encontre de la théorie de la dépendance aux médias d'Adoni, Cohen et Mane (1984), qui suggèrent que le degré de contribution des médias à la perception d'une réalité sociale découle à la fois de l'expérience directe avec un phénomène social et de la dépendance aux médias comme source d'information. Si les auteurs ont mis de l'avant que la perception d'un phénomène social serait davantage influencée par les médias lorsque l'individu n'a pas l'occasion d'avoir une « expérience directe » avec le phénomène, il est intéressant de constater que dans le cas présent, l'« expérience directe » ne semble pas suffisante afin de nuancer la représentation médiatique du phénomène de radicalisation. Ainsi, il est possible d'émettre l'hypothèse que ces individus puissent avoir interprété leur expérience personnelle comme un cas isolé, ou comme un mouvement radical lié à une autre époque, se fiant alors davantage au traitement médiatique des nouvelles relatives au terrorisme et à la radicalisation afin de définir la problématique actuelle. De cette manière, l'expérience personnelle de radicalisation serait perçue comme quelque chose d'anecdotique ou de marginal, tandis que la menace globale de la radicalisation serait, quant à elle, liée à l'islam.

Par ailleurs, si quelques individus ont évoqué d'autres formes de radicalisation, la plupart entrevoyaient uniquement le phénomène comme étant lié à la religion et touchant spécifiquement la communauté musulmane. Ainsi, la connaissance des individus par rapport à cette problématique, essentiellement formée par les contenus médiatiques, porte à soulever des

¹⁰ Trois participants sur l'ensemble des répondants rencontrés ont partagé avoir soit vécu une forme de radicalisation ou en avoir été témoins. Deux des cas sur trois n'étaient pas des cas de radicalisation religieuse.

questions quant à la capacité à reconnaître d'autres formes de radicalisation. En effet, il est possible de se questionner quant à la manière dont ces individus pourraient interpréter par exemple un cas de radicalisation d'extrême-droite ou d'extrême-gauche se présentant à eux. Si le problème de radicalisation est essentiellement associé à l'islam, les éléments témoignant d'une autre forme de radicalisation pourraient alors être ignorés. Qui plus est, tel que plusieurs études sur le signalement d'un incident l'ont relevé, l'évaluation de la gravité d'une situation serait l'un des prédicateurs les plus importants pour le signalement (Skogan, 1984). De la sorte, si les individus ne perçoivent pas les autres formes de radicalisme comme étant un problème sérieux, il est possible que ceux-ci n'interviennent pas en amont, tel qu'ils l'auraient possiblement fait pour un cas de radicalisation lié à l'islam.

Il semble intéressant à ce point de revenir sur les différents rapports au phénomène de radicalisation évoqués par les participants rencontrés. En effet, malgré le fait que ceux-ci définissaient le problème de manière similaire, leur rapport au phénomène était différent. À cet effet, la perception de la radicalisation pour les participants juifs comme étant un phénomène extérieur à leur communauté pourrait être expliquée d'une part par l'influence des représentations médiatiques de la radicalisation axées sur l'islam et la communauté musulmane, et d'autre part, par le fait qu'ils considèrent la radicalisation comme étant un phénomène exclusivement politico-religieux, duquel le judaïsme serait exclu suivant sa nature non prosélyte. Qui plus est, cette manière de concevoir le problème de radicalisation pourrait contribuer à une dichotomisation des rôles, les Musulmans appartenant alors à la catégorie des potentiels terroristes, tandis que les Juifs représenteraient plutôt la catégorie des victimes éventuelles.

Quant à la perception de la radicalisation chez les participants musulmans, il semble que le fait que leur communauté soit celle qui représente le problème amène les individus à être personnellement concernés, mais également à se montrer hésitants face à leur possible implication dans la prévention du phénomène. À cet effet, Warren (1999) a mis de l'avant que les groupes recevant peu de support et de services du gouvernement tendent à présenter une certaine méfiance envers les bureaucraties publiques. Ainsi, la réticence à participer à la

prévention de la radicalisation pourrait être expliquée d'une part par le fait que les membres de la communauté perçoivent que leurs préoccupations quotidiennes (ex : chômage) ne sont pas entendues ni prises en charge par le gouvernement. De plus, Crawford (1997) a mis de l'avant que les groupes inclus dans le dialogue et la participation étaient le plus souvent des groupes respectés, et que conséquemment les groupes perçus comme potentiellement problématiques étaient la plupart du temps marginalisés ou ignorés par le gouvernement. Dans le cas de la prévention de la radicalisation, le gouvernement aurait en quelque sorte fait l'inverse, en tentant d'inclure la communauté musulmane dans le dialogue et la participation, mais possiblement en lui expliquant mal la raison de cette sollicitation. Les membres de la communauté pourraient alors avoir interprété que leur participation n'est pas sollicitée parce qu'ils constituent un groupe respecté, mais plutôt parce que la communauté musulmane serait en fait un groupe problématique, au sein duquel émergerait des cas de radicalisation. En cela, il est possible de comprendre que la réticence de certains membres de la communauté à participer à la prévention de la radicalisation pourrait être motivée par la signification qu'ils attribuent à cette participation. En effet, celle-ci pourrait signifier l'acceptation des responsabilités du problème et témoignerait d'un certain aveu de culpabilité au sein de la communauté, bien que la grande majorité n'ait pourtant rien à se reprocher.

Quant aux participants latino-américains et africains, bien qu'ils aient avancé que le problème touchait principalement les Arabo-Musulmans, leur manière de concevoir les causes de la radicalisation semble avoir eu un impact sur leur rapport au phénomène. En effet, leur perception de la radicalisation comme relevant principalement d'un problème d'intégration tendait à les inclure davantage dans la problématique, s'identifiant eux-mêmes comme des immigrants ayant eu à s'intégrer à la société d'accueil. Pour ce qui est des participants québécois, ceux-ci croyaient également que la problématique touchait essentiellement les communautés musulmanes. Néanmoins, les participants semblaient se faire un devoir, en tant que membres de la société d'accueil, de contribuer personnellement à offrir un climat d'ouverture aux immigrants, en prônant un « *militantisme du vivre-ensemble* », pour reprendre les termes d'un répondant.

Enfin, la perception de la radicalisation liée à l'islam comme étant un problème sérieux et grave pourrait avoir un double effet : d'une part, les individus pourraient être moins portés à signaler un cas de radicalisation non lié à l'islam, car ne percevant pas qu'il s'agisse effectivement d'une radicalisation ou encore qu'il s'agisse d'un problème sérieux, et d'autre part, cela pourrait mener les individus à exercer une vigilance accrue envers les membres des communautés musulmanes, et possiblement mener à de faux signalements.

4.1.1 Émergence d'une culture de suspicion : le rôle des médias et des politiques

Plusieurs participants ont mentionné s'informer via les médias sur les enjeux de radicalisation et de terrorisme, typiquement en consultant les journaux et les nouvelles télévisées. Certains répondants Musulmans ont également mentionné qu'ils avaient remarqué un changement dans l'attitude et le regard des gens envers les Autres - et particulièrement envers les Musulmans - au cours de la dernière décennie. Néanmoins, si certains ont évoqué la perception d'être plus visible qu'auparavant, d'aucun n'avait vécu d'expériences négatives en relation avec le contexte de sécurisation post 9/11. Tout comme dans l'étude de Jamil (2014), le fait que nos participants étaient installés au Québec depuis plusieurs années et qu'ils appartiennent à la classe moyenne a possiblement joué un rôle protecteur dans leur manière de vivre la sécurisation.

Par ailleurs, cette augmentation de la visibilité négative des Arabo-Musulmans (Jamil, 2014) a également été abordée par certains participants non-Musulmans. En effet, ceux-ci ont rapporté avoir observé un changement dans leur attitude envers les Arabo-Musulmans au cours des dernières années, et ont soulevé qu'ils éprouvaient désormais une plus grande insécurité en leur présence dans les lieux publics. D'une part, ce changement d'attitude envers ce groupe pourrait être expliqué par les représentations médiatiques qui tendent à associer la communauté musulmane et arabe au terrorisme, notamment en l'évoquant fréquemment par des termes tels qu' « extrémistes musulmans » ou « militants islamiques », alors qu'aucune référence à la religion n'est faite lorsqu'il s'agit d'une situation similaire, mais dans laquelle les actions sont entreprises par des individus d'autres religions (Helly, 2004; Saeed, 2007). Ainsi, ce changement d'attitude pourrait s'expliquer par l'effet du visionnement répété d'un

contenu médiatique associant les Arabo-Musulmans au terrorisme. Même si les participants se sont dits conscients qu'il s'agissait de stéréotypes et qu'ils croyaient fermement que la grande majorité des membres des communautés musulmanes étaient des gens honnêtes, cette attitude d'hostilité et ce sentiment de peur étaient rapportés comme étant involontaires et difficilement maîtrisables.

D'autre part, il est également possible de comprendre ces changements de comportement comme un effet des politiques gouvernementales de contre-terrorisme, que Chan (2008) désigne en tant que nouvelle surveillance latérale. Ce concept réfère à un effort des gouvernements, principalement au moyen de campagnes de prévention, à encourager les citoyens à faire preuve de vigilance et à signaler aux autorités des objets, des personnes ou des circonstances inhabituelles ou suspectes. De plus, tel que Patel (2012) l'a démontré, les « brown bodies », soit les individus d'apparence moyen-orientale, auraient été désignés en tant que « communauté suspecte » dans le contexte de terreur caractérisant l'ère post 9/11, et feraient désormais l'objet d'une surveillance accrue, tant de la part des autorités que de la population générale. Ainsi, le fait que certains participants aient témoigné être devenus plus suspicieux des membres de la communauté arabe peut être replacé dans un contexte plus large, et être compris à la fois comme l'intégration de responsabilités individuelles relatives à la lutte au terrorisme, en l'occurrence le devoir de vigilance, et comme l'intégration des caractéristiques associées à la « communauté suspecte », reflétant au passage l'émergence d'une culture de la suspicion au sein de la société.

En outre, si la vigilance des citoyens peut sans doute s'avérer fort utile aux services policiers dans le cas d'une menace réelle, force est de constater que l'apparition d'une culture de suspicion comporte toutefois son lot de risques et d'inconvénients, notamment l'érosion de la cohésion sociale et l'augmentation potentiellement du nombre de faux signalements.

4.2 Enjeux individuels, culturels et contextuels

Il semble également important de se pencher sur les différents enjeux qui ont été évoqués par les répondants relativement à la prise de contact avec une ressource dans un cas de

radicalisation. En effet, ces derniers ont fait ressortir toute une gamme d'enjeux, notamment en relation avec les dimensions individuelle, contextuelle et culturelle.

Enjeux individuels

Plusieurs des enjeux évoqués par les participants concernaient directement la relation avec la personne possiblement radicalisée. En effet, de nombreux participants ont d'abord manifesté la crainte que la sollicitation d'une intervention extérieure puisse endommager la relation avec la personne. À cet effet, la dynamique particulière que confèrent les relations entre proches peut être éclairée à l'aide des études sur la victimisation en contexte familial ou amical, qui stipulent qu'un incident survenant dans ce cadre ne sera pas aussi fréquemment signalé que s'il avait impliqué des étrangers (Goudriaan, Lynch et Nieuwbeerta, 2004). Ainsi, par crainte de voir s'effriter la relation avec le proche dénoncé, les victimes pourraient prendre la décision de ne pas rapporter le crime aux autorités (Anderson et Saunders, 2003). Il est possible de remarquer que les enjeux sont similaires entre ces deux situations, bien que dans un cas de radicalisation, la situation pourrait s'avérer possiblement plus complexe en raison de l'incertitude de la criminalité des comportements observés. Ainsi, il semblerait que l'un des premiers enjeux à la recherche d'aide soit l'incertitude de la gravité de la situation et la peur des répercussions. En effet, si les doutes sont avérés et que les comportements observés tombent dans une définition criminelle, l'individu risque de faire face à des accusations de terrorisme, tandis que si les doutes ne sont pas fondés, la relation de confiance risque d'être quant à elle passablement endommagée.

De plus, la croyance que le lien de confiance est l'élément clé d'une intervention peut freiner un individu à aller chercher une aide extérieure, qu'il s'agisse d'une ressource informelle comme le CPRMV ou encore d'une ressource formelle, telle que la police. En outre, à l'instar de l'étude de Grossman (2015) sur les enjeux et les barrières perçues quant au signalement d'un proche aux autorités, les participants ont mis de l'avant que le recours aux autorités dans ce contexte serait leur dernière option, préférant d'abord tenter de régler la situation par eux-mêmes, ou encore aller chercher de l'aide auprès d'une ressource non répressive. Par ailleurs, il est largement ressorti que les participants tenteraient dans un premier temps de s'occuper de

la situation par eux-mêmes, d'une part en raison de la croyance d'être suffisamment compétent pour intervenir auprès de la personne en question et d'autre part, car ceux-ci auraient l'espoir que la situation se résorbe d'elle-même. Il est possible d'observer que les mêmes enjeux sont ressortis de l'étude de Pavuluri, Luk et McGee (1996) sur la recherche d'aide parentale pour un enfant ayant un problème de comportement. Ainsi, il semble que tant et aussi longtemps qu'un problème est perçu comme une situation possiblement temporaire et qui ne nécessite pas une intervention ou une expertise spécialisée, les proches n'auront pas tendance à solliciter l'aide d'une ressource extérieure.

Par ailleurs, pour certains, la peur d'être stigmatisé est également ressortie comme un enjeu central. En effet, plusieurs participants ont évoqué les répercussions sociales que la dénonciation d'un proche radicalisé engendrerait, en mentionnant qu'il s'agirait d'un enjeu fondamental pour les familles. Certains participants ont alors mentionné que le fait de dénoncer un membre de la famille radicalisé équivalait à « *la mort sociale* » et que « *tout le quartier [allait] être au courant* ». Tel que proposé par l'étude de Dempster (2011) sur l'influence de la stigmatisation dans la recherche d'aide, la décision de faire appel à une ressource d'aide extérieure serait en lien avec la stigmatisation du public, entendue comme la perception de la réaction du public envers une personne qui recherche un traitement et qui serait considérée comme indésirable pour la société. De même, selon Vogel et ses collègues (2006), l'une des explications possibles de la relation entre la stigmatisation publique et la recherche d'aide serait « l'évitement des étiquettes ». Ainsi, telle que le propose cette théorie, la perception que le public stigmatise les personnes en situation de radicalisation aurait pour effet de freiner la recherche d'aide pour cette problématique, par peur d'être étiqueté et discriminé. Qui plus est, la forte médiatisation des nouvelles liées au terrorisme garantirait en quelque sorte aux individus que l'étiquette leur sera bel et bien apposée. De la sorte, la réticence à aller chercher de l'aide pourrait être interprétée comme une manière d'éviter, tant aux parents qu'à l'enfant, de se faire apposer une étiquette qui est considérée comme lourde de conséquences et qui est particulièrement discriminante.

Enjeux culturels

Il a été observé au cours des entretiens que certains participants - particulièrement les participants africains et latino-américains - ont fait appel à leur culture d'appartenance afin de justifier des comportements ou des enjeux perçus. En effet, plusieurs participants africains ont avancé qu'ils seraient réticents à chercher de l'aide pour un proche radicalisé, puisqu'il est très important pour eux que leurs problèmes ne soient pas connus en dehors du cercle familial immédiat. Par ailleurs, les répondants ont avancé qu'ils percevaient la recherche d'aide comme un échec personnel et auraient alors tendance à attendre que la situation soit extrême avant de contacter une ressource d'aide ou la police. Par ailleurs, ces derniers ont mis de l'avant qu'il était très mal vu au sein de leur communauté de contacter les autorités pour des membres de la famille. Ainsi, le sens attribué à la prise de contact avec une ressource formelle ou informelle se présenterait comme un obstacle à la recherche d'aide et à la dénonciation.

À cet effet, il semble pertinent de rappeler que plusieurs études ont tenté de comprendre la relation entre les Afro-Américains et la police, en mettant de l'avant que les membres de cette communauté seraient réticents à collaborer avec la police en raison de leur plus grande méfiance envers les responsables du maintien de l'ordre (Frank et al., 2005; Kamau, 2003; Lai et Zhao, 2010; Weitzer et Tuch, 2002). De même, Absury (2011), qui a étudié le mouvement « Stop Snitching » aux États-Unis, a avancé que le refus de coopération des membres de la communauté afro-américaine avec la police serait un code social de la sous-culture noire qui traduirait la primauté de la loyauté envers les membres de la communauté sur la loyauté envers les autorités. Néanmoins, il semble que nos participants aient mobilisé des enjeux indépendants de la relation avec les autorités afin de justifier leur réticence à les contacter. En effet, il semblerait plutôt que les réserves émises à contacter une ressource formelle ou informelle dans un cas de radicalisation ne serait pas tant liées à la relation de méfiance entretenue envers les forces de l'ordre qu'à la perception de cette communication comme un échec du rôle parental. Ainsi, la réticence à contacter les autorités pourrait d'une part être expliquée par la pression sociale ressentie quant au succès du rôle parental et d'autre part, par la volonté de se conformer à leurs propres normes culturelles en ce qui a trait à la dénonciation d'un membre de la famille.

Les participantes latino-américaines ont quant à elles mis de l'avant que les Colombiens avaient le réflexe de contacter la police « *pour un tout ou un rien* ». Elles ont également expliqué que les relations avec la police différaient selon les pays, les Mexicains étant par exemple particulièrement méfiants de leur police, en raison de sa réputation de corruption. Ainsi, s'appuyant sur un historique de bonnes relations avec la police dans leur pays d'origine, à savoir la Colombie et le Salvador, il est possible de comprendre le fait que plusieurs répondantes auraient personnellement le réflexe de contacter les autorités policières si elles avaient un doute quant à la gravité de la situation. En effet, telle que l'étude Conaway et Lohr (1994) l'a démontré, le signalement des crimes serait relié aux expériences antérieures avec la police. Ainsi, ce résultat pourrait être expliqué par l'historique de bonnes relations avec la police dans leur pays d'origine, qui inciteraient en quelque sorte les participantes à faire appel aux autorités en cas de doutes quant à la criminalité d'un comportement. Si la police n'était pas envisagée comme une ressource d'aide, les participantes ont néanmoins mis l'accent sur l'importance de la contacter en cas de doute, malgré les possibles répercussions familiales, afin de ne pas se trouver complice de l'individu en question. La propension à faire appel à la police en cas de problème pourrait également être éclairée par l'étude de Goldsmith (2005) sur la police et la notion de confiance. En effet, l'auteur soulève le fait que lorsque le public considère que la police est digne de confiance, il est beaucoup plus probable que celui-ci coopère avec elle de manière à la rendre plus efficace. Ainsi, l'attitude favorable envers la police et la crainte d'être trouvée complice de gestes criminels les amèneraient à préférer faire directement appel à la police dans l'incertitude, plutôt qu'à une ressource d'aide.

En outre, si les études sur les relations entre les communautés et la police ont mis de l'avant que les Hispaniques étaient généralement plus méfiants vis-à-vis de la police, il s'avère que nos résultats vont à l'encontre des certaines conclusions d'études menées précédemment sur le sujet (Lai et Zhao, 2010). Il est ainsi possible d'émettre l'hypothèse que la catégorie « hispanique » devrait être davantage précisée en termes de pays d'origine, suivant la différence des rapports avec la police en fonction de la nationalité des individus.

Enjeux contextuels

Enfin, divers enjeux liés au contexte ont été mis de l'avant par les participants, le plus récurrent étant certainement le fait qu'un bon nombre d'individus ne connaissaient pas de ressources d'aide pour un cas de radicalisation. En effet, la plupart des participants ont avancé qu'ils ne sauraient pas à quel organisme s'adresser s'ils souhaitaient obtenir de l'aide pour un proche en situation de radicalisation. De plus, les participants qui connaissaient le CPRMV ont quant à eux soulevé le fait que l'action du Centre, ainsi que le processus et les enjeux relatifs au signalement étaient en réalité bien mal compris par le public. Plusieurs répondants ont également soulevé le fait qu'au Québec, le bénéficiaire d'aide doit donner son consentement, ce qui pourrait constituer une importante limite pour tout intervenant social souhaitant apporter de l'aide à un jeune en situation de radicalisation. Par ailleurs, si la plupart des répondants ont formulé des besoins en termes de ressources supplémentaires, il s'avère que les participants juifs disposent déjà, à leurs yeux, de toutes les ressources nécessaires afin de faire face aux problématiques qui les touchent. Ainsi, il va sans dire que la connaissance même d'une ressource - telle que le CPRMV - est vraisemblablement la première barrière à la recherche d'aide à laquelle une majorité de personnes se heurteraient.

4.3 L'attitude envers la police et le CPRMV : la cohérence des attitudes à l'épreuve

S'il a été observé que la plupart des répondants manifestaient une attitude relativement positive à l'égard de la police, le constat ne semble pas aussi éclatant quant à leur attitude envers le CPRMV. En effet, de nombreux participants se sont montrés sceptiques vis-à-vis de cette nouvelle organisation. Plusieurs ont d'abord mentionné des limites relativement à son efficacité, justifiant leur propos par leur perception qu'il y a très peu de ressources pour toute la population. Ainsi, tel que Kaarianiene et Siren (2011) l'ont soulevé dans leur étude sur l'influence de la confiance sur la volonté de signaler des crimes, plus les citoyens croient que la police est efficace à combattre la criminalité, plus ceux-ci seront enclins à coopérer avec elle. De la sorte, il est possible de supposer que le fait que les individus doutent de l'efficacité du CPRMV à répondre aux besoins de la population les amènerait possiblement à être moins enclins à solliciter ses services. Par ailleurs, certains individus ont émis des doutes quant à l'efficacité des interventions dans les cas de radicalisation, ce qui pourrait indiquer que la relation de confiance n'est pas encore établie entre l'organisme et ces derniers.

En outre, certains participants musulmans ont soulevé des doutes quant à la confiance accordée par la population au Centre, suivant leur perception que celui-ci n'est pas suffisamment indépendant des services policiers. Tel que mis de l'avant par Gambetta (2000) dans son étude sur la confiance, un groupe ou un individu est considéré comme étant digne de confiance lorsque la probabilité qu'il effectue une action favorable à notre égard est assez élevée pour que l'on envisage de se livrer dans une forme de coopération avec lui. Les préoccupations et le manque de confiance de certains participants pourraient ainsi être expliqués par le fait que ceux-ci craignent que le Centre partage des informations données par les citoyens, à leur insu, avec les services policiers.

Qui plus est, il semble important soulever le fait que si la plupart des individus manifestaient des attitudes positives envers la police, ces derniers ne se sont pas montrés aussi favorables par rapport au Centre. Ce faisant, il semble intéressant de tenter d'expliquer cette divergence d'attitude en s'appuyant sur la théorie de la cohérence des attitudes. En effet, tel qu'Albrecht et Green (1977) le soutiennent, une attitude n'existe pas de manière isolée et il faut alors la considérer en contexte. Or, si les attitudes peuvent être considérées comme se rapportant à des objets isolés dans l'environnement de l'individu, elles sont néanmoins susceptibles d'être organisées autour d'un ensemble plus large. Les auteurs ont ainsi démontré que les attitudes négatives envers la police faisaient partie d'un tout plus large, et que les individus plus négatifs envers la police l'étaient également envers les autres institutions politiques et juridiques. Si les attitudes négatives envers la police s'inscrivent dans un ensemble regroupant plus largement les acteurs gouvernementaux et judiciaires, la même logique voudrait qu'à l'inverse, les individus manifestant une attitude favorable à l'égard de la police démontrent également une attitude favorable envers l'ensemble des institutions gouvernementales et judiciaires.

De la sorte, cette divergence d'attitude envers la police et le CPRMV pourrait être expliquée notamment par le fait que le Centre soit un organisme sans but lucratif, donc qui soit

indépendant, en théorie, du gouvernement et de la police¹¹. Même s'il a une visée qui s'inscrit dans le continuum du maintien de l'ordre social, à l'instar de la police, le fait qu'il ne s'agisse pas d'un organisme gouvernemental pourrait faire en sorte qu'il ne soit pas inclus dans le « tout plus large » invoqué par Albrecht et Green (1977). Ce faisant, le CPRMV ne bénéficierait pas naturellement d'une légitimité par l'association à d'autres institutions, telles que la police ou le gouvernement. Il serait donc contraint à bâtir seul sa réputation et à devoir prouver sa légitimité à la population, tant à ceux qui doutent de son indépendance à la police qu'à ceux à qui cette même indépendance fait douter de son efficacité.

4.4 Entre dénonciation et recherche d'aide

Enfin, il semble important de tenter de clarifier le sens attribué par les individus à la prise de contact avec une ressource formelle ou informelle dans un cas de radicalisation, puisque cela pourrait permettre de mieux comprendre l'intention derrière l'action de contacter une ressource particulière. À cet effet, il a été observé que le sens attribué à la communication varie à la fois en fonction de la nature de ressource contactée, ainsi que du dénouement de la prise de contact.

D'abord, les participants semblaient tous concevoir la police comme une ressource répressive, dont le mandat est d'appliquer la loi et d'assurer la sécurité à la population. Ce faisant, la majorité des participants ont avancé qu'ils contacteraient les autorités policières bien souvent en dernier recours, dans la mesure où la situation s'inscrit dans un cadre de criminalité, et où il y a présence de violence ou de menaces de violence. Dans ce cadre, la prise de contact avec la police était alors entrevue comme une dénonciation plutôt qu'une délation. En effet, la dénonciation correspond au fait de dénoncer un individu ou un groupe qui agit à l'encontre des lois ou des normes, et est généralement accomplie pour le bien public, tandis que la délation correspond plutôt au fait de dénoncer un des siens aux autorités pour des motifs odieux (Brodeur et Jobard, 2005; Joly, 2007). Les participants ont ainsi invoqué à de nombreuses

¹¹ Le financement de l'OSBL étant entièrement gouvernemental, son indépendance politique demeure, dans les faits, questionable.

reprises leur responsabilité morale et civique de dénoncer tout comportement faisant craindre pour la sécurité d'une personne, de la famille ou plus largement, de la société. Ainsi, malgré tous les enjeux personnels et culturels soulevés précédemment, les participants étaient catégoriques sur l'importance de dénoncer un cas de radicalisation violente aux autorités, puisque cela pouvait mettre en danger la société. La prise de contact avec la police au sujet d'un proche radicalisé, dans ce contexte, serait ainsi entrevue comme une dénonciation et serait effectivement accomplie pour le bien public.

Quant à la prise de contact avec le CPRMV, les participants semblaient plutôt interpréter cette action comme une recherche d'aide, s'éloignant alors de l'ordre de la dénonciation. En effet, à l'instar de l'étude de Grossman (2015), il a été observé que le principal moteur incitant les individus à contacter une ressource d'aide pour un proche radicalisé était le souci éprouvé pour celui-ci : dans ce cadre, la recherche d'une ressource était alors conçue par les participants comme une recherche d'aide pour une personne vulnérable. En effet, plusieurs participants ont clairement indiqué que la motivation pour laquelle ils contacteraient le CPRMV serait d'obtenir de l'aide, voyant qu'ils ne sont plus à même d'intervenir dans la situation. Cette ressource serait ainsi contactée dès lors qu'un proche ne se sent plus suffisamment compétent pour intervenir auprès de la personne en question, mais qu'il ne perçoit pas nécessairement la présence de comportements menaçants.

Néanmoins, en ce qui concerne les individus qui ne connaissaient pas ou très peu le CPRMV, il est ressorti que ceux-ci se dirigeraient plutôt vers des ressources informelles envers lesquelles un lien de confiance est déjà préétabli, notamment les intervenants scolaires et le CLSC. Par ailleurs, même si un lien de confiance est déjà établi avec un organisme ou un intervenant, il semblerait que toute recherche d'aide, peu importe la ressource convoitée, soit accompagnée d'une crainte de voir la relation de confiance avec l'individu se détériorer.

De plus, il semblerait que la prise de contact avec le Centre de prévention puisse également être interprétée comme une dénonciation pour certains, suivant leur incompréhension de la mission préventive du Centre. En effet, des participants africains ont mentionné qu'ils

contacteraient l'organisme uniquement si la situation devenait extrême, ou s'il y avait de la violence. Ce dernier élément semble particulièrement important à prendre en considération, puisque l'incompréhension du mandat du Centre pourrait amener les individus à communiquer avec lui trop tardivement. En effet, puisque l'action du CPRMV se situe en amont, soit lorsque les comportements observés ne sont pas de nature criminelle, l'organisme ne pourra prendre en charge une situation qui est de l'ordre de la menace sécuritaire. Ce faisant, si un individu attend que la situation soit critique et que des éléments laissent présager une menace imminente avant de contacter une ressource telle que le Centre, il est fort probable que le cas soit alors transféré aux autorités policières, étant de facto exclu du champ d'action du CPRMV. Dans pareille situation, un individu ayant contacté le Centre dans le but d'obtenir de l'aide pour un proche, mais voyant son appel se transformer en une dénonciation, pourrait sans aucun doute se sentir trahi et voir son lien de confiance envers l'organisme complètement dissout.

Ainsi, la prise de contact avec la police pour un proche serait perçue comme une dénonciation, et serait justifiée par le devoir moral et civique de tout un chacun. Quant à la prise de contact avec le CPRMV, elle serait généralement interprétée comme une recherche d'aide pour un proche vulnérable. Néanmoins, l'incompréhension quant au mandat du Centre pourrait porter certains individus à ne pas rechercher de l'aide suffisamment en amont et se voir redirigés vers les autorités policières. De cette manière, la communication avec un organisme de prévention, interprété en premier lieu comme une recherche d'aide, pourrait néanmoins se transformer en une dénonciation, selon l'évaluation de l'urgence de la situation.

Les entretiens menés auprès de participants issus de diverses communautés ont permis de mettre de l'avant que leur perception de la radicalisation était influencée par les représentations médiatiques, percevant alors que la problématique actuelle serait essentiellement liée à l'islam. Cette perception les amènerait à adopter différents rapports face au phénomène, en fonction de leur communauté d'appartenance. Ces rapports à la problématique de radicalisation contribueraient à la définition leur rôle et leurs responsabilités respectives dans la prévention du phénomène en société. De plus, les représentations

médiatiques du terrorisme et les politiques gouvernementales mettant de l'avant l'importance du rôle de vigilance des citoyens auraient contribué à l'émergence d'une culture de suspicion au sein de la société, les membres de la communauté musulmane faisant conséquemment l'objet d'une surveillance accrue. Il a ainsi été soulevé que la perception de la radicalisation liée à l'islam puisse conduire les citoyens à moins signaler un cas de radicalisation non lié à l'islam, en raison de la méconnaissance d'autres formes de radicalisation ou de l'évaluation de la situation comme étant alors moins grave. En outre, cela pourrait mener les individus à exercer une vigilance accrue envers les membres de la communauté musulmane, et possiblement mener à de faux signalements.

Enfin, plusieurs enjeux à la prise de contact avec une ressource ont pu être observés, notamment des enjeux individuels tels que la peur d'être stigmatisé et étiqueté comme terroriste, la perception que la situation est temporaire, le sentiment d'être suffisamment compétent pour intervenir, l'espoir que situation se résorbe d'elle-même et la crainte d'endommager la relation avec la personne radicalisée. Ces enjeux agiraient ainsi comme des obstacles à la recherche d'aide pour un proche. De plus, des enjeux liés à la culture ont été identifiés par les répondants africains, notamment la perception de la recherche d'aide comme un échec personnel et la présence de normes culturelles condamnant la dénonciation d'un membre de la famille. De plus, l'historique de bonnes relations avec la police pour les membres de la communauté latino-américaine les disposerait à préférer contacter les autorités policières plutôt qu'une ressource informelle dans un cas de radicalisation. Enfin, un des principaux enjeux identifiés par les répondants était la méconnaissance de ressources d'aide pour une personne en situation de radicalisation.

Par ailleurs, les attitudes manifestées envers le Centre laissent présager que le lien de confiance n'est pas encore bien établi avec la population, et que son indépendance des institutions politiques et judiciaires agirait comme un défi supplémentaire à l'établissement d'une réputation et d'une légitimité aux yeux des citoyens. Enfin, la prise de contact avec la police pour partager des informations sur un proche possiblement radicalisé apparaîtrait comme une dénonciation pour les participants, et ceux-ci considéreraient la police comme un

dernier recours. Le CPRMV serait quant à lui sollicité afin d'obtenir de l'aide pour un proche. Néanmoins, il semble primordial que son champ d'action préventif soit mieux connu au sein de la population, afin que les citoyens qui souhaitent obtenir de l'aide fassent appel à ses services alors que les comportements observés n'entrent pas dans une définition criminelle.

Conclusion

La prévention de la radicalisation semble être devenue la voie privilégiée afin de lutter contre le terrorisme depuis un certain nombre d'années. Cette nouvelle stratégie vise à prévenir la violence idéologiquement motivée en intervenant auprès d'individus qui seraient dans un processus de radicalisation. Pour ce faire, les initiatives doivent alors pouvoir compter sur la participation des citoyens, puisque seuls les proches d'un individu sont à même d'observer des comportements pouvant indiquer une possible radicalisation. Alors que plusieurs programmes basés sur cette approche ont été mis en place au cours des dernières années un peu partout dans le monde, bien peu d'études ont, à ce jour, exploré la volonté des citoyens à participer à la prévention de la radicalisation. De plus, certains programmes, notamment le CPRMV à Montréal, sont indépendants du gouvernement et de la police, souhaitant ainsi éviter les écueils rencontrés par les services policiers en ce qui a trait à la relation avec les communautés. Néanmoins, très peu d'études ont exploré la perception des citoyens vis-à-vis de la prise de contact avec un organisme de prévention de la radicalisation indépendant de la police, afin de lui partager des informations concernant une personne radicalisée.

Nous appuyant sur une approche interactionniste et interculturelle, de manière à comprendre le sens qu'attribuent les individus à leurs interactions tout en considérant l'influence de leur cadre culturel respectif, nous avons tenté de mieux comprendre les enjeux auxquels les individus peuvent faire face lorsqu'ils ont des doutes qu'un de leur proche est en processus de radicalisation. Ainsi, notre recherche avait pour objectif principal d'explorer l'influence des dimensions individuelle, contextuelle et culturelle sur la volonté d'un individu de contacter le CPRMV afin de lui partager des informations en rapport à un proche potentiellement radicalisé. Pour ce faire, une méthodologie qualitative a été privilégiée, en réalisant des entretiens individuels et de groupes auprès d'individus résidant à Montréal et s'identifiant comme québécois ou comme membre des communautés juive, musulmane, africaine ou latino-américaine.

Tout d'abord, les résultats ont d'abord permis de mettre en lumière que la perception du phénomène de radicalisation serait liée à l'islam. Cette perception serait notamment influencée par les représentations médiatiques associant la problématique actuelle à la communauté musulmane. Qui plus est, cette perception aurait un effet sur la définition des rôles et des responsabilités dans les efforts de prévention de la radicalisation. Par exemple, les membres des communautés musulmane et juive auraient tendance à être moins enclins à s'impliquer, les premiers percevant leur participation comme un aveu de culpabilité, tandis que les seconds concevraient la problématique comme étant extérieure à leur communauté. De plus, la consommation médiatique et les politiques gouvernementales de prévention de la radicalisation auraient des répercussions sur les comportements des participants, les poussant à adopter une plus grande vigilance dirigée vers les membres de la communauté musulmane. Ainsi, ces modifications comportementales involontaires nous porteraient à penser qu'une culture de suspicion se serait installée au sein de la société, les individus d'apparence moyen-orientale faisant alors l'objet d'une surveillance accrue de la part de la population générale.

De plus, les résultats nous ont permis d'éclairer une panoplie d'enjeux face à la prise de contact avec une ressource pour un proche radicalisé. Un des enjeux les plus importants semblait être la crainte d'endommager la relation avec la personne concernée. Il a également été mis de l'avant que la crainte d'être stigmatisé, en raison de l'association de la notion de radicalisation au terrorisme, serait un obstacle à la prise de contact avec une ressource. Enfin, le sentiment d'être suffisamment compétent pour intervenir auprès de la personne est également apparu comme un obstacle à la recherche d'aide. Certains enjeux culturels sont également ressortis des entretiens, notamment l'interprétation de la recherche d'aide comme un échec personnel et la pression sociale de ne pas dénoncer un membre de la famille, qui ont été évoqués comme des enjeux propres à la communauté africaine. En outre, les membres de la communauté latino-américaine seraient plus portés à contacter les autorités policières plutôt qu'une ressource informelle s'il y a un doute quant à la criminalité d'un comportement observé, notamment en raison de leurs antécédents de bonnes relations avec la police dans leur pays d'origine.

Enfin, un des principaux enjeux à la recherche d'aide est la méconnaissance de ressources disponibles pour son déploiement pour une personne en situation de radicalisation. En effet, il est ressorti des entretiens que peu de participants connaissaient le CPRMV, et que ceux qui en avaient une mince connaissance se montraient plutôt sceptiques quant à son efficacité et sa portée. De la sorte, les attitudes manifestées envers le Centre laissent entrevoir que le lien de confiance avec la population ne serait pas encore bien établi. Qui plus est, à l'inverse de ce qui pourrait être supposé, son indépendance du gouvernement et de la police ne faciliterait pas nécessairement le développement de la relation de confiance avec la population. Si le gouvernement et la police peuvent faire face à certains défis, notamment en termes de confiance avec la population, le CPRMV ferait, quant à lui, face à des défis supplémentaires préalables à l'atteinte d'une relation de confiance, notamment la démonstration de sa réputation et de sa légitimité aux yeux de la population. Néanmoins, les besoins qui ont été mis de l'avant par les participants ne connaissant pas le CPRMV, relativement aux ressources supplémentaires pour la prévention de la radicalisation, correspondaient généralement à la mission et à la structure de l'initiative montréalaise. Il semblerait ainsi que ce nouvel organisme ait encore ses preuves à faire auprès de la population, bien que le défi le plus important le guettant actuellement en soit un de visibilité.

Enfin, les résultats ont permis d'éclairer le sens que les individus attribuent au fait de contacter une ressource formelle ou informelle pour un proche radicalisé. À cet effet, la prise de contact avec la police serait envisagée comme une dénonciation, et serait considérée comme un dernier recours. Quant à la prise de contact avec une ressource informelle telle que le CPRMV, elle serait envisagée comme une recherche d'aide. La volonté de contacter une ressource extérieure concorderait alors le plus souvent avec la prise de conscience d'un manque de compétence ou d'influence pour intervenir auprès de la personne vulnérable. En outre, il semblerait que peu importe la ressource contactée, la crainte de briser la relation de confiance avec l'individu serait un enjeu considérable pour un proche.

Les principales contributions de ce mémoire sont à la fois théoriques, méthodologiques et pratiques. Sur le plan théorique, notre étude contribue à l'avancement des connaissances en ce

qui a trait à la littérature sur le signalement, en explorant un angle jusqu'ici peu étudié, soit le signalement des proches dans le cadre de la prévention de la radicalisation. De plus, cette recherche a permis de mobiliser la notion de confiance, en mettant de l'avant que son rôle se situerait à deux niveaux. D'une part, la crainte de briser le lien de confiance avec la personne vulnérable apparaîtrait comme un enjeu important dans la décision de solliciter une intervention extérieure et d'autre part, la recherche d'aide serait principalement orientée par la confiance envers une ressource.

Sur le plan méthodologique, l'utilisation de focus group afin d'aborder un sujet sensible s'est révélée être une avenue fructueuse. Qui plus est, malgré les recommandations de respecter l'homogénéité culturelle dans la composition des groupes, il a été possible d'observer que les participants du groupe mixte – en termes d'appartenance culturelle – ont eu tendance à invoquer leur culture afin de justifier certaines de leurs réponses. Il pourrait ainsi être intéressant d'explorer davantage cette avenue lorsque l'on s'intéresse à l'influence de la dimension culturelle dans les actions et les intentions, notamment.

Enfin, sur le plan pratique, les résultats de notre recherche peuvent certainement éclairer les initiatives de prévention de la radicalisation sur certains enjeux auxquels pourrait faire face la population, notamment la méconnaissance de ressources ainsi que la difficulté de reconnaître une situation de radicalisation et d'évaluer la gravité des comportements observés. La meilleure connaissance de ces enjeux pourrait permettre aux organismes d'adapter conséquemment leurs stratégies de communication et de mobilisation des communautés. Les conclusions indiquent également certains enjeux spécifiques auxquels seraient confrontés les organismes indépendants de prévention de la radicalisation, notamment la difficulté d'établir leur légitimité aux yeux de la population, permettant aux prochaines initiatives à voir le jour de mieux comprendre certaines difficultés qu'une structure de la sorte peut engendrer.

Néanmoins, le nombre limité de participants que nous avons interrogé fait en sorte que les résultats ne sont pas représentatifs de la population, ni même des communautés rencontrées. Qui plus est, une généralisation des résultats ne peut être effectuée puisque la recherche a été

réalisée dans le contexte québécois. Ainsi, les différences en termes de ressources, de lois ou encore d'occurrence d'attaques terroristes font du contexte un élément essentiel à prendre en considération. Toutefois, nous estimons que les enjeux et les obstacles soulevés dans la présente étude, notamment la crainte d'endommager la relation de confiance et la peur des répercussions personnelles, sociales et légales, pourraient être plus largement vécus au sein de la population. Enfin, il serait intéressant d'explorer la question du signalement d'un proche dans une situation de radicalisation auprès d'une plus grande population, allant solliciter le point de vue d'individus provenant de différentes régions québécoises. De plus, il pourrait s'avérer pertinent d'explorer plus en profondeur la perception du phénomène de radicalisation, en explorant notamment la perception de la radicalisation d'extrême-droite ou d'extrême-gauche, afin de voir si et comment la compréhension d'un problème influence la volonté d'aller chercher de l'aide. En outre, il pourrait être pertinent pour des études subséquentes de s'intéresser à la nature et au contenu des signalements reçus par les ressources formelles et informelles s'inscrivant dans le champ du CVE. Une étude de la sorte pourrait permettre d'éclairer l'autre versant du continuum du signalement, et permettrait notamment de vérifier si les motivations des individus à contacter une ressource d'aide concordent avec les intentions évoquées par les participants.

Bibliographie

- Adoni, H., Cohen, A. A. et Mane, S. (1984). Social reality and television news: Perceptual dimensions of social conflicts in selected life areas. *Journal of Broadcasting*, 28(1), 33-49. doi:10.1080/08838158409386513
- Adoni, H. et Mane, S. (1984). MEDIA AND THE SOCIAL CONSTRUCTION OF REALITY: Toward an Integration of Theory and Research. *Communication Research*, 11(3), 323-340. doi:10.1177/009365084011003001
- Ahmed, S. (2004). Affective Economies. *Social Text*, 22(2), 117-139.
- Albrecht, S. L. et Green, M. (1977). Attitudes Toward the Police and the Larger Attitude Complex. *Criminology*, 15(1), 67-86. doi:10.1111/j.1745-9125.1977.tb00049.x
- Alimi, E. Y., Bosi, L. et Demetriou, C. (2015). *The dynamics of radicalization: a relational and comparative perspective*. Oxford ; New York : Oxford University Press.
- Anderson, D. K. et Saunders, D. G. (2003). Leaving An Abusive Partner: An Empirical Review of Predictors, the Process of Leaving, and Psychological Well-Being. *Trauma, Violence, & Abuse*, 4(2), 163-191. doi:10.1177/1524838002250769
- Aradau, C. et Munster, R. V. (2011). *Politics of Catastrophe: Genealogies of the Unknown*. Routledge.
- Asbury, B. D. (2011). Anti-snitching norms and community loyalty. *Oregon Law Review*, 89(4). Repéré à http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1491630
- Bahdi, R. (2003). No exit: Racial profiling and Canada's war against terrorism. *Osgoode Hall Law Journal*, 41(2), 293-316.
- Baker-Beall, C., Heath-Kelly, C. et Jarvis, L. (2015). *Counter-Radicalisation: Critical perspectives*. Routledge.
- Barbour, R. et Kitzinger, J. (1999). *Developing Focus Group Research: politics, theory, and practice*. London, England: SAGE Publications.
- Baribeau, C. (2009). Analyse des données des entretiens de groupe. *Recherches Qualitatives*, 28(1), 133-148.
- Beardsley, N. L. et Beech, A. R. (2013). Applying the violent extremist risk assessment (VERA) to a sample of terrorist case studies. *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, 5(1), 4-15. doi:10.1108/17596591311290713
- Birkbeck, C., Gabaldón, L. G. et LaFree, G. (1993). The Decision to Call the Police: A Comparative Study of the United States and Venezuela. *International Criminal Justice Review*, 3(1), 25-43. doi:10.1177/105756779300300102
- Bishoping, K. et Gazso, A. (2016). *Analyzing talk in the social sciences: narrative, conversation & discourse strategies*. Los Angeles : SAGE.
- Borum, R. (2011a). Radicalization into Violent Extremism I: A Review of Social Science Theories. *Journal of Strategic Security*, 4(4), 7-36. doi:10.5038/1944-0472.4.4.1
- Borum, R. (2011b). Rethinking radicalization. *Journal of Strategic Security*, 4(4), 1-6.
- Bramadat, P. et Dawson, L. L. (dir.). (2014). *Religious radicalization and securitization in Canada and beyond*. Toronto ; Buffalo ; London : University of Toronto Press.

- Brillon, Y. (1984). Les attitudes des Canadiens vis-à-vis de la police. *Canadian Journal of Criminology*, 26(2), 133-147.
- Brodeur, J.-P. (2011). Confiance, expertise et police. *Criminologie*, 44(1), 247-282. doi:10.7202/1001609ar
- Brodeur, J.-P. et Jobard, F. (2005). *Citoyens et délateurs: La délation peut-elle être civique?* Paris :Les Éditions Autrement.
- Cainkar, L. A. (2009). *Homeland Insecurity: The Arab American and Muslim American Experience After 9/11*. Russell Sage Foundation. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/10.7758/9781610447683>
- Chan, J. (2008). The new lateral surveillance and a culture of suspicion. Dans M. Deflem et J.T Ulmer (ed.), *Surveillance and Governance: Crime Control and Beyond* (vol. 10, p. 223-239).
- Chung, A. (2011, 5 septembre). Canadians less tolerant after 9/11: Poll. *Canada.com*. Repéré à <http://www.canada.com/news/Canadians+less+tolerant+after+Poll/5366720/story.html>
- Cirincione, M. (2015). Mubin Shaikh: From Islamic Extremist to Government Informant. *U.S. News*. Repéré à <http://www.usnews.com/news/articles/2015/01/15/mubin-shaikh-from-islamic-extremist-to-government-informant>
- Cohen-Emerique, M. (2015). *Pour une approche interculturelle en travail social: théories et pratiques*. Rennes : Presses de l'École des hautes études en santé publique.
- Conaway, M. R. et Lohr, S. L. (1994). A longitudinal analysis of factors associated with reporting violent crimes to the police. *Journal of Quantitative Criminology*, 10(1), 23-39. doi:10.1007/BF02221007
- Crawford, A. (1997). *The local governance of crime : appeals to community and partnerships*. Oxford : Clarendon Press.
- Crocker, D., Dobrowolski, A., Keeble, E., Moncayo, C. C. et Tastaglou, E. (2007). *Security and Immigration, Changes and Challenges: Immigrant and Ethnic Communities in Atlantic Canada, Presumed Guilty?* Ottawa : Status of Women Canada.
- Cuche, D. (2001). *La notion de culture dans les sciences sociales*. Paris : La Découverte.
- Dalgaard-Nielsen, A. (2010). Violent Radicalization in Europe: What We Know and What We Do Not Know. *Studies in Conflict & Terrorism*, 33(9), 797-814. doi:10.1080/1057610X.2010.501423
- Davis, R. C. et Henderson, N. J. (2003). Willingness to Report Crimes: The Role of Ethnic Group Membership and Community Efficacy. *Crime & Delinquency*, 49(4), 564-580. doi:10.1177/0011128703254418
- de Goede, M., Simon, S. et Hoijtink, M. (2014). Performing preemption. *Security Dialogue*, 45(5), 411-422.
- de Graaff, B., de Poot, C. et Kleemans, E. (2009). Radicalisering en radicale groepen in vogelvlucht. *Tijdschrift voor criminologie*, 51(4), 331.
- Decker, S. H. (1981). Citizen Attitudes Toward the Police - A Review of Past Findings and Suggestions for Future Policy. *Journal of Police Science and Administration*, 9(1), 80-87.
- Dempster, M. A. (2011). *But what will people think? The role of stigma in the process of parental help-seeking for child behavior problems*. (Ph.D., Kent State University, Ohio). Repéré à https://etd.ohiolink.edu/rws_etd/document/get/kent1309209110/inline

- Department of Homeland Security. (2016). *Countering Violent Extremism*. Repéré à <https://www.dhs.gov/countering-violent-extremism>
- Eid, P., Magloire, J. et Turenne, M. (2011). *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*. [Québec, Qué.] : Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Repéré à http://www.cdpdj.qc.ca/publications/Profilage_rapport_FR.pdf
- Emongo, L., Das, K. et Bibeau, G. (2001). Le sens de la communauté chez les jeunes Hindous de Montréal : entre le Gange et le Saint-Laurent. *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 152. doi:10.7202/008330ar
- Ericson, R. V. (2007). *Crime in an insecure world*. Cambridge, UK ; Malden, MA : Polity.
- Felson, R. B., Messner, S. F., Hoskin, A. W. et Deane, G. (2002). Reasons for Reporting and Not Reporting Domestic Violence to the Police. *Criminology*, 40(3), 617-648. doi:10.1111/j.1745-9125.2002.tb00968.x
- Foster, C. (1996). *A Place Called Heaven: The Meaning of Being Black in Canada*. Toronto : Harper-Collins.
- Fox, J. C., Blank, M., Rovnyak, V. G. et Barnett, R. Y. (2001). Barriers to help seeking for mental disorders in a rural impoverished population. *Community Mental Health Journal*, 37(5), 421-436.
- Frank, J., Smith, B. W. et Novak, K. J. (2005). Exploring the Basis of Citizens' Attitudes Toward the Police. *Police Quarterly*, 8(2), 206-228. doi:10.1177/1098611103258955
- Gambetta, D. (2000). Can we trust trust. Dans D. Gambetta (dir.), *Trust: Making and breaking cooperative relations* (p. 213–237). New York : B. Blackwell.
- Gibson, S., Lemyre, L., Clément, M., Markon, M.-P. L. et Lee, J. E. C. (2007). Terrorism Threats and Preparedness in Canada: The Perspective of the Canadian Public. *Biosecurity and Bioterrorism: Biodefense Strategy, Practice, and Science*, 5(2), 134-144. doi:10.1089/bsp.2006.0018
- Goldberg, D. et Huxley, P. (1980). *Mental Illness in the Community. The Pathway to Psychiatric Care*. Londres: Tavistock Publications.
- Goldsmith, A. (2005). Police reform and the problem of trust. *Theoretical Criminology*, 9(4), 443-470. doi:10.1177/1362480605057727
- Goudriaan, H., Lynch, J. P. et Nieuwbeerta, P. (2004). Reporting to the police in western nations: A theoretical analysis of the effects of social context. *Justice Quarterly*, 21(4), 933-969. doi:10.1080/07418820400096041
- Goudriaan, H., Wittebrood, K. et Nieuwbeerta, P. (2006). Neighbourhood Characteristics and Reporting Crime Effects of Social Cohesion, Confidence in Police Effectiveness and Socio-Economic Disadvantage. *British Journal of Criminology*, 46(4), 719-742. doi:10.1093/bjc/azi096
- Greenlay, R. et Mullen, A. (1990). Help-Seeking and the use of mental health services. *Research in Community Mental Health*, 6, 311-350.
- Grossman, M. (2015). *Community reporting thresholds: executive summary*. Centre for cultural diversity and wellbeing, Victoria University.
- Hafez, M. et Mullins, C. (2015). The Radicalization Puzzle: A Theoretical Synthesis of Empirical Approaches to Homegrown Extremism. *Studies in Conflict & Terrorism*, 38(11), 958-975. doi:10.1080/1057610X.2015.1051375

- Head, B. W. (2007). Community Engagement: Participation on Whose Terms? *Australian Journal of Political Science*, 42(3), 441-454. doi:10.1080/10361140701513570
- Helly, D. (2002). Le lien sociétal: une enquête à Montréal. *GLOBE: Revue internationale d'études québécoises*, 5(2), 137-170.
- Helly, D. (2004). Are Muslims discriminated against in Canada Since September 2001? *Journal of Canadian Ethnic Studies*, 36(1), 24-47.
- Herskovits, M. J. (1967). *Les bases de l'anthropologie culturelle*. Paris : François Maspero Éditeur.
- Holmes, E. J. et Goodman, D. (2010). African-American and White Perception of Police Services: The Impact of Diversity on Citizens' Attitudes toward Police Services. *Journal of Public Management & Social Policy*, 16(1).
- Horgan, J. (2008). From Profiles to Pathways and Roots to Routes: Perspectives from Psychology on Radicalization into Terrorism. *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, 618(1), 80-94. doi:10.1177/0002716208317539
- Jamil, U. (2014). The Impact of Securization in South Asian Muslims in Montreal. Dans P. Bramadat et L. Dawson (dir.), *Religious radicalization and securitization in Canada and beyond* (University of Toronto Press, p. 145-163).
- Jamil, U. et Rousseau, C. (2012). Subject Positioning, Fear, and Insecurity in South Asian Muslim Communities in the War on Terror Context. *Canadian Review of Sociology/Revue Canadienne de Sociologie*, 49(4), 370-388. doi:10.1111/j.1755-618X.2012.01299.x
- Jodelet, D. (2003). 1. Représentations sociales : un domaine en expansion. *Sociologie d'aujourd'hui*, 7e éd., 45-78.
- Joly, L. (2007). La délation antisémiste sous l'Occupation, 4(96), 137-149. doi:10.3917/ving.096.0137
- Kaariainen, J. et Siren, R. (2011). Trust in the police, generalized trust and reporting crime. *European Journal of Criminology*, 8(1), 65-81. doi:10.1177/1477370810376562
- Kamau, D. (2003). Plaintes contre la police américaine: de la difficulté de signaler les faits. *HOMMES ET MIGRATIONS*, 71-77.
- Khosrokhavar, F. (2014). *Radicalisation*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Kidd, R. F. et Chayet, E. F. (1984). Why Do Victims Fail to Report? The Psychology of Criminal Victimization. *Journal of Social Issues*, 40(1), 39-50. doi:10.1111/j.1540-4560.1984.tb01081.x
- Kitzinger, J. (1994). The methodology of Focus Groups: the importance of interaction between research participants. *Sociology of Health & Illness*, 16(1), 103-121. doi:10.1111/1467-9566.ep11347023
- Knodel, J. (1995). Focus groups as a qualitative method for crosscultural research in social gerontology. *Journal of Cross-Cultural Gerontology*, 10(1-2), 7-20.
- Kundnani, A. (2012). Radicalisation: the journey of a concept. *Race & Class*, 54(2), 3-25.
- Lai, Y.-L. et Zhao, J. S. (2010). The impact of race/ethnicity, neighborhood context, and police/citizen interaction on residents' attitudes toward the police. *Journal of Criminal Justice*, 38(4), 685-692. doi:10.1016/j.jcrimjus.2010.04.042

- Leman-Langlois, S. (2007). Le terrorisme et la lutte contre le terrorisme. Dans M. Cusson, B. Dupont et F. Lemieux (dir.), *Traité de sécurité intérieure* (p. 199-222). Montréal : Hurtubise HMH.
- Lum, C., Kennedy, L. W. et Sherley, A. (2006). Are counter-terrorism strategies effective? The results of the Campbell systematic review on counter-terrorism evaluation research. *Journal of Experimental Criminology*, 2(4), 489-516. doi:10.1007/s11292-006-9020-y
- Lynhiavu, A. (2008). Les représentations des Arabes et des musulmans dans la grande presse écrite du Québec. Rapport de recherche exécuté pour Patrimoine canadien.
- Lyon, D. (2015). *Surveillance After Snowden*. Cambridge, UK: Polity Press.
- Martiniello, M. (2011). *La démocratie multiculturelle: citoyenneté, diversité, justice sociale* (2e éd.). Paris : Presses de Sciences Po.
- Mayer, R., Ouellet, F., St-Jacques, M.-C. et Turcotte, D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville, Québec : G. Morin.
- McCombs, M. (2014). *Setting the Agenda: The Mass Media and Public Opinion* (2e éd.). Cambridge, UK: Polity Press.
- Miller, D. (2002). Promotion and Power. Dans A. Briggs et P. Copley (dir.), *The media: an introduction* (2e édition, p. 1-8). London, UK : Longman.
- Morrisette, J. (2010). Une perspective interactionniste. *Sociologies* [en ligne]. Repéré à <https://sociologies.revues.org/3028#tocto1n2>
- Mucchielli, A. (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines* (3e éd.). Paris: Armand Colin.
- Mythen, G. et Walklate, S. (2016). Counterterrorism and the Reconstruction of (In)Security: Divisions, Dualisms, Duplicities. *British Journal of Criminology*, 56(6), 1107-1124. doi:10.1093/bjc/azw030
- Nagra, B. et Maurutto, P. (2016). Crossing Borders and Managing Racialized Identities: Experiences of Security and Surveillance Among Young Canadian Muslims. *Canadian Journal of Sociology (Online)*, 41(2), 165.
- Neumann, P. (2013). The trouble with radicalization. *International Affairs*, 89(4), 873-893. doi:10.1111/1468-2346.12049
- O'Connor, C. D. (2008). Citizen attitudes toward the police in Canada. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 31(4), 578-595. doi:10.1108/13639510810910571
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Patel, T. G. (2012). Surveillance, Suspicion and Stigma: Brown Bodies in a Terror-Panic Climate., *10(3/4)*, 215-234.
- Pavuluri, M. N., Luk, S.-L. et McGee, R. (1996). Help-Seeking for Behavior Problems by Parents of Preschool Children: A Community Study. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 35(2), 215-222. doi:10.1097/00004583-199602000-00015
- Perrineau, P. (1975). Sur la notion de culture en anthropologie. *Revue française de science politique*, 25(5), 946-968. doi:10.3406/rfsp.1975.393637
- Peschard, D. (2015). Une nouvelle loi liberticide. *Relations*, (778), 4-5.
- Pick, T. M., Speckhard, A. et Jacuch, B. (2009). Home-grown Terrorism: Understanding and

- Addressing the Root Causes of Radicalisation Among Groups with an Immigrant Heritage in Europe. Amsterdam: IOS Press.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 113–169.
- Poole, E. D. et Pogrebin, M. R. (1990). Crime and law enforcement policy in the Korean American community. *Police Studies*, 13(2), 57-66.
- Poupart, J., Groulx, L.-H. et Deslauriers, J.-P. (1998). *La recherche qualitative: diversité des champs et des pratiques au Québec*. Montréal : G. Morin.
- Rabiee, F. (2004). Focus-group interview and data analysis. *Proceedings of the Nutrition Society*, 63(4), 655-660. doi:10.1079/PNS2004399
- Radcliffe-Brown, A. R. (1972). *Structure et fonction dans la société primitive*. Paris: Éditions de Minuit.
- Ragazzi, F. (2016a). Suspect community or suspect category? The impact of counter-terrorism as ‘policed multiculturalism’. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 42(5), 724-741. doi:10.1080/1369183X.2015.1121807
- Ragazzi, F. (2016b). The Paris attacks: magical thinking & hijacking trust. *Critical Studies on Security*, 4(2), 225-228. doi:10.1080/21624887.2016.1216051
- Razack, S. (2008). *Casting Out: The Eviction of Muslims from Western Law and Politics* (1 edition). Toronto : University of Toronto Press, Scholarly Publishing Division.
- Redfield, R. (1962). *The papers of Robert Redfield (vol. 2)*. Chigago: The University of Chicago Press.
- Richards, A. (2015). From terrorism to ‘radicalization’ to ‘extremism’: counterterrorism imperative or loss of focus? *International Affairs*, 91(2), 371-380. doi:10.1111/1468-2346.12240
- Rogers, E. M., Hart, W. B. et Miike, Y. (2002). Edward T.Hall and The History of Intercultural Communication: The United States and Japan. *Keio Communication Review*, (24), 3-26.
- Rooke, O., Thompson, M. et Day, C. (2004). School-Based Open Access Parenting Programmes: Factors Relating to Uptake. *Child and Adolescent Mental Health*, 9(3), 130-138. doi:10.1111/j.1475-3588.2004.00095.x
- Rousseau, C. et Ghayda, H. (2015). Radicalisations : le « vivre ensemble » fragilisé. Dans *L’État du Québec 2016* (Institut du nouveau monde). Mnontréal: Delbusso.
- Saeed, A. (2007). Media, Racism and Islamophobia: The Representation of Islam and Muslims in the Media. *Sociology Compass*, 1(2), 443-462. doi:10.1111/j.1751-9020.2007.00039.x
- Schmid, A. P. (2013). Radicalisation, De-Radicalisation, Counter-Radicalisation: A Conceptual Discussion and Literature Review. *ICCT Background Note*, 1–11.
- Sedgwick, M. (2010). The Concept of Radicalization as a Source of Confusion. *Terrorism and Political Violence*, 22(4), 479-494. doi:10.1080/09546553.2010.491009
- Shahar, C. (2014). *2011 National Household Survey Analysis: The Jewish community of Montreal*. Férédation CJA.
- Skogan, W. G. (1984). Reporting Crimes to the Police: The Status of World Research. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 21(2), 113-137. doi:10.1177/0022427884021002003

- Spalek, B. (2010). Community Policing, Trust, and Muslim Communities in Relation to « New Terrorism ». *Politics & Policy*, 38(4), 789-815. doi:10.1111/j.1747-1346.2010.00258.x
- Spalek, B. (2012). Counter-Terrorism: Community-Based Approaches to Preventing Terror Crime. Hampshire, UK: Palgrave Macmillan.
- Spalek, B. (2013). Terror crime prevention with communities. London, UK: Bloomsbury.
- Spalek, B. et Lambert, R. (2008). Muslim communities, counter-terrorism and counter-radicalisation: A critically reflective approach to engagement. *International Journal of Law, Crime & Justice*, 36(4), 257-270.
- Stalcup, M. (2015). Policing Uncertainty: On Suspicious Activity Reporting. Dans L. Saminian-Darash et P. Rabinow (dir.), *Modes of Uncertainty: Anthropological Cases* (p. 69-87). Chicago : Chicago University Press.
- Statistics Canada. (2008). *Canada's ethnocultural mosaic, 2006 census*. Ottawa : Statistics Canada.
- Stolle, D. (2002). Trusting strangers—the concept of generalized trust in perspective. *Austrian Journal of Political Science*, 31(4), 397–412.
- Sullivan, P. S., Dunham, R. G. et Alpert, G. P. (1987). Attitude Structures of Different Ethnic and Age Groups concerning Police. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 78(1), 177-196. doi:10.2307/1143579
- Taşpınar, Ö. (2009). Fighting Radicalism, Not « Terrorism »: Root Causes of an International Actor Redefined. *SAIS Review of International Affairs*, 29(2), 75-86. doi:10.1353/sais.0.0059
- Touré, E. H. (2010). Réflexion épistémologique sur l'usage des focus groups : fondements scientifiques et problèmes de scientificité. *Recherches Qualitatives*, 26(1), 5-27.
- Trompenaars, F. et Hampden-Turner, C. (2008). L'Entreprise multiculturelle: [le livre de référence sur le management interculturel] (3e éd.). Paris : Maxima.
- Tyler, T. R. et Fagan, J. (2008). Legitimacy and cooperation: Why do people help the police fight crime in their communities?. *Ohio State Journal of Criminal Law*, 6, 231-275.
- Vallerand, R. J., Pelletier, L. G., Blais, M. R., Briere, N. M., Senecal, C. et Vallieres, E. F. (1992). The Academic Motivation Scale: A Measure of Intrinsic, Extrinsic, and Amotivation in Education. *Educational and Psychological Measurement*, 52(4), 1003-1017. doi:10.1177/0013164492052004025
- Vertigans, S. (2007). Beyond the Fringe? Radicalisation within the American Far-Right. *Totalitarian Movements and Political Religions*, 8(3-4), 641-659. doi:10.1080/14690760701571254
- Vogel, D. L., Wade, N. G. et Haake, S. (2006). Measuring the self-stigma associated with seeking psychological help. *Journal of Counseling Psychology*, 53(3), 325-337. doi:10.1037/0022-0167.53.3.325
- Walklate, S. et Mythen, G. (2014). *Contradictions of terrorism: security, risk and resilience*. Abingdon, Oxon ; New York, NY : Routledge.
- Warner, B. D. (2007). Directly Intervene or Call the Authorities? A Study of Forms of Neighborhood Social Control Within a Social Disorganization Framework*. *Criminology*, 45(1), 99-129. doi:10.1111/j.1745-9125.2007.00073.x
- Warren, M. E. (1999). Democracy and Trust. Cambridge, UK: Cambridge University Press.

- Weitzer, R. et Tuch, S. A. (2002). Perceptions of Racial Profiling: Race, Class, and Personal Experience. *Criminology*, 40(2), 435-456. doi:10.1111/j.1745-9125.2002.tb00962.x
- Williams, M. J., Horgan, J. G. et Evans, W. P. (2016). The critical role of friends in networks for countering violent extremism: toward a theory of vicarious help-seeking. *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, 8(1), 45-65. doi:10.1080/19434472.2015.1101147
- Woldoff, R. A. et Weiss, K. G. (2010). Stop snitchin': Exploring definitions of the snitch and implications for urban Black communities. *Journal of Criminal Justice and Popular Culture*, 17(1), 184-223.
- Wolf, M. E., Ly, U., Hobart, M. A. et Kernic, M. A. (2003). Barriers to seeking police help for intimate partner violence. *Journal of family Violence*, 18(2), 121-129.

Annexe I : Canevas d'entretien

Consigne de départ : J'aimerais que vous me parliez de ce qu'est la radicalisation pour vous?

Thème 1 : Perception de la radicalisation

- Qu'est-ce que ça veut dire pour vous le mot « radical »?
- Est-ce que certaines personnes ou populations pourraient être plus susceptibles à la radicalisation ? Si oui, lesquelles et comment expliqueriez-vous cela?
- Qu'est-ce qui peut amener une personne à se radicaliser selon vous?
- Quels sont les signes/comportements qui vous font penser à la radicalisation?
- Comment expliqueriez-vous la différence entre la radicalisation et la radicalisation violente?
 - Pensez-vous que la radicalisation mène inévitablement à la violence?

Thème 2 : Perception des efforts de prévention de la radicalisation

- Selon vous, comment on peut prévenir la radicalisation?
- Qui devrait être responsable de la prévention de la radicalisation en société ? (Police, gouvernement, organisme communautaire, famille, école, etc.)
- Pensez-vous que la population en général a un rôle à jouer dans la prévention de la radicalisation?
 - Si oui, comment pensez-vous que la population devrait participer à la prévention de la radicalisation?
- Comment recevez-vous les responsabilités qui viennent avec la participation à la prévention de la radicalisation?
 - Variante : Comment réagiriez-vous au fait que l'on sollicite votre participation à la prévention de la radicalisation?

Thème 3 : Facteurs influençant la communication

Mise en situation : Vous vous mettez à la place d'un membre de la famille ou d'un ami qui remarque qu'une personne commence à changer de comportement, ce qui vous amène à penser qu'il pourrait être en processus de radicalisation. Comment réagiriez-vous ?

- À qui auriez-vous tendance à en parler si une telle situation se présentait et pourquoi? Qu'est-ce qui fait en sorte que vous seriez plus enclin à vous tourner vers telle ressource?
 - o À qui feriez-vous le plus confiance dans une telle situation?
 - o Auriez-vous tendance à contacter les services policiers ? Si non, pourquoi?
- Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à communiquer avec une ressource X [ressource mentionnée par le répondant] dans cette situation?
- À l'inverse, qu'est-ce qui pourrait vous freiner à en parler avec une ressource X [ressource mentionnée par le répondant] ?
- Est-ce que vous croyez avoir accès aux ressources nécessaires dans une pareille situation? Si non, quels seraient vos besoins en termes de ressources supplémentaires / soutien?
- Que penseriez-vous d'avoir l'option de pouvoir contacter un organisme non-gouvernemental et indépendant de la police en charge de la prévention de la radicalisation?

Sous-thème : Prise de contact avec une ressource

- Comment percevez-vous le fait qu'un individu contacte la police concernant une personne radicalisée?
 - o Comment ça peut être perçu par la famille ou la communauté?
- Comment percevez-vous le fait qu'un individu contacte une ressource non policière concernant une personne radicalisée?

Questionnaire d'informations générales

Date de l'entrevue : _____

Appartenance ethnoculturelle du/de la participant(e) : _____

Ces questions permettent de mieux connaître votre situation personnelle. Rappelons que toutes les informations fournies demeurent strictement confidentielles et anonymes.

1. Quel est votre sexe ? _____
2. Quel est votre âge ? _____ ans
3. Depuis combien de temps habitez-vous au Québec ? _____ ans
4. Quelle est votre occupation professionnelle ? _____
5. Quel est le dernier niveau d'éducation complété ? _____

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

« Facteurs influençant la volonté d'un individu à communiquer avec les autorités au sujet d'informations relatives à la radicalisation violente »

Chercheuse étudiante : Rosalie Chevrette, étudiante à la maîtrise, École de criminologie, Université de Montréal
Directeur de recherche : Samuel Tanner, professeur agrégé, École de criminologie, Université de Montréal

Vous êtes invité à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document présentant les conditions de participation au projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet vise à mieux comprendre les facteurs qui influencent le public à communiquer avec les autorités désignées à la prévention de la radicalisation quant à une information se rapportant à la radicalisation violente. Pour ce faire, nous comptons recueillir le point de vue d'une trentaine d'adultes vivant dans la région du Grand Montréal.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à accorder une entrevue à la chercheuse qui vous questionnera quant à votre perception de la communication avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence à Montréal. Cette entrevue sera enregistrée, avec votre autorisation, sur support audio afin d'en faciliter ensuite la transcription et devrait durer environ 1 à 2.5 heures. Le lieu et le moment de l'entrevue seront déterminés avec l'intervieweur, selon vos disponibilités.

3. Risques et inconvénients

Il n'y a pas de risque particulier à participer à ce projet. Vous pourrez à tout moment refuser de répondre à une question ou même mettre fin à l'entrevue.

4. Avantages et bénéfices

Il n'y a pas d'avantage particulier à participer à ce projet. Vous contribuerez cependant à une meilleure compréhension des facteurs qui influencent le public à communiquer avec les

autorités désignées à la prévention de la radicalisation quant à une situation liée à la radicalisation violente.

5. Confidentialité

Les renseignements personnels que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. De plus, chaque participant à la recherche se verra attribuer un code et seuls la chercheuse pourra connaître son identité. Les données seront conservées dans un lieu sûr. Les enregistrements seront transcrits et seront détruits, ainsi que toute information personnelle, 7 ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette période.

6. Droit de retrait

Votre participation à ce projet est entièrement volontaire et vous pouvez à tout moment vous retirer de la recherche sur simple avis verbal et sans devoir justifier votre décision, sans conséquence pour vous. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec la chercheuse au numéro de téléphone indiqué ci-dessous.

À votre demande, tous les renseignements qui vous concernent pourront aussi être détruits. Cependant, après le déclenchement du processus de publication, il sera impossible de détruire les analyses et les résultats portant sur vos données.

B) CONSENTEMENT

Déclaration du participant

- Je comprends que je peux prendre mon temps pour réfléchir avant de donner mon accord ou non à participer à la recherche.
- Je peux poser des questions à l'équipe de recherche et exiger des réponses satisfaisantes.
- Je comprends qu'en participant à ce projet de recherche, je ne renonce à aucun de mes droits ni ne dégage les chercheurs de leurs responsabilités.
- J'ai pris connaissance du présent formulaire d'information et de consentement et j'accepte de participer au projet de recherche.

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

- J'accepte que l'entretien soit enregistré.

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

- Je souhaite recevoir un résumé des résultats de la recherche lors de la publication du mémoire :

Adresse courriel : _____

Engagement du chercheur

J'ai expliqué au participant les conditions de participation au projet de recherche. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et je me suis assurée de la compréhension du participant. Je m'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au présent formulaire d'information et de consentement.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____
(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute préoccupation sur vos droits ou sur les responsabilités des chercheurs concernant votre participation à ce projet, vous pouvez contacter le Comité d'éthique de la recherche en arts et en sciences par courriel à l'adresse ceras@umontreal.ca ou par téléphone au 514 343-7338 ou encore consulter le site Web <http://recherche.umontreal.ca/participants>.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal en appelant au numéro de téléphone 514 343-2100 ou en communiquant par courriel à l'adresse ombudsman@umontreal.ca (l'ombudsman accepte les appels à frais virés).

Annexe IV : Tableau récapitulatif des codes attribués aux participants

Code	Communauté	Sexe	Âge	Pays d'origine	Entrevue / Focus Group
P1J	Juive	M	48	Québec	FG 1
P2J	Juive	F	32	Québec	FG 1
P3J	Juive	F	21	Québec	FG 1
P4J	Juive	F	44	France	FG 1
P1Q	Québécoise	F	65	Québec	FG 2
P2Q	Québécoise	F	66	Québec	FG 2
P3Q	Québécoise	M	62	Québec	FG 2
P4Q	Québécoise	F	56	France	FG 2
P5Q	Québécoise	F	52	Québec	FG 2
P6Q	Québécoise	M	56	France	FG 2
P7Q	Québécoise	M	73	Québec	FG 2
P8Q	Québécoise	F	35	Québec	FG 2
P9Q	Québécoise	M	52	Québec	FG 3
P1LA	Latino-américaine	F	39	Colombie	Entrevue
P2LA	Latino-américaine	F	39	Colombie	Entrevue
P3LA	Latino-américaine	F	30	Colombie	Entrevue
P4LA	Latino-américaine	F	55	Salvador	Entrevue
P1M	Musulmane	F	57	Algérie	Entrevue
P2M	Musulmane	F	35	Bangladesh	FG 3
P3M	Musulmane	M	56	Maroc	Entrevue
P4M	Musulmane	M	52	Algérie	Entrevue
P5M	Musulmane	M	58	Algérie	Entrevue
P6M	Musulmane	M	38	Guinée	FG 3
P1A	Africaine	F	55	Sénégal	FG 3
P2A	Africaine	M	66	Sénégal	FG 3
P3A	Africaine	F	22	Côte d'Ivoire	FG 3
P4A	Africaine	M	51	Congo	FG 3
P5A	Africaine	F	39	Sénégal	FG 3
P6A	Africaine	M	54	Congo	Entrevue/FG3

